



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Quatrième session - 32e Législature

Le mercredi 30 mars 1983

Vol. 27 - No 4

Président: M. Richard Guay

Table des matières

Affaires du jour	
Commission plénière	
Étude des crédits provisoires	129
M. Yves Bérubé	129
M. Daniel Johnson	133
M. Yves Bérubé (réplique)	137
Ministère des Transports	140
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	152
Visite d'une délégation parlementaire de la Commission des lois de l'Assemblée nationale française	159
Affaires courantes	
Dépôt de documents	
Rapport annuel du ministère des Institutions financières et Coopératives	159
Rapport annuel sur la tarification en assurance automobile	159
Rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement	159
Rapports annuels du Conseil des universités et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	159
Rapport annuel du Conseil de la langue française	160
Dépôt de rapports de commissions élues	
Adoption de la liste des présidents des commissions et choix des membres des commissions élues de l'Assemblée	160
Présentation de projets de loi au nom des députés	
Projet de loi no 190 - Loi régissant l'usage du tabac dans les endroits publics	
Première lecture	
M. Harry Blank	160
Questions orales des députés	
L'affaire Paul Biron et les dossiers de la SDI	160
Avis à la Chambre	169
Recours à l'article 34	173
Affaires du jour	
Commission plénière	
Étude des crédits provisoires	
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (suite)	174
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	184
Ajournement	194

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre
30 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à
Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Édifice H - 4e étage
Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mercredi 30 mars 1983

(Dix heures neuf minutes)

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre!

Un moment de recueillement, s'il vous plaît.

Veillez vous asseoir.

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je dois m'excuser de faire motion pour que vous quittiez votre fauteuil afin que nous puissions nous convertir en commission plénière pour procéder à l'étude des crédits provisoires et cela pour une période de cinq heures.

Commission plénière

Étude des crédits provisoires

Le Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous sommes en commission plénière pour l'étude des crédits provisoires et je donne la parole à M. le ministre responsable du Conseil du trésor. M. le ministre.

M. Yves Bérubé

M. Bérubé: Merci, M. le Président. Nous allons discuter un budget de dépenses, que, si on voulait le qualifier d'un titre, on décrirait à peu près ainsi: une politique de dépenses qui est adaptée aux nouvelles réalités économiques. En fait, il vaut la peine d'ailleurs de revenir un tout petit peu sur l'histoire de l'évolution des dépenses québécoises pour essayer de mieux comprendre la problématique de nos dépenses et voir comment elles doivent être ajustées pour tenir compte de la conjoncture économique. En fait, 20 ans de croissance de l'État québécois ont transformé complètement notre société. Il y a très peu de pays qui ont choisi de consacrer une part aussi importante de leurs richesses collectives à l'action de l'État, si bien que l'État du Québec a été perçu, non seulement comme un artisan d'une meilleure redistribution de la richesse, meilleure répartition, mais aussi comme un moteur, peut-être le plus important, du développement économique et social du Québec.

Il faut le reconnaître, c'était fondamental pour l'épanouissement de notre société. Il y a bien peu de sociétés dans le monde qui sont forcées, comme le Québec, de vivre avec un handicap. C'est le handicap d'une dépendance presque totale vis-à-vis de centres de décision qui nous échappent, qui

sont extérieurs au Québec, qui nous mettent toujours dans une position de dépendance, d'attente vis-à-vis du développement qui devrait se produire chez nous. Donc, cette économie extraordinairement ouverte qui dépend presque intégralement de décideurs étrangers, qu'ils soient étrangers du Canada ou étrangers du Québec et qui, lorsqu'ils ont le temps, se préoccupent de nos intérêts, cette ouverture aux quatre vents a fait en sorte, comme d'ailleurs c'était souligné dans Bâtir le Québec - on avait présenté des chiffres extrêmement intéressants - que 1 \$ mis entre les mains du gouvernement à Québec a un effet d'entraînement sur notre économie beaucoup plus grand que 1 \$ qu'on laisse entre les mains des consommateurs. Cela, parce que le gouvernement du Québec contrôle cette dépense et s'assure qu'elle sera redépendée au Québec alors que le consommateur, très fréquemment, va acheter un très grand nombre de ses biens de consommation à l'extérieur ou fera des voyages à l'extérieur du Québec et les retombées économiques sont évidemment beaucoup plus faibles à ce moment.

On comprend donc sans mal que si la part des investissements publics au Canada plafonne, depuis 1963, elle n'augmente pas, au contraire, au Québec, elle continue de croître pour atteindre aujourd'hui presque la moitié des investissements totaux. Les retombées économiques d'expansion des dépenses de l'État dont profite le Québec - ne le nions pas - auront sans aucun doute neutralisé en bonne partie les tendances centrifuges qui minent notre économie depuis le début des années soixante. Et c'est sans doute là la raison qui explique pourquoi de nombreux services gouvernementaux ont été créés à Québec par tous les gouvernements successifs qui dédoublent en grande partie des services qui sont déjà offerts par le gouvernement fédéral.

C'est la toile de fond qu'il faut absolument rappeler à tous ceux qui oublient beaucoup trop facilement leur niveau de vie au développement d'un État québécois qui est présent et qui est puissant.

Malheureusement, au Québec comme partout ailleurs, la gestion rigoureuse de nos ressources et de nos budgets s'accomode mal, est assez peu compatible avec des croissances trop rapides ou des croissances explosives. En fait, on s'est surtout préoccupé de développement et peut-être pas assez d'optimisation. On n'a peut-être pas cherché à voir si l'argent était bien dépensé. On se préoccupait surtout de dépenser davantage. De la même façon, quand il s'agit

d'établir des priorités et de décider quels choix nous retiendrions comme société, l'exercice n'avait pas beaucoup de sens, parce que dans une économie d'abondance, la capacité de dégager de nouveaux budgets excédait de beaucoup celle de concevoir des projets valables. C'est en 1974 qu'a sonné le glas au Québec, comme partout ailleurs, de cette croissance spectaculaire. C'est au lendemain de la crise du pétrole où on observe dans tous les pays occidentaux un arrêt complet de la croissance économique, suivi d'une reprise de croissance, mais une croissance beaucoup plus lente. Il fallait s'ajuster à une croissance beaucoup plus lente de l'économie au risque de drainer plus de ressources que n'en dégageraient nos entreprises et de saper ainsi les bases de la croissance.

Le virage n'aura pas été facile. Il n'a pas été pris par l'administration précédente. Il a été pris progressivement à partir de 1980. Et c'est cette crise économique de la fin de 1980 qui l'aura davantage compliqué. La pression à la baisse sur les revenus de l'État et à la hausse sur les dépenses sociales a nécessité un rajustement de toute la structure de nos dépenses. En fait, pour la première fois, il y a même une catégorie de nos concitoyens, celle des employés du secteur public, qui avaient pu jusqu'à ce jour évoluer dans un univers en pleine expansion et qui ont du également faire les frais de cette crise qui touche l'ensemble de nos concitoyens.

Les protestations que nous aurons tous entendues auront parfois laissé croire à une remise en cause du rôle de l'État et à une réduction du volume et de la qualité des services offerts à la population, alors qu'en fait, il s'agissait tout au plus d'ajuster la croissance du coût des services à la capacité de payer de nos concitoyens et de réorienter l'action de l'État en fonction de nouvelles priorités. Croissance moindre ne signifie pas pour autant diminution. Sans croissance économique, il faut se rendre compte que le coût des programmes existants ne doit pas augmenter, sous peine de devoir se priver de moyens qui pourraient être plus nécessaires ailleurs.

En fait, la croissance trop rapide du coût des services publics met en danger la qualité et l'existence même de ces services. C'est une réalité qu'on a tendance à oublier. Si on dépense trop pour assurer certains services existants, on n'a plus d'argent pour répondre à d'autres besoins essentiels à côté. C'est la qualité même des services en place qui est menacée.

(10 h 20)

La période qui s'ouvre à nous maintenant va devoir être faite d'exigence et de rigueur. Les besoins des Québécois vont continuer à évoluer. Il faut déjà accepter que les ressources, elles, ne croîtront plus

aussi rapidement. Plus que jamais, il va falloir choisir et, plus que jamais, gouverner va vouloir dire établir des priorités. Le toujours plus auquel on nous a habitués, auquel on s'est habitués nous-mêmes, sans égard aux conséquences de ce toujours plus, est dépassé, est révolu.

Pour l'instant, il faut faire face au drame que vit le quart de notre jeunesse qui est laissée pour compte dans cette crise économique. Il peut s'agir d'une jeunesse que notre système d'éducation ne sait plus accueillir. Il peut s'agir d'une jeunesse qui voudrait se dévouer au service de notre communauté ou encore d'une jeunesse qui aspire tout simplement à prendre la relève sur le marché du travail, à se trouver un emploi. Il faudra reconnaître son initiative, son propre système de valeurs qui est différent du nôtre et valoriser sa démarche.

Il faut aussi affronter le problème des sans-travail que l'aide sociale accueille en nombre grandissant, qui grandit d'ailleurs à un rythme effarant. Le chômage structurel n'affecte pas seulement le Québec. Si l'amélioration de la productivité contribue à améliorer notre niveau de vie, il pose, d'un autre côté, le problème très sérieux de la répartition de la richesse. Comment va-t-on répartir cette augmentation globale de notre niveau de vie? Mais surtout il pose la question morale du droit au travail, de ceux qui sont exclus du marché du travail parce que les entreprises se sont modernisées et produisent plus avec moins d'employés. Dès l'automne dernier, le gouvernement s'est fixé comme objectif de créer quelque 80 000 emplois et la mise en oeuvre d'un tel programme nécessitera cette année une enveloppe substantielle qui dépassera les 200 000 000 \$.

À cet effort s'ajoute une volonté d'accélérer les travaux publics qui touchent le secteur des transports en commun, par exemple, ou l'assainissement des eaux qui, cette fois, touche l'ensemble du territoire, dans le but de soutenir le secteur de la construction qui est créateur d'emplois directs, mais aussi générateur de retombées pour notre industrie manufacturière.

Il faut enfin consolider les secteurs de notre économie qui sont mieux placés, face à l'avenir. Il peut s'agir d'encourager l'expansion de notre agriculture céréalière où nous avons fait des progrès remarquables au cours des dernières années. Il faut quand même se dire que depuis 1976, l'autosuffisance des Québécois est passée de près de 50% à 60%. Nous avons augmenté notre production agricole au Québec, contrairement à ce qu'on a observé par le passé où elle était en décroissance continue.

Il faudra accélérer l'exploration minière au Québec. Il faudra s'engager sur les sentiers de la recherche scientifique, de l'innovation. Il faudra considérer aussi la

production culturelle et artistique sur un même pied, car sur le plan économique, les retombées des subventions dans le domaine des arts sont absolument phénoménales. Cet effort de réallocation des ressources doit permettre cette année d'orienter quelque 457 000 000 \$ à la lutte aux problèmes sociaux causés par le chômage et le ralentissement économique.

L'exercice de rigueur budgétaire n'aura pas été vain. Le Québec disposera désormais d'une marge de manoeuvre pour s'attaquer aux difficultés d'aujourd'hui et sera ainsi mieux placé pour faire face à celles qui ne manqueront pas de survenir demain.

Au milieu d'un climat perturbé par les difficultés économiques, ces signes avant-coureurs d'un véritable redressement passeront peut-être inaperçus, mais indéniablement le budget de dépenses de 1983-1984 illustre bien les conséquences de cette volonté de changement, de cette mutation des volontés au Québec. D'abord, ils succèdent à un budget de crise en 1982 et 1983 dont on aura intégralement su respecter les prévisions initiales et cela, malgré les incertitudes d'une économie en chute libre. Pour la première fois de la décennie, les dépenses auront même été inférieures aux prévisions.

Peut-être plus important encore, c'est la maîtrise de l'expansion des dépenses qui doit attirer l'attention. Nous avons mis en place, par exemple, un programme d'amélioration de la productivité qui représente à peu près 1% par année de réduction des coûts et qui aura permis de maintenir la croissance du coût des activités existantes en deçà de l'inflation prévue.

C'est ainsi qu'en soustrayant l'inflation, le coût réel de l'ensemble des activités diminuera. Nos activités existantes croîtront au rythme d'à peu près 5,8% alors que l'inflation aurait dû faire augmenter les coûts de 6,8%. Il y a donc une augmentation plus lente que l'inflation. En d'autres termes, il y a une réduction des coûts pour les activités existantes et c'est la première fois que cela se produit au Québec.

Il ne faudrait pas croire cependant que tout danger de voir apparaître à nouveau cette croissance explosive, exponentielle des dépenses, est écarté. Le redressement a nécessité des mesures draconiennes, exceptionnelles, qui ne pourront pas être répétées. Et, disons-le, qui demandaient beaucoup de courage politique. À cet égard, on ne peut pas dire que les interventions de l'Opposition ont aidé la société québécoise à assumer ce genre de responsabilités.

Il faudra désormais poursuivre l'effort en s'attaquant aux causes résiduelles de déséquilibre. La croissance du service de la dette, à cet égard, demeurera préoccupante dans la mesure où elle ne traduirait pas une accélération d'investissements créateurs

d'emplois.

La situation économique difficile que nous venons de traverser ne nous permettra pas de relâcher l'effort de relance économique. Les dépenses augmenteront donc, au total, à un rythme qui sera voisin de celui de l'économie et même un peu plus rapidement. Les dépenses régulières, récurrentes, qui se répètent d'année en année, vont augmenter de 7,8% en regard d'une croissance de notre richesse du produit intérieur brut qui est prévu à 7,1%.

Notons, toutefois, que ces crédits additionnels vont aller à des dépenses qui sont, en bonne partie, conjoncturelles, non récurrentes, qui représentent près de 400 000 000 \$. De telles dépenses non seulement n'engagent pas de fardeau structurel permanent, mais, au contraire, vont pouvoir contribuer à accélérer la reprise économique et amener une révision à la hausse des prévisions de croissance économique.

Cet effort de relance d'une ampleur qui est tout à fait raisonnable et même remarquable à l'échelle du Québec ne pourrait être possible sans remettre en cause d'autres activités de l'État. Des changements de mentalité qu'appellent les nouvelles conditions économiques impliquent un véritable choix de priorités. Le temps où l'on pouvait s'opposer aux impôts, s'opposer à l'augmentation des déficits, comme on a entendu l'Opposition faire très souvent, et en même temps s'opposer aux compressions des dépenses... C'est irresponsable, car elle prend les Québécois pour des imbéciles, et c'est cela que l'Opposition libérale fait continuellement. Les temps ont changé même si les mentalités ont tendance à évoluer plus lentement du côté libéral.

Désormais, il va falloir savoir choisir. C'est ainsi qu'une remise en question systématique de l'action gouvernementale a permis, cette année, de dégager les budgets nécessaires au soutien de l'économie. Un tel exercice n'a rien de facile et témoigne, cependant, plus que tout autre, de la volonté du gouvernement de s'attaquer résolument à bâtir une nouvelle société mieux armée pour l'avenir. Car ce qui ressort du budget de l'année dernière, c'est que nous avons prévu 22 655 000 000 \$ de dépenses et nos dépenses seront de 22 375 000 000 \$, donc nettement inférieures. Même si on supposait que nous n'avions pas fait d'économies de grève, nos dépenses seraient de 22 540 000 000 \$ par rapport à des prévisions de 22 655 000 000 \$. Nos dépenses seront donc inférieures aux prévisions budgétaires, quelle que soit la façon de le présenter.

(10 h 30)

Il y a même eu de nouvelles dépenses que nous avons accepté de faire dans les domaines du soutien au transport en commun,

de la création d'emplois, du Centre de recherche industrielle, des aménagements apportés dans les propositions qui ont conduit aux décrets et, subséquemment, aux propositions de janvier et de février qui représentent des montants appréciables. Il y a donc eu des injections additionnelles de fonds. En dépit de ces injections additionnelles de fonds, nos dépenses totales seront inférieures cette année aux prévisions, quelle que soit la façon de les regarder.

Nous avons dû prendre des moyens pour accroître la productivité d'une façon équitable, en ce sens que nous avons demandé à toutes les missions gouvernementales de faire un effort. Si on examine ce programme d'amélioration de la productivité, que donnera-t-il en bout de piste? On constatera, par exemple, que nous aurons réussi à abaisser le coût des services dans le réseau des affaires sociales, les services sociaux ou de santé, d'à peu près 9% sur cinq ans. De la même façon, dans le réseau de l'éducation, nous aurons réussi à réduire nos coûts d'à peu près 9%. Quant aux ministères, nous aurons réussi à réduire les frais de l'administration, de la bureaucratie, de l'appareil gouvernemental d'environ 16%.

Y a-t-il un gouvernement au Québec qui pourra plaider avoir fait autant? On n'a qu'à regarder ce que donne une administration libérale à Ottawa pour voir ce que veut dire l'explosion des dépenses. Si on veut savoir comment ils auraient géré, on n'a qu'à regarder leurs grands frères et on se rend compte immédiatement de la façon dont ils gèrent: c'est la catastrophe! On prévoit 10 000 000 000 \$ de déficit et on se retrouve à 30 000 000 000 \$. Imaginez si, à Québec, ayant prévu 3 000 000 000 \$, on s'était retrouvé avec 9 000 000 000 \$. Imaginez le discours. Le seul plat que le représentant de l'Opposition pourra nous servir aujourd'hui sera: Scandale! Le déficit passera sans doute de 3 000 000 000 \$ à 3 250 000 000 \$. Voilà le grand scandale des mauvaises prévisions budgétaires gouvernementales. Pendant ce temps, on oubliera de nous dire comment leurs grands frères, qui leur font école, gèrent à Ottawa; c'est la catastrophe la plus totale.

Pour juger un gouvernement, il faut tenir compte des circonstances économiques. Dans les circonstances, le gouvernement du Québec a, je pense, réussi une assez remarquable performance.

Nous avons donc demandé un effort partagé par toutes les missions gouvernementales. Jusqu'à présent, le réseau des affaires sociales a fait un effort important. Il n'est plus nécessaire de demander un effort du même ordre. Cet année, cet effort représentera une amélioration de la productivité d'à peu près 0,5%; c'est faible. Pour les années futures?

À peu près 0,25%; c'est faible, juste suffisant pour forcer les administrations à surveiller leurs dépenses, exercer une pression continue.

Dans le réseau de l'éducation, nous devons demander plus qu'au cours des dernières années. Pourquoi? Parce que nous n'avons pu demander plus dans le passé à cause du carcan des conventions collectives. Si, au Québec, l'enseignement d'il y a quelques années, en 1980-1981, nous coûtait, simplement au chapitre de la tâche des enseignants et de la rémunération, près de 350 \$ de plus par enfant, c'est carrément parce que nous étions un peu moins productifs que nos voisins. Et chaque fois que nous comparions, dans le passé, les services publics québécois, pour des fonctions comparables, avec les services publics d'autres provinces - et c'était particulièrement vrai sous les administrations libérales antérieures au Québec - la comparaison jouait toujours contre nous. Nous étions toujours moins efficaces. Nos coûts étaient toujours plus élevés. M. le Président, je vous dirai aujourd'hui que ce n'est plus vrai. Nous pourrions comparer n'importe quand notre réseau de santé et démontrer qu'il est aussi efficace que les réseaux de santé les plus efficaces des provinces du Canada, que des États américains les plus dynamiques. Nous pourrions faire de même dans le domaine de l'éducation. Peut-être pas autant. Il aurait fallu demander un effort plus grand dans le secteur de l'éducation, nous ne l'avons pas demandé. Nous estimions que c'était suffisant.

Concernant les ministères, nous réduirons de façon substantielle le coût de l'administration publique. Vous savez, on nous parle continuellement de la lourdeur de l'appareil gouvernemental, de la bureaucratie. On nous parle, l'Opposition parle. Elle a trouvé le moyen, en six ans de régime d'augmenter le nombre d'employés du secteur public de 80 000. Si on examine les chiffres de 1980-1981, il y avait 72 000 employés de la fonction publique, et en 1983-1984, il y en aura 66 000. Il y en a moins. Cela ne s'est jamais vu au Québec. Nous ne parlons pas de réduire la lourdeur de l'appareil gouvernemental, nous ne parlons pas de réduire la bureaucratie, nous le faisons. C'est la différence fondamentale.

Les Québécois, depuis longtemps, se sont plaints de gouvernements qui leur chantaient la pomme quand venaient les élections et ne livraient pas la marchandise le temps venu. Ils se sont plaints de partis politiques électoralistes dont le seul objectif est de prendre le pouvoir sans égard aux conséquences des promesses inconsidérées qu'ils font, sans égard aux conséquences d'une mauvaise gestion laxiste à laquelle on a eu droit par le passé. Nous avons, effectivement, corrigé la situation, M. le

Président. Ceci s'est traduit par un effort important mais, en même temps, il en résulte un certain nombre de conséquences intéressantes. Le gouvernement du Québec a pris le contrôle de la croissance explosive de ses dépenses. Nous sommes prêts pour la relance. Nous avons les moyens nécessaires pour injecter des crédits nouveaux dans le développement économique. Nous nous plaçons en position remarquable pour prendre le virage technologique et assumer cette reprise économique à laquelle nous avons droit.

Il fallait traverser la tempête. Il fallait accepter l'effort. Un effort n'est jamais populaire, n'est jamais intéressant lorsqu'il nous est demandé. Cependant, lorsque l'on récolte le fruit de l'effort que l'on a consenti et que l'on découvre que les sacrifices que l'on s'était imposés donnent les résultats que nous escomptions, alors on comprend le véritable sens de l'action gouvernementale des deux dernières années et je suis convaincu, M. le Président, que le livre des crédits que nous déposons n'est que le début d'une relance, au Québec, que tous les Québécois vont apprécier.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Merci, M. le Président. Je demeure un peu surpris que le ministre ait déjà terminé son exposé ou ses remarques préliminaires. Il est le seul, depuis quelques semaines maintenant, du côté ministériel, qui ne nous ait pas servi un 15% ou 20% de discours sur l'indépendance du Québec. Je suis sûr qu'il voudra, encore une fois, s'il en a la chance, évoquer cette option ressuscitée comme étant la solution à tous les maux que le Québec traverse. Je suis particulièrement étonné, ayant eu à discuter face à face avec le président du Conseil du trésor depuis quand même un peu plus d'un an, de voir qu'il a négligé cet article de foi dont, très souvent, il ne se prive pas, de nous entretenir sur les bienfaits de l'indépendance du Québec qui aurait participé au règlement des problèmes économiques. À moins que le ministre veuille prendre deux minutes pour en parler.

M. Bérubé: Si le député de Vaudreuil-Soulanges tient à ce que je parle sur cette question, il me fera certainement plaisir de le faire, M. le Président.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Je vous remercie, monsieur le ministre.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre, vous...

Une voix: Avez-vous pris connaissance des sondages hier?

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Dans ses remarques préliminaires, dès le départ, le ministre a expliqué pourquoi, au Québec, le gouvernement a pris tant de place dans notre vie économique. Il a évoqué, évidemment, que c'était la façon dont les Québécois devaient participer à l'économie du Québec. Je suis sûr que la vaste majorité des Québécois partage son diagnostic. Il n'a pas à convaincre celui qui lui répond actuellement qu'essentiellement, les Québécois étant exclus depuis des générations des centres de décision en matière économique, non seulement sur la scène canadienne, mais québécoise, il y a du rattrapage à faire dans cette évolution parfaitement naturelle pour des gens qui habitent un territoire comme le Québec. (10 h 40)

Ce départ ou ce rattrapage a été essentiellement fait depuis 20 ans. Il est évident que le rattrapage que le gouvernement du Québec, comme État, comme administrateur de la richesse collective ou comme distributeur de la richesse collective, s'est équipé à un point tel que, sur le territoire canadien, la fonction publique québécoise est sans égale, sauf à l'égard de la fonction publique du gouvernement fédéral, et que ces deux grosses administrations, par leur niveau de compétence et par l'expertise qu'on y retrouve, ne sont pas dans les mêmes ligues que toutes les autres. Dans ce sens, je pense que c'est un progrès que le Québec a connu à cause de ce rattrapage et à cause de cette volonté que tous les gouvernements du Québec ont eue de donner aux Québécois des outils de développement. Par la force des choses, c'est par l'intermédiaire de leur gouvernement que les Québécois l'ont fait au départ.

Ce que le ministre néglige de constater, comme tous ses collègues, ce qu'il néglige de dire, probablement parce qu'il l'ignore, c'est que depuis 20 ou 25 ans, les ressources humaines qu'on retrouve au Québec sont capables de se retrouver en nombre croissant, en dehors de l'appareil du gouvernement du Québec, que des réalisations sont possibles de la part des Québécois sur des scènes autres que l'administration publique et la gestion des programmes gouvernementaux. Le ministre semble ignorer le rattrapage que les ressources humaines, que les individus ou que les Québécois, individuellement, ont pu réaliser en termes de l'expertise, de la formation, du genre de compétence dont ils sont maintenant les porteurs. Dans ce sens de continuer, comme

le fait le gouvernement, à vouloir prétendre que c'est simplement au moyen de l'appareil de l'État québécois que les Québécois trouveront la pleine réalisation de leurs moyens, c'est fausser complètement la réalité que nous vivons depuis déjà plusieurs années.

Le deuxième aspect, dans les remarques préliminaires du ministre - elles méritent d'être relevées - a trait à la façon dont le gouvernement du Québec aurait finalement infléchi la direction répréhensible qu'empruntaient les dépenses publiques depuis longtemps. Le ministre fixe la brisure qui a nécessité des adaptations de la part des gouvernements occidentaux en 1974, soit les après chocs de la crise du pétrole.

Ce qu'il faut par ailleurs remarquer, c'est que le gouvernement péquiste était au pouvoir pendant sept de ces dix dernières années et que les ajustements et les adaptations qu'il nous dit avoir pris n'ont manifestement pas connu les mêmes résultats heureux - si le ministre tient à se comparer, on va le faire - qu'en Ontario, chez nos voisins, avec lesquels nous sommes en concurrence constante. Je renvoie le ministre à ces lectures. Il suffit de regarder l'évolution des dépenses publiques par rapport à la croissance du produit intérieur brut de l'Ontario pour constater que cette brisure de 1974 a été effectivement perçue et gérée de façon intelligente chez beaucoup de nos voisins et que, dans ce sens, on ne peut pas se péter les bretelles pour l'année 1983-1984 de finalement mettre en place des mécanismes, des habitudes et des comportements dont le facteur décisif ou d'initiative remonte à dix ans. S'il y a eu brisure en 1974, qu'on ne vienne pas dire en 1983-1984: Voilà qu'enfin nous faisons quelque chose, lorsque nos voisins, depuis plusieurs années, se sont adonnés à ces exercices.

Les ajustements et les adaptations que le ministre dit avoir privilégiés quant aux moyens se retrouvent essentiellement dans ce qu'il a décrit comme étant des améliorations à la productivité et des révisions d'activités. On voit dans les crédits qui ont été déposés hier que le gouvernement dégage environ 400 000 000 \$ à ces deux titres, soit la moitié pour l'amélioration de la productivité et l'autre moitié - environ 200 000 000 \$ - pour la révision des activités gouvernementales.

Il faut vraiment voir si le gouvernement se comporte de façon professionnelle dans le sens qu'on doit se demander s'il est bien outillé, s'il s'est véritablement outillé pour atteindre des gains de productivité et pour voir s'il gère adéquatement et efficacement tout le processus de révision d'activités.

Le gouvernement, le ministre notamment, est coupable, à mon sens,

d'écart de vocabulaire. L'emploi qu'il fait du mot "productivité" me semble relativement inexact. Il suffit de voir comment le ministre prétend que ces programmes d'amélioration s'articulent autour de principes aussi vagues, flous et généraux que ceux qu'on retrouve dans les crédits, soit que tous les secteurs de l'activité gouvernementale ont du participer à cette amélioration. Bravo! Que, deuxièmement, un effort plus substantiel ait été exigé des secteurs où la comparaison avec d'autres provinces ou États a révélé des coûts supérieurs, cela m'apparaît être la moindre des choses. Que, troisième point, un effort moins grand ait été demandé à ceux qui avaient déjà fait un effort, encore là, il me semble qu'il n'y a pas d'invention ou de génie à dire des choses pareilles. Que, quatrième point, les exigences d'amélioration aient porté davantage sur des fonctions administratives plutôt que sur des services directs à la population, cela m'apparaît proprement un discours politique qui laisse soupçonner que, oui, on réalisera des gains, cela coûtera moins cher, mais les services ne seront pas affectés.

Qu'en est-il véritablement lorsqu'on parle de productivité? Il m'a toujours semblé que la façon de mesurer les gains qu'on pouvait faire en matière de productivité était de regarder quel était le volume des intrants, quel était le volume des composantes qui produisent quelque chose par rapport au volume de la production des biens que génèrent ces intervenants, ces éléments.

Je ne vois pas dans le détail de l'amélioration de productivité, que ce soit le genre de processus auquel s'est livré techniquement le ministère ou l'administration gouvernementale. On parle essentiellement de réduction d'effectifs dans le cadre d'une administration où la production de services et le volume de services dépendent de l'existence même des effectifs. Il me semble qu'on ne peut pas dire qu'on a fait des gains de productivité, si on a mis des gens à la porte. Il faut également pouvoir documenter l'argument que le volume des services et le volume de biens produits et disponibles à la population ont été maintenus.

Le gouvernement en fait grand état avec toutes sortes de tableaux, pour montrer comment il a fait. Oublions les réductions de salaires qui, là encore, n'affectent que les coûts unitaires et ne sont pas des composantes de mesures de productivité. Le gouvernement fait donc grand état, avec ses tableaux, de la réduction des effectifs d'occasionnels, de permanents, etc., mais il passe très rapidement sur la démonstration que le volume de la productivité appellerait, c'est-à-dire que les services en volume et en qualité ont été maintenus. Or, nous savons tous, comme députés, qu'il suffit de transiger de façon régulière avec nos électeurs et de

transiger régulièrement avec l'appareil de la fonction publique pour voir que l'accès aux services est devenu quelque peu plus difficile.

Donc, il me semble qu'il y a un fardeau que le ministre doit porter, c'est celui de démontrer que l'on a maintenu la qualité et le volume des services gouvernementaux à moindre coût, parce que c'est là la productivité, c'est maintenir le volume des services, mais avec moins d'intrants. Il doit donc prouver que ce volume et cette qualité de services ont été maintenus.

Par ailleurs, on s'est lancé du côté gouvernemental dans un exercice de révision des activités. On se souvient que le ministre avait fait état et que les journaux avaient fait état également, du fait qu'on avait demandé aux différents ministères de réviser leurs activités de sorte que, théoriquement, ils en arriveraient à un point où 15% de leurs activités seraient "éliminées" - entre guillemets - ce qui est une façon de forcer les gens à fixer les priorités et donc, permettre aux administrateurs d'avoir accès à un inventaire précis à partir duquel ils font les choix qui mènent à une révision à la baisse des activités.
(10 h 50)

Tout ce qu'on a ici pour étayer les 200 000 000 \$ dont il est question, ce ne sont pas les douze ou quatorze organismes qui disparaîtraient, mais bien deux ou trois organismes. On évoque 200 000 000 \$, on en justifie une fraction infime.

Le ministre peut bien dire qu'il ne veut pas effrayer tous ceux qui tomberont sous son couperet, cela laisse soupçonner automatiquement, si des activités sont éliminées, que le volume des services rendus sera diminué. Comment peut-on globalement parler d'amélioration de productivité si, après avoir mis des gens à la porte, on révisé à la baisse le nombre d'activités? Il me semble qu'on n'a rien changé à la fraction des intrants, les éléments de production, comme numérateur, et le volume de production des biens et services, comme dénominateur. Il me semble qu'on pourrait parler de biens de productivité si la fraction changeait de valeur, à la baisse en l'occurrence.

Tout cela pour en arriver à dégager des sommes pour la relance économique. Donc, on dégage 400 000 000 \$, par des efforts que le gouvernement appelle "de productivité" et de "révision des activités", pour dégager 457 000 000 \$. Chiffre intéressant qui correspond à peu près au chiffre de la récupération salariale que les lois 70 et 105, pour ne pas dire 111, ont accomplie pour le plus grand bien du ministre des Finances et du président du Conseil du trésor sinon pour le bien des 300 000 Québécois qui en ont été l'objet.

Cette fameuse récupération salariale de

1982-1983 permettait la relance économique, permettait de dégager des sommes, à ce moment-là, dans le discours gouvernemental, pour la relance économique. Cette récupération salariale semble avoir eu un certain retard à connaître une utilisation qui contribuerait à la relance économique. C'est en 1983-1984 qu'on retrouve les chiffres de 450 000 000 \$ ou à peu près qu'on a piqués aux fonctionnaires, aux employés du secteur public qui bénéficiaient, jusqu'au 31 décembre dernier, d'une convention collective qui prévoyait des augmentations qui leur ont été versées mais furent récupérées par la suite.

Cette somme de 450 000 000 \$, de toute façon, est tellement dérisoire si on regarde le trou que l'effondrement de l'économie a creusé, l'an dernier, si on regarde que la croissance observée, notre produit intérieur brut a été de quelque 5,1%, qu'un taux d'inflation était quelque peu supérieur à 11%. Cela permet aux observateurs de conclure - et on reprend les chiffres ici - que le produit intérieur brut du Québec a essentiellement chuté de 6,2% l'an dernier. Ce montant représenterait un manque à produire, un manque de volume d'activités économiques au Québec, comparativement à une croissance zéro en termes réels, de plus de 4 500 000 000 \$, trou immense qui a laissé des traces pour des dizaines de milliers de chômeurs et que le gouvernement se targue de vouloir contribuer à combler avec 450 000 000 \$, soit 10% du manque à produire et à travailler des Québécois l'an dernier.

L'an dernier, 1 400 000 000 \$ ou à peu près en impôts additionnels ont été levés par le gouvernement du Québec. Quand on parle de taxe sur l'essence, de taxe de vente, de réduction de l'impôt de 2%, toutes sortes de commandes passées à toutes sortes de sociétés d'État, notamment, la Société des alcools, il me semble que, par ces ponctions fiscales tout à fait inopportunes, le gouvernement a contribué à creuser le trou. N'eussent été ces hausses d'impôt qui soustrayaient de l'économie plus de 1 000 000 000 \$, on aurait peut-être, au Québec, connu une baisse - oui, comme nos voisins de l'Ontario - de notre activité économique, mais dans une proportion qui serait tellement plus rapprochée de ce que les Ontariens eux-mêmes ont connu. La chute, au Québec, a été aggravée. La crise a connu un surcroît. La mise à connu des ajouts et des additions, au Québec, à cause des politiques fiscales inopportunes du gouvernement du Québec pendant cette année de crise, étant donné, comme je l'ai dit tout à l'heure, que le gouvernement ne s'est pas ménagé, depuis quelques années, les marges de manoeuvre que les autres se sont ménagées en s'adaptant, en faisant le même diagnostic que le ministre, en 1974. Les

circonstances économiques de l'Amérique du Nord avaient changé, il est inutile d'attendre 1983-1984 pour y faire quelque chose.

Cette relance économique, selon le livre des crédits, s'articule autour de trois programmes: création d'emplois, stimulation économique et développement social, éducatif et culturel. On nous les présente comme la contribution du gouvernement du Québec à la relance de l'économie québécoise. On nous les présente essentiellement comme des nouvelles sommes, des sommes dégagées grâce à la compétence extraordinaire du ministre et de ses collègues, qu'on dégage pour investir, pour injecter de l'argent frais et nouveau, nous dit-on, dans l'économie du Québec. Voyons ce qu'il en est du frais et du nouveau.

J'ai déjà indiqué qu'à mon sens, la récupération salariale qui dégagerait quelque chose, elle a déjà eu lieu et c'est l'année suivante qu'on s'en sert. Déjà, un retard qui m'apparaît quelque peu répréhensible et qui tient dans le discours beaucoup plus à ce que les comptables appellent des "timing differences", des différences d'imputation de périodes, plutôt que véritablement de l'injection de nouvelles sommes d'argent qui aident à la stimulation de l'économie. Mais, au-delà de cette différence dans l'imputation, dans le choix des périodes d'imputation de sommes d'investissement, il faut véritablement regarder si c'est un caractère nouveau, le caractère non récurrent, comme a dit le ministre, si c'est nouveau, c'est de l'argent frais, c'est non récurrent, ces 457 000 000 \$. Qu'en est-il?

À titre d'exemple, il y a un montant de 45 000 000 \$ qui émerge dans un poste qui s'appelle le bon d'emploi. Il me semble que c'est une notion et un programme qui avaient été promis lors de l'élection de 1981. Je n'y vois rien de nouveau. Il me semble qu'on laisse subsister un programme qui, depuis deux ans déjà, fait partie des engagements du gouvernement auxquels il a d'ailleurs donné suite partiellement, à la suite de l'élection et de ses engagements électoraux de 1981.

Chantier-Québec revient. Je siége depuis quelque mois aux engagements financiers, là où est le ministre, et Chantier-Québec revient tous les mois, avec des sommes, des subventions de toutes sortes pour la création d'emplois. Ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas inventif. Ce n'est pas du génie ou une trouvaille. C'est la reconduction de programmes qui existent déjà.

Les PECEC (programme expérimental de création d'emplois communautaire), cela fait longtemps qu'on entend parler de cela. Ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas une invention pour la stimulation de l'économie en raison de la crise que nous traversons. Les PECEC existent depuis longtemps. On

reconduit un programme.

Ce qu'il y a volontiers de nouveau, c'est le programme des jeunes volontaires, sans doute. Le partage de l'emploi: 1 000 000 \$. SEMO, c'est-à-dire le programme de services externes de main-d'oeuvre: 4 000 000 \$, pour des organismes sans but lucratif qui offrent des services spécifiques de placement à des clientèles qui éprouvent des difficultés à réintégrer le marché du travail. C'est un poste de dépenses que j'ai déjà vu aux engagements financiers avant qu'on nous annonce toutes ces choses. Ce n'est pas nouveau. Ce sont des programmes qu'on a déjà annoncés. Il ne faut quand même pas en faire tout un plat. Pour les autres que j'ai mentionnés tout à l'heure, ce sont des programmes qui existaient déjà depuis quelques années budgétaires. Dans ce sens, je pense qu'il ne faut pas exagérer.
(11 heures)

Le deuxième volet, qui vise strictement la stimulation économique, est de 150 000 000 \$. Il faudrait aller voir ce qu'il y a de nouveau d'injecté là-dedans. Où est le nouveau programme? Où est le caractère original calqué sur les besoins de la crise que comporte ce programme? Une papeterie à Matane. Je ne peux pas croire que c'est la première fois de notre vie qu'on entend parler de cela ou que les gens de Matane entendent parler de cela. Venir nous annoncer que c'est un nouveau programme de stimulation de l'économie, c'est pour le moins un peu fort.

Le programme du secteur manufacturier de 22 000 000 \$ comprend - là, c'est original - le plan Biron qui avait fait l'objet d'une annonce criarde, triomphaliste par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, il y a environ un an. Le caractère nouveau n'est pas mis en doute, c'était un programme d'aide au financement à court terme des entreprises en difficulté, celles qui avaient des besoins criants d'aide pour leur fonds de roulement. On avait annoncé, à l'époque, qu'il s'agissait d'un programme de 200 000 000 \$. Nous nous souvenons tous que le ministre de l'Industrie et du Commerce a annoncé ce programme de 200 000 000 \$. Nous avons dit, de ce côté-ci, qu'il n'était aucunement question de somme semblable de la part du gouvernement. Que démontrent les crédits que nous avons vus hier? Le plan Biron: 3 500 000 \$ l'an dernier. Pour l'année qui vient: 12 000 000 \$, dans une conjoncture où tout le monde s'entend pour dire qu'il y a des signes de reprise. On dépense quatre fois plus lorsque c'est moins nécessaire qu'on ne l'aurait fait alors que le besoin était criant.

3 500 000 \$, qu'est-ce que cela laisse soupçonner? Cela laisse soupçonner qu'un programme annoncé en avril l'an dernier n'a véritablement connu d'existence, dans la vie

de tous les jours, que très tard dans l'année. Une grande partie du mal que la crise économique a fait à nos petites et moyennes entreprises n'a pu être enrayé parce que le gouvernement n'a pas dépensé les sommes qu'il comptait dépenser. Il me semble que dans ce sens on ne peut venir se vanter de faire de la stimulation économique pour rattraper un retard reprehensible, inacceptable et pour dépenser des sommes pour inscrire un chiffre ici, une somme qui est trois fois ou quatre fois supérieure, à une époque où on en a moins besoin que les sommes qui ont été mises à la disposition des PME québécoises alors qu'elles en avaient besoin.

Dans ce sens, cela illustre parfaitement les difficultés fondamentales que semble connaître ce gouvernement en matière de gestion des fonds publics. On a beau parler tous azimuts de relance de l'économie, on a beau dresser des listes interminables et répétitives, d'ailleurs, d'interventions à nature et à caractère économique, il n'en reste pas moins qu'on ne saisit aucunement la volonté politique du gouvernement de régler les problèmes de fond de l'économie québécoise à moyen terme. Les seuls exercices de planification, de gestion à moyen terme dont on est les témoins sont, d'une part, les espèces de projections sommaires dont le ministre des Finances nous a fait part dans son discours sur le budget de mai, l'an dernier et, d'autre part, la prétention du ministre voulant qu'on puisse d'ores et déjà prévoir qu'en 1985-1986, soit à l'expiration d'une période d'environ 36 mois à partir d'aujourd'hui, le réseau des affaires sociales sera en train de comprimer ses dépenses ou de rationaliser ses dépenses de l'ordre de 0,3% de son budget de fonctionnement pendant qu'à l'éducation ce sera de 1,6% et que, dans les ministères, en 1985-1986, les programmes, les efforts cumulatifs de rationalisation de dépenses seront de l'ordre de 1,6% du budget de fonctionnement des ministères.

Qu'on continue à prétendre que le Québec, sous l'impulsion de son gouvernement, grand rédacteur de Bâtir le Québec et du virage technologique est en train effectivement de faire faire un virage technologique au Québec, que l'on affirme que nous sommes en train de rentrer dans les années quatre-vingt comme nous devrions l'être en consacrant 15 000 000 \$ à la science et à la technologie, soit le même montant qu'à Québecair, c'est rire des Québécois.

Cela, c'est rire des Québécois, quand on sait que la volonté politique de soutenir la recherche et le développement et de faire prendre au Québec un virage technologique, de nous faire entrer de plain pied dans les années quatre-vingt demande des efforts financiers beaucoup plus considérables et

appelle donc des choix que le gouvernement se refuse de faire. On ne peut pas indéfiniment prétendre faire des virages technologiques et continuer toujours et tout le temps à soutenir des industries dont on sait qu'elles sont condamnées par la force des choses, par la concurrence internationale, à disparaître. Où voit-on que, sur une période de trois, quatre ou cinq ans, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme réduira éventuellement à zéro, à néant, des programmes d'aide à des industries qui sont appelées de toute façon à disparaître à cause de la concurrence internationale, afin de véritablement dégager des sommes pour que le Québec prenne le virage technologique?

À la rigueur, le seul virage que le président du Conseil du trésor a réussi à prendre, je l'en félicite, je vais prendre une chance, c'est un virage comptable à peine, qui lui permet de dire que, pour la première fois depuis dix ans, les prévisions de dépenses, les dépenses effectives, réelles qu'on aura pour 1982-1983 sont inférieures aux prévisions. Ce n'est pas sa faute. Il nous a dit que, même s'il n'y avait pas eu de grèves, il aurait réussi. Il a négligé de dire qu'il a sauvé 151 000 000 \$ au titre des taux d'intérêt sur lesquels il n'a aucun contrôle, auquel cas son affirmation globale que, pour la première fois, les dépenses étaient en deçà des prévisions, cette affirmation, dis-je, ne tiendrait plus. Donc, le virage comptable a été pris, à certains égards. Je ne pense pas que le virage économique du Québec ait été pris. J'ai démontré, il me semble, j'ai illustré que le virage technologique n'est pas à la veille de se prendre avec des annonces de programmes de 150 000 000 \$ de micro-ordinateurs dans les écoles; les livres de crédits parlent de 2 000 000 \$ et non pas de 150 000 000 \$ pour l'année qui vient. C'est bien peu pour que le Québec entre de plain pied dans les années quatre-vingt. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Yves Bérubé (réplique)

M. Bérubé: Merci, M. le Président. Dans l'intervention du député de Vaudreuil-Soulanges, il y a à nouveau bon nombre de contradictions. Si le ridicule tuait, il y a longtemps qu'on n'aurait plus d'Opposition. Mais, cela vaut la peine de prendre quelques instants pour montrer ce genre de contradictions. D'abord, on nous dit: Vous êtes au pouvoir depuis sept ans et on souligne, qu'en Ontario, le gouvernement a redressé la barque plus vite. Oui, c'est un fait, c'est un gouvernement conservateur qui est là. Le gouvernement conservateur de M. Davis a effectivement redressé la barque. Je

vous ferai remarquer qu'il n'y a plus un gouvernement provincial libéral. Pourquoi, d'après vous, est-ce qu'il n'y a plus un citoyen au Canada qui veut voir des rouges? C'est fini. Quand on les voit au travail, on s'aperçoit que c'est un désastre. Première observation.
(11 h 10)

Deuxième observation, on nous dit: Ils ont redressé la barque plus vite. C'est vrai, mais une des causes de l'explosion des dépenses au Québec vient directement des conventions collectives signées en 1976, eh oui! par l'administration libérale qui a fait en sorte que, par rapport au secteur privé, pour le même travail, on payait 16% de plus au Québec. Alors qu'avant 1976, la charge de travail ou le rapport maître-élèves dans nos écoles était comparable à celui de l'Ontario, à partir de 1976, à cause des conventions collectives signées, la situation s'est dégradée, ce qui fait que l'écart a fait en sorte qu'il s'est mis à nous en coûter plus cher pour éduquer nos enfants au Québec qu'en Ontario. Vous allez me dire: En 1979, vous auriez dû tout effacer ce que les libéraux avaient fait. Mais ce n'est pas si simple. Lorsque vous avez donné quelque chose à quelqu'un, vous ne pouvez pas le reprendre aussi facilement. Cela explique pourquoi, en 1979, nous avons graduellement cherché à ramener l'écart entre le secteur public et le secteur privé qui était de 16%, qui a baissé à 13% et ensuite, à 10%. Donc, on commençait, effectivement, à combler cet écart.

De fait, il faut reconnaître que n'eut été la crise économique en 1982, il aurait été possible, par une deuxième convention collective, de continuer à combler cet écart, et sur une période de six à huit ans, on aurait pu effacer le dégât causé par nos prédécesseurs. Oui. Malheureusement, 1980 a enclenché une crise économique et - j'y reviendrai tantôt - cette crise économique a été largement amplifiée par un ensemble de politiques mises en place par le gouvernement qui a la principale responsabilité dans le domaine économique et qui n'est pas un gouvernement provincial. Le gouvernement qui a les principaux pouvoirs dans le domaine économique est le gouvernement fédéral. Donc, n'eut été cette crise économique de 1980-1982, on peut dire qu'aujourd'hui on aurait ramené les salaires plus en ligne avec ceux du secteur privé. On aurait pu également, graduellement, modifier les conditions normatives dans le secteur de l'enseignement et se rapprocher d'une charge de travail plus facilement comparable à ce qu'il y a ailleurs. C'est vrai. La crise a compliqué le problème et nous a obligés à agir plus rapidement.

Comment le gouvernement a-t-il décidé de réagir? D'abord, en allégeant la lourdeur de l'appareil gouvernemental. Est-il

absolument nécessaire que, pour faire le même travail qu'en Ontario, on ait plus d'employés, qu'on ait plus d'employés au ministère de l'Agriculture, qu'on ait plus d'employés au ministère des Terres et Forêts et qu'on ait plus d'employés pour s'occuper des richesses naturelles? Est-il absolument nécessaire qu'on ait plus d'employés au ministère de l'Industrie et du Commerce ou au ministère de l'Éducation? Voilà des questions qu'il faut se poser. Pour donner le même service, est-ce nécessaire d'avoir plus de gens? J'admets qu'on peut alléger la tâche de nos employés de telle sorte que les conditions de travail soient peut-être plus faciles. Oui, mais est-il absolument nécessaire de s'offrir toujours un service plus coûteux qu'ailleurs, ce que nous avaient légué nos prédécesseurs?

Lorsque nous avons pris le gouvernement, nous l'avons pris avec un nombre d'employés. C'est beaucoup plus facile d'embaucher quelqu'un que de le congédier. Si vous ne voulez pas congédier directement du personnel, que devez-vous faire? Vous devez attendre qu'il prenne sa retraite. Vous devez attendre qu'il quitte pour un autre emploi, et vous ne le remplacez pas. C'est ce qui explique pourquoi il est beaucoup plus difficile de corriger les erreurs passées que de les commettre. Et le plus grave danger qui pourrait guetter le Québec, ce serait la présence des libéraux pendant quatre ans, parce que après, chaque fois, il faut dix ans pour s'en remettre. C'est le problème.

Deuxièmement, on nous dit: Le gouvernement a réduit les effectifs et puisque l'essentiel des services offerts par le gouvernement est offert par des employés, vous devez donc réduire les services. Scandale! vous diminuez les services. Je me souviens d'un spectacle, car le député de Vaudreuil-Soulanges excelle dans les spectacles. Il nous avait montré, à un moment donné, la croissance du déficit au Québec. C'est épouvantable, disait-il. Évidemment, il avait pris soin de garder cela en dollars courants. Le sachant intelligent, je sais qu'il ne pouvait commettre l'erreur, et par conséquent, je dois supposer qu'il a cherché à induire la population en erreur, car il sait très bien qu'on ne peut pas comparer des dollars de 1971 avec des dollars de 1981. Le prix d'une livre de beurre n'est pas le même aujourd'hui. On ne peut pas comparer un déficit en 1982 avec un déficit de 1981. Il faut enlever l'effet de l'inflation sur le déficit. Il n'a pas effectué cette correction. Il n'a pas plus effectué la correction résultant du coût des régimes de retraite que l'ancienne administration ne comptabilisait pas.

Donc, il a effectivement présenté des chiffres que l'on ne peut pas comparer, de manière à pouvoir conclure plus facilement.

À ce moment, brillamment, il nous a fait une présentation imagée avec des mini-briques, des "cubriques", enfin tout ce qu'on peut imaginer de cubes et de dessins, il nous les a servi pour démontrer une chose: le déficit gouvernemental est scandaleusement élevé. Parfait! Il dit également: L'effort fiscal, les impôts payés par les Québécois sont excessivement élevés. En effet, ils sont aussi élevés qu'ils l'étaient en 1976 lorsque nous avons pris le pouvoir. N'est-ce pas là scandaleux! Oui, c'est vrai que c'est scandaleux, vous avez raison. La différence, c'est que nous avons réussi à baisser l'effort fiscal des Québécois de 16% supérieur à celui de l'Ontario, à 8% au-dessus de l'Ontario. C'est la crise de 1981 qui nous a obligés à redresser la situation. Dès que nous aurons la possibilité de nous attaquer à la baisse du fardeau fiscal, nous le ferons. Ce sera la conséquence directe de l'effort que nous avons fait.

Or, voilà la contradiction intéressante que l'on nous a servie encore ce matin: Les impôts sont trop élevés; les déficits sont trop élevés. Scandale, vous diminuez les dépenses! Je voudrais bien savoir comment on peut faire pour réduire les revenus du Québec en baissant les impôts et réduire les déficits en même temps, sinon en réduisant les dépenses. Il n'y a pas d'autre façon. Voilà le genre de contradiction que l'on nous sert, que l'on sert à la population du Québec en se pêtant les bretelles et en disant: Écrivez-nous, vous allez voir comment nous, nous allons gouverner. Il y a peu de chances que cela donne des résultats.

Évidemment, je devine la réponse du député de Vaudreuil-Soulanges qui va nous dire: Écoutez, c'est très simple. La seule façon d'augmenter vos revenus, c'est finalement de stimuler l'économie pour que celle-ci soit davantage en mesure de générer des revenus à l'État. Si nous avions une économie plus dynamique, plus de prospérité, les Québécois se trouveraient forcément à payer plus d'impôt, ce qui nous permettrait de réduire les taxes et d'équilibrer le budget. C'est vrai. Il y a un petit problème là-dedans dont ne parle pas le député de Vaudreuil-Soulanges. D'une part, il fait semblant que les pouvoirs dans le domaine économique relèvent des provinces. Il m'a demandé tantôt pourquoi je n'avais pas abordé cette question du nationalisme et de l'indépendance. D'ailleurs, ce qui est assez amusant, il nous disait: Vous savez, le rattrapage était nécessaire, mais il est complété, ce n'est plus nécessaire de faire le rattrapage maintenant, nous avons suffisamment d'entreprises québécoises dans le secteur privé qui peuvent assumer cet effort de relance qui va faire en sorte qu'on n'a plus besoin d'accroître la part de l'État. (11 h 20)

Il y a un petit problème. Pourquoi le

Parti libéral, à tout bout de champ, nous parle-t-il du climat peu accueillant face aux investisseurs étrangers? Pourquoi, si de fait, nous contrôlons notre économie et nous avons tous les moyens nécessaires pour la développer? Alors qu'il passe son temps à nous dire qu'il faudrait au contraire être plus accueillant face aux investissements étrangers, signe forcément qu'il faut faire appel à des centres de décision extérieurs, dans son esprit, pour développer le Québec. Le problème de l'intervention du député de Johnson, c'est d'une part...

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Vaudreuil-Soulanges.

M. Bérubé: Je n'y arriverai jamais!

M. Bourbeau: C'est insultant pour le député de Vaudreuil-Soulanges.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! À l'ordre!

M. Bourbeau: Il l'insulte, M. le Président.

M. Bérubé: Donc, M. le Président...

Une voix: Il l'insulte?

M. Bérubé: ...il est clair que...

Une voix: Il me semblait que c'était à cause de son père.

M. Bérubé: Oui, exactement, je suis surpris...

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): On passe.

M. Bérubé: ...que le député de Vaudreuil-Soulanges soit insulté...

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Non, non, pas du tout!

M. Bérubé: ...que je le qualifie-

Une voix: C'est le député de Laporte qui est insulté.

M. Bérubé: ...que le député de Laporte trouve répréhensible que l'on désigne le député de Vaudreuil-Soulanges député de Johnson, comme si Johnson était un nom québécois qu'il fallait honnir, dont on devait avoir honte. Il est regrettable que le député de Laporte ait cette vision de la contribution de l'ex-premier ministre du Québec.

M. Bourbeau: M. le Président, question de règlement.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): N'en jetez plus!

M. Bourbeau: Ce que j'ai dit, c'est que le député de Vaudreuil-Soulanges représente les électeurs de Vaudreuil-Soulanges. Ces gens sont heureux d'avoir un député libéral. S'il était député de Johnson, il aurait le malheur d'être un député péquiste. Voilà ce que j'ai voulu dire.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre délégué à l'administration.

Une voix: Ce n'est pas ce que vous avez dit malheureusement.

M. Bérubé: Donc, je terminerai uniquement sur ce point. Nous avons effectivement fait le maximum pour stimuler la relance économique. De fait, lorsque nous examinons le budget du Québec, il faut bien constater que l'essentiel de notre budget va au réseau des affaires sociales, de l'éducation, des affaires municipales et de la voirie. C'est normal, c'est le mandat qui nous échoit en vertu du partage des pouvoirs. Ce qui veut dire que, même si notre responsabilité première va davantage du côté social, éducatif, culturel, municipal, même si cette responsabilité première ne va pas du côté du développement économique, il reste que, comme tout gouvernement au Québec, nous avons une responsabilité face au développement économique, comme une municipalité qui n'est pas responsable du taux de chômage qui peut sévir dans sa région a néanmoins une responsabilité de faire un effort pour stimuler la relance économique. Nous l'avons fait essentiellement comme un gouvernement qui sait élaborer des priorités, qui sait faire des choix; nous l'avons fait en resserrant nos dépenses partout où cela était possible et en réinjectant l'argent là où nous croyons que nous aurons un effet d'entraînement le plus grand possible. C'est de cette façon que nous avons dégagé les ressources nécessaires.

Je tiens cependant à souligner qu'un gouvernement provincial demeure un gouvernement provincial, ce n'est pas un gouvernement national; il ne contrôle pas les politiques économiques, les politiques bancaires; il ne contrôle pas les politiques fiscales s'adressant aux entreprises; il ne contrôle pas non plus les politiques commerciales. Par conséquent, un gouvernement provincial demeure un gouvernement provincial, il doit collaborer avec le gouvernement fédéral dans un effort de relance économique, mais en réalisant très clairement que les responsabilités premières sont entre les mains d'un gouvernement fédéral. C'est la raison pour laquelle la souveraineté du Québec, ramenant la moitié des outils dans le même coffre,

ferait en sorte qu'au sommet de l'échafaud en train de travailler, à chaque fois qu'on aurait besoin d'un marteau, il ne serait pas nécessaire de descendre l'échelle et d'aller demander à l'autre travailleur - le gouvernement fédéral - qui est lui aussi en train de travailler à la même construction, de prêter le sien. C'est la façon la plus inefficace d'assurer une relance économique au Québec. Effectivement, si nous concentrons tous les instruments à l'intérieur du même organisme qu'est le gouvernement du Québec, il est clair qu'il serait possible de mettre en place un ensemble de politiques de relance économique qui seraient beaucoup plus efficaces. D'ailleurs, c'est ce qu'un grand nombre de petits pays ont réussi à faire, que ce soit la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège. C'est ce que presque tous les petits pays occidentaux, nordiques, de taille comparable au Québec, ont, par leur politique nationale, mis en place pour assurer la relance économique. Cela fait en sorte qu'ils connaissent aujourd'hui des croissances économiques nettement plus rapides que la nôtre. C'est clair que tant et aussi longtemps que le Québec ne suivra pas cette voie, il devra payer 3 000 000 000 \$ de plus en impôts pour doubler les services fédéraux et, de plus, il aura toujours une économie mal dirigée parce que malheureusement dirigée de deux endroits différents avec, plus particulièrement, un gouvernement fédéral qui n'a pas fondamentalement à coeur la relance économique au Québec.

Le Président (M. Rancourt): Merci, M. le ministre.

Ministère des Transports

Nous allons maintenant entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Transports.

M. le ministre.

M. Clair: Si vous permettez, M. le Président, peut-être que, très rapidement, puisque je comprends que nous sommes à l'étude des crédits provisoires, je pourrais passer en revue chacun des principaux programmes et indiquer très sommairement les principales caractéristiques des crédits budgétaires de l'année 1983-1984 au ministère des Transports, en particulier en comparaison avec 1982-1983.

Si on commence par le programme 1, qui concerne les systèmes de transport terrestre, surtout toute la question du transport en commun, on note une augmentation des crédits de l'ordre de quelque 20 000 000 \$. Il y a d'abord là-dedans une partie d'augmentation du budget qui provient de la réalisation de certains travaux d'immobilisation sur la ligne de CP-

Rigaud pour quelque 10 000 000 \$. Il y a, par ailleurs, certains crédits prévus pour l'accélération des travaux en matière de métro et de transport en commun en général dans l'ensemble du Québec, pour une somme d'à peu près 3 000 000 \$. Il y a, finalement, le coût à payer, si on veut, de l'augmentation des travaux réalisés l'année dernière sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal et dans certaines autres commissions de transport, ce qui explique une augmentation qui est quand même modeste de 20 000 000 \$ en matière de transport en commun, malgré les effets économiques importants que nous attendons cette année de l'accélération des travaux en certains secteurs dont le transport en commun.

En ce qui concerne le programme 2, on note une légère diminution des crédits. Le programme 2 concerne le service d'inspection, si on veut, du ministère des Transports, le contrôle des lois et règlements des transports sur le territoire du Québec. La légère diminution provient d'une faible réduction des effectifs. Quand on parlait de rationalisation de productivité, je pense que cela en est un exemple.

Au niveau de la construction du réseau routier, les crédits budgétaires de 393 000 000 \$ de l'an dernier sont portés à 400 000 000 \$. Ce que l'on peut noter à la face même de la lecture des crédits, c'est une diminution de l'effort au niveau de la construction d'autoroutes, mais, cependant, une augmentation de l'effort au niveau de la construction de routes principales, de routes régionales et de routes secondaires en vue de traduire dans les crédits le virage que le ministère des Transports a essayé de prendre depuis quelques années déjà et qu'on tente d'accentuer au fil des années. C'est ce qui explique l'augmentation des crédits par rapport à l'an dernier et aussi une répartition différente des crédits.

Au niveau de la conservation du réseau routier, le programme 4, c'est-à-dire l'ensemble des activités d'entretien, d'exploitation d'hiver, d'entretien des structures, des chaussées, des éléments de confort et de sécurité, on remarque que les crédits de 1983-1984 sont, à toutes fins utiles, les mêmes que ceux de 1982-1983 à 1 000 000 \$ près. L'explication, c'est qu'au cours des deux dernières années, il y a eu une augmentation d'à peu près 18% du budget de conservation du réseau routier et avec le niveau de dépenses prévu cette année, il nous semble qu'en procédant aussi à une meilleure analyse des principaux éléments d'intervention du ministère des Transports, on sera à même non seulement de conserver le niveau de qualité et de confort des routes du Québec mais, même dans certains cas, de réaffecter des dépenses.

Également au programme 5, programme de gestion interne du ministère, on note, à la gestion interne et soutien, une diminution des crédits d'environ 2 000 000 \$ par rapport à 1982-1983. Cela fait partie de l'effort de productivité et de rationalisation des ministères.

À la Commission des transports, le programme 6, on note une diminution de près de 1 000 000 \$ du budget alloué à la Commission des transports du Québec et on remarque que cela s'explique, là aussi, par une diminution d'effectifs et de postes permanents. La Commission des transports a pris, depuis maintenant près de deux ans, un tournant pour devenir davantage un régulateur économique et, dans ce sens-là, les efforts faits par la direction de la Commission des transports en vue de rationaliser ses activités se sont traduits par une économie de l'ordre de 1 000 000 \$.

(11 h 30)

Au programme 7, le programme de transport maritime et aérien, on note une diminution importante du budget de 1983-1984 par rapport à 1982-1983. Cela s'explique surtout par le report de la construction du débarcadère pour le traversier-rail à Port-Cartier qui avait été prévue dans une entente fédérale-provinciale. Ce projet devait se réaliser l'an dernier, mais il a été reporté, selon l'entente entre les deux niveaux de gouvernement et même, je pense, avec les autorités de COGEMA et de SOCAR, la société d'État chargée de gérer le débarcadère à Port-Cartier. Compte tenu du faible volume d'activités prévisibles, le projet a été, à toutes fins utiles, reporté dans le temps, et comme une partie de la dépense devait être couverte cette année, c'est la principale explication de la diminution.

En ce qui concerne le transport aérien gouvernemental, à savoir le transport des membres du Conseil exécutif, le transport des personnes pour les urgences médicales et également pour la protection de la forêt et le transport des membres de la Sûreté du Québec par les avions du gouvernement, on note une diminution des crédits de près de 1 000 000 \$. C'est la résultante d'un effort de rationalisation de l'utilisation des avions gouvernementaux. On remarque, à la section de la protection de la forêt, que les crédits sont substantiellement les mêmes.

Concernant le transport scolaire, on note une augmentation modeste des crédits alloués au transport scolaire par rapport à ce qui était alloué comme augmentation depuis 1974. C'est un programme qui a été complètement remis à neuf, si on veut, l'année dernière, par une nouvelle façon de gérer le transport scolaire, par une décentralisation vers les commissions scolaires, par l'allocation d'enveloppes budgétaires fermées, mais transférables. Cela

a entraîné également une capacité du système d'absorber une compression importante puisqu'au lieu d'être augmentées à des taux très élevés, comme cela a été le cas de 1974 à 1982, les enveloppes allouées au transport scolaire, la nouvelle gestion qui se fait du transport scolaire a entraîné des économies très appréciables, ce qui explique que, même s'il y a une augmentation des crédits alloués au transport scolaire, c'est, somme toute, modeste.

Voilà, M. le Président, à grands traits, le résumé des neuf programmes du ministère des Transports et, je dirais, les principaux faits saillants de ses crédits budgétaires.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Merci, M. le Président. Je voudrais poser quelques questions au ministre, s'il le veut bien. Je n'ai pas l'intention de faire de longs discours et j'aimerais lui poser des questions précises et courtes. On pourrait alors échanger plus d'informations si on évite les plaidoiries.

Tout à l'heure, le ministre m'a demandé, tout à fait par hasard, quand je l'ai rencontré, si j'avais quelques questions concernant Quebecair. Je n'avais pas vraiment l'intention d'en poser, mais la suggestion m'est venue après et l'idée a fait son chemin. Si le ministre n'a pas d'objection, je vais lui en poser deux ou trois brèves.

Dans le budget que vous nous proposez, vous nous dites qu'au programme 7, le transport maritime et aérien, il y a une diminution de 4 000 000 \$. Les 11 400 000 \$ que le gouvernement a prêtés à Quebecair, où se situent-ils dans le budget? Ce sont les propres fonds du gouvernement qui ont été avancés. C'est ce que vous nous aviez dit.

M. Clair: C'est à l'intérieur du budget 1982-1983 par une réallocation de crédits. Comme ce sont des prêts qui ont été consentis à même les crédits du ministère, c'est dans les crédits 1982-1983 et non pas dans les crédits 1983-1984.

M. Bourbeau: Réallocation à partir de quel poste du budget 1982-1983?

M. Clair: De toute une série de mesures d'économie à l'intérieur du budget. Je ne pourrais pas, honnêtement, répondre à la question. Dans les crédits 1982-1983, je me souviens, par exemple, qu'il y avait un montant important de prévu justement pour la construction du débarcadère de Port-Cartier, laquelle a été reportée dans le temps parce qu'elle ne pouvait pas se réaliser physiquement. La rentabilité du projet était remise en cause par le CN, par

COGEMA, par à peu près tout le monde. Seulement en termes comptables, si on veut, de réallocation de crédits, c'est un exemple que je peux vous donner, il y avait, si ma mémoire est bonne, 4 000 000 \$ de prévus en dépenses, l'an dernier. C'est dans les crédits 1982-1983.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Donc, ce sont des virements de fonds à partir de postes budgétaires du ministère des Transports qui n'étaient pas requis ou que vous n'avez pas dépensés en 1982-1983 et que vous avez transférés à un fonds spécial qui a servi de prêt à Quebecair.

M. Clair: C'est exact.

M. Bourbeau: Pendant qu'on y est, les 11 400 000 \$ qui ont été prêtés à Quebecair, est-ce qu'ils ont été versés totalement à Quebecair?

M. Clair: Oui, ils ont été remis à Quebecair; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans les crédits du ministère des Finances, paraissent les sommes nécessaires prévues par le gouvernement pour l'année 1983-1984.

M. Bourbeau: Est-ce que Quebecair a emprunté d'autres fonds que les 11 400 000 \$ ou si cela se limite à 11 400 000 \$?

M. Clair: À ma connaissance, non.

M. Bourbeau: Dans les négociations que vous menez présentement avec le gouvernement fédéral...

M. Clair: Je voudrais être sûr du sens de la question quand vous demandez si elle a emprunté d'autres fonds. Du ministère, du gouvernement?

M. Bourbeau: Non, d'une façon générale. Est-ce que les 11 400 000 \$ sont épuisés? Est-ce qu'elle a fait d'autres emprunts pour aller plus loin?

M. Clair: Ma réponse au député là-dessus est en trois temps. Le versement des avances par le gouvernement était de 11 400 000 \$; d'ailleurs, l'année budgétaire se termine demain, nous sommes aujourd'hui le 30, et cette somme a été complètement versée. Par ailleurs, pour l'année 1983-1984, il y a une provision de 16 000 000 \$ dans les crédits du ministère des Finances. Est-ce qu'il y a eu d'autres emprunts? À ma connaissance, non, il n'y a pas eu d'autres emprunts réalisés par Quebecair.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Vous venez d'aborder le sujet de ma question suivante. Pour l'année qui vient, les journaux ont fait état - et vous-même à plusieurs reprises - de deux solutions pour Quebecair, soit ce que vous appelez "la nationalisation", alors que vous devriez forcément investir une somme d'argent assez importante, ou une entreprise conjointe avec le gouvernement fédéral alors que vous investiriez, semble-t-il, quelque chose comme 15 000 000 \$. Que ce soit 15 000 000 \$, 20 000 000 \$ ou 25 000 000 \$, pouvez-vous nous dire où ces sommes d'argent sont prévues dans le budget que vous avez déposé?

M. Clair: C'est ce que je viens d'indiquer. Une somme de 16 000 000 \$ est prévue dans les crédits du ministère des Finances. Je ne pourrais pas vous dire à quel programme ou à quel élément de programme, je ne suis pas familier avec les crédits du ministère des Finances, mais c'est dans les crédits du ministère des Finances qu'il y a une provision à cet effet. Maintenant, je peux ajouter un élément d'information. Le député de Laporte se souviendra qu'il y a eu un contrat de location de deux Hawker Siddeley 748 par le gouvernement du Québec, sous-loués à Quebecair. Les coûts de cette location, de cette sous-location se retrouvent dans le programme de transport maritime et aérien pour un montant d'environ 1 000 000 \$, si ma mémoire est fidèle. C'est ce qu'il y a de prévu dans les crédits du gouvernement.

La raison pour laquelle nous avons fait une provision de 16 000 000 \$ est celle-ci: comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer au député de Laporte, nous souhaitons pouvoir obtenir un accord à une participation conjointe du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec dans Quebecair pour assurer sa viabilité et son développement. Ce que nous ne pouvons cependant ignorer, ce sont les deux choix. Dans la mesure où on regarde la possibilité d'y aller seul, nous estimons que la provision de 16 000 000 \$ pour l'année 1983-1984 serait suffisante dans le cadre actuel. Quant aux négociations avec le gouvernement fédéral, nous sommes prêts à négocier de façon très ouverte, mais nous disons: Ne nous imposez pas un plus grand coût, une dépense plus importante que celle qu'on encourrait si on était seul. À quoi bon être deux si c'est pour nous coûter plus cher? C'est le sens des provisions incluses dans les crédits du ministère des Finances.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Je comprends, en résumé,

que toute somme d'argent qui pourrait être investie dans Quebecair en 1983-1984 ne paraît pas au budget des Transports, mais au budget des Finances. C'est cela?

M. Clair: Celles qui sont prévues, oui.

M. Bourbeau: Très bien. Maintenant, M. le ministre, si vous le voulez, je voudrais passer à un autre sujet.

M. Clair: Je pensais que le député de Laporte était l'homme d'un seul dossier; je vois que ce n'est pas le cas et j'en suis fort heureux.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Je comprends que le ministre soit heureux qu'on change de dossier mais, ne vous réjouissez pas trop vite, il est possible qu'on revienne bientôt à ce dossier de Quebecair. Pour l'instant, si vous le voulez, on va parler de l'investissement. Vous faisiez récemment, avec vos collègues du gouvernement, l'annonce d'investissements importants pour bientôt de sommes d'argent pour relancer l'économie et l'emploi. Entre autres, une somme de 100 000 000 \$ a été mentionnée pour le transport en commun dans la région de Montréal. Pourriez-vous nous dire où cela se situe dans le budget, s'il vous plaît?

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.
(11 h 40)

M. Clair: Je me permets de corriger une petite erreur rapportée par certains médias. Il ne s'agit pas d'une accélération de travaux de 100 000 000 \$ uniquement dans le transport en commun sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. L'objectif que nous nous sommes fixé, c'est d'accélérer des travaux dans différents secteurs créateurs d'emplois pour un total de 100 000 000 \$, mais ce total de 100 000 000 \$ n'est pas composé uniquement de travaux en matière de transport en commun. Je n'ai pas avec moi la liste, mais je peux essayer de vous les résumer à peu près de la façon suivante. D'abord, il y aurait une accélération des travaux du métro souterrain. Sur le territoire de l'île de Montréal, les dépenses de l'année dernière dans le métro souterrain ont été de quelque 69 000 000 \$. Ce que le Conseil du trésor avait l'intention d'allouer comme enveloppe à la Communauté urbaine de Montréal était de quelque 70 000 000 \$. Le plan triennal d'immobilisation de 1981 à 1983-1984 de la communauté urbaine prévoyait 75 000 000 \$. Ce que nous avons l'intention de faire, très prochainement - déjà nous sommes en pourparler avec la Communauté urbaine de

Montréal - c'est de monter ce plafond à 100 000 000 \$ environ. Cela semble être possible.

De plus, certains travaux additionnels au métro sont proposés par la Communauté urbaine de Montréal en termes de rénovation de toute une série de petits travaux - fenestration - qui sont à l'étude présentement pour environ, si ma mémoire est bonne, 8 000 000 \$ qui pourraient être réalisés en 1982-1983. Par ailleurs, certains travaux préparatoires à la venue du métro de surface dans l'est de Montréal pourraient être faits avantageusement dès maintenant. Il s'agit de la construction de cinq viaducs dans l'Est de Montréal où les voies du CN croisent des rues et empêchent certaines parties de l'île d'être reliées entre elles. Il y en a cinq, pour environ 32 000 000 \$. Ce sont des travaux qui seraient, de toute façon, utiles voire nécessaires et urgents presque dans certains cas à réaliser. La seule différence entre les réaliser ou non en prévision du métro de surface, c'est simplement que les structures de viaducs doivent être un peu allongées pour prévoir le passage du métro de surface éventuellement.

Le coût de construction est évalué à une trentaine de millions de dollars. Qu'est-ce qu'on pourra dépenser en 1983-1984? Cela dépendra de la rapidité avec laquelle les ententes pourront être conclues avec la Communauté urbaine de Montréal, quant à la préparation des plans et devis. Ce sont des travaux créateurs d'emplois quand on parle de construction de structures de ce genre. Par ailleurs, toujours sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, la CTCUM envisageait depuis plusieurs années déjà de remplacer deux garages vétustés situés au centre-ville pour les relocaliser dans l'ouest, dans Saint-Laurent ou dans ce secteur. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'avait pas autorisé la CTCUM à aller de l'avant avec ce projet de garage qui est évalué à environ 16 000 000 \$. Je parle toujours d'estimation. Je ne voudrais pas que quelque soumissionnaire que ce soit tienne pour acquis que les chiffres que je donne sont exactement ceux qui seront alloués à la dépense. C'est un ordre de grandeur. Ce garage de la CTCUM est un centre d'opération important. Notre intention, c'est d'autoriser la CTCUM d'aller de l'avant avec ce dossier.

Par ailleurs, il y a d'autres projets de centre d'opération, dont celui de la Corporation intermunicipale de transport du Saguenay qui est déjà autorisé à un coût d'environ 4 500 000 \$. Il est question aussi d'un centre d'opération à Trois-Rivières ou au Cap-de-la-Madeleine, dans cette région. Plusieurs autres travaux de moins grande envergure sont prévus aussi à l'intérieur même de nos crédits.

Afin d'essayer de contribuer à la

relance de la construction navale, à la création d'emplois et, en même temps, à la modernisation de la flotte de la Société des traversiers du Québec, nous allons prochainement autoriser la Société des traversiers du Québec à faire deux choses: D'abord, un radoub majeur du navire le plus polyvalent, qui est en même temps le plus vieux de la flotte, le Radisson. Ce navire est utilisé par la Société des traversiers de Sorel, à Québec, à l'Île-aux-Coudres, à Rivière-du-Loup et je pense même à l'Île-aux-Grues, si je ne fais pas erreur. C'est un radoub majeur évalué à environ 2 500 000 \$ ou 3 000 000 \$ et la construction de deux nouveaux traversiers pour remplacer ceux de l'Île-aux-Coudres et de Sorel pour un coût estimé à environ 18 000 000 \$ ou 19 000 000 \$. C'est ce qu'il est prévu d'accélérer et on pense que, si on fait bien notre travail cette année, effectivement, on aura réalisé environ 100 000 000 \$ de travaux de plus dans l'ensemble des secteurs que je viens d'énumérer. Je vois que le député manifeste un peu d'impatience. Je n'énumérerai pas tous les autres petits points qu'on pourrait noter, mais je pense que cela donne une bonne idée de ce qu'on fait.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît, avant de continuer, on vient de me faire part qu'il y a effectivement eu une entente entre les deux leaders qui limite à 50 minutes les interventions d'un ministère, ce qui veut dire que, comme nous avons commencé les crédits provisoires du ministère des Transports à 11 h 25, nous devrions terminer à 12 h 15.

M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: M. le Président, je suis parfaitement d'accord pour qu'on prenne 50 minutes. Je ne veux pas faire de reproche au ministre. Il fait son possible pour donner des renseignements, mais je lui ferai remarquer que les questions sont courtes et on voudrait avoir 50% du temps. Je ne fais pas de discours, je pose des questions. Si le ministre veut essayer d'accélérer ses réponses pour permettre à mon collègue, le député de Richmond, qui voudrait lui poser des questions après, d'avoir le temps de poser ses questions...

M. Clair: Je ne pense pas, M. le Président, avoir parlé pour parler.

M. Bourbeau: Bon! D'accord. De toute façon...

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: ...je vous demande de faire un effort pour ce qui suit.

Vous nous dites que vous allez

construire le métro de surface. On sait que c'est cette technologie... Enfin! Vous avez annoncé en novembre que votre choix était le métro de surface. Là, vous nous dites que vous voulez, au cours de l'année, mettre en construction cinq viaducs pour faciliter éventuellement le passage du métro de surface. C'est bien sûr que s'il n'y a pas de métro de surface, on n'a pas besoin de toucher à ces viaducs. Donc...

M. Clair: Non, M. le Président.

M. Bourbeau: Non? Si vous n'êtes pas d'accord, dites-le nous.

M. Clair: Non, je ne suis pas d'accord, M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Clair: ...parce que, si ma mémoire est bonne, il y a, depuis longtemps déjà, des demandes de faire ces viaducs, notamment celui qui relie, si ma mémoire est fidèle, Montréal-Nord et... En tout cas, ma réponse est simplement qu'il n'est pas vrai de dire que ces viaducs ne se justifient uniquement que par l'éventuel métro de surface. Ils sont utiles, dans certains cas, voire nécessaires.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Le ministre le dit. C'est son opinion. Je ne la partage pas nécessairement, mais je vois qu'il y a 32 000 000 \$ pour réparer des viaducs, non pas les réparer, pour les agrandir...

M. Clair: Ce sont des viaducs neufs.

M. Bourbeau: ...pour les construire et les construire non seulement pour qu'ils laissent passer une voie ferrée, mais trois voies ferrées, parce que le métro de surface comprend deux nouvelles voies ferrées, si ma mémoire est fidèle. Donc, évidemment, refaire un viaduc pour laisser passer trois voies ferrées, c'est plus cher que de faire un viaduc pour une voie ferrée, parce que c'est beaucoup plus long, beaucoup plus large et beaucoup plus dispendieux.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Clair: Peut-être une indication rapide au député de Laporte. Il ne s'agit pas de projets de reconstruction de viaducs existants. Ce sont des passages à niveau présentement ou encore des liens... Je vous dis qu'ils n'existent pas. Il s'agit de la construction de nouveaux viaducs et ce que je peux indiquer au député de Laporte, c'est

que même la ville de Montréal, qui est en train d'en construire un, a prévu l'allongement de la structure. C'est d'un ordre de grandeur d'environ 10% à 15% plus coûteux que d'allonger la structure, mais comme on agit en période de basse conjoncture où les entrepreneurs sont à la recherche de travail, de toute façon, ils soumissionnent à des prix qui sont très avantageux, de sorte qu'on récupère, à toutes fins utiles, ce coût additionnel.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Donc, les cinq viaducs dont vous parlez et qui sont estimés à 32 000 000 \$ sont des viaducs qui n'existent pas. Vous faites de nouveaux viaducs à des endroits où il n'y en a pas?

M. Clair: C'est cela.

M. Bourbeau: Bon! Mais, aux endroits où il y en a actuellement et où ne passe qu'une seule voie ferrée, il faudra aussi élargir ces viaducs pour que les deux nouvelles voies ferrées de votre futur métro de surface puissent y passer également.

M. Clair: M. le Président, c'est quand la décision définitive d'aller de l'avant dans la construction proprement dite du métro de surface sera prise que cela pourra se faire, mais, entre-temps, justement, on a cherché des travaux. On connaît tous les deux, sans entrer dans les détails, les discussions qui entourent la priorité à accorder à la ligne de métro souterrain plutôt qu'à la ligne de métro de surface. C'est la raison pour laquelle, de la réfection de structures existantes, je n'en ai retenu aucune, même s'il aurait pu être possible, dans certains cas d'en retenir. J'ai plutôt préféré retenir seulement des travaux qui sont, de toute façon, utiles, et, dans certains cas même, nécessaires au bon fonctionnement, à la bonne circulation routière ou au bon lien entre certaines parties de l'agglomération dans ce secteur, de sorte qu'il ne s'agit pas de travaux qui ne sont conçus qu'en fonction du métro de surface.
(11 h 50)

Le député de Richmond qui est à gauche du député de Laporte pourrait en témoigner, avec les autoroutes 51-55 entre Sherbrooke et Drummondville, toutes les structures ont été construites pour prévoir la construction éventuelle d'une deuxième chaussée. C'est comme cela dans à peu près tous les dossiers de construction autoroutière au Québec. Quand on construit un viaduc sur une voie ferroviaire, on pourrait nous reprocher le contraire, dans la mesure où il y a un projet de métro de surface qui est très vraisemblable dans ce secteur, quand on

veut construire des viaducs, de ne pas prévoir éventuellement qu'il pourrait y avoir un deuxième train qui passe en dessous. Je pense que ce serait irresponsable, au même titre que si on avait construit les autoroutes sans prévoir la venue éventuelle d'une deuxième chaussée, on se le ferait reprocher. Cela me paraît évident. Ce n'est pas parce que c'est de la voie ferrée que c'est différent.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: Si le métro de surface ne se fait pas, comme plusieurs le souhaitent, en particulier tous les maires de la région de Montréal-Nord, Anjou, Saint-Léonard, etc., et que vous avez construit les cinq viaducs suffisamment larges pour laisser passer les deux voies ferrées additionnelles du métro de surface, vous aurez donc fait des frais pour rien, vous aurez fait des viaducs qui seront beaucoup trop importants et qui ne serviront à rien. Donc, vous aurez dépensé des fonds publics pour rien.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Clair: C'est ce que j'indique au député. On reconnaît que le coût d'allongement pour prévoir le passage de l'éventuel métro de surface est supérieur de l'ordre de 10% à 15% environ. On sait aussi par ailleurs, par expérience - demandez au ministre de l'Environnement, demandez-le-moi, demandez au ministre des Travaux publics - que lorsqu'on fait des appels d'offres présentement pour des travaux de construction de ce genre, à cause de la basse conjoncture dans laquelle nous nous trouvons, les soumissions sont plus basses souvent que les estimations parce que les entrepreneurs, les travailleurs souhaitent avoir de l'activité économique, de l'emploi et soumissionnent un peu plus bas, dans l'ordre de grandeur que je viens de mentionner. Si on décidait de ne pas faire ces cinq structures, si on attendait trois ou quatre ans et si on les faisait effectivement dans trois ou quatre ans sans prévoir le métro de surface, l'inflation va avoir été de 6% ou 7% par année, à ce moment, on sera peut-être en période de haute conjoncture, les entrepreneurs, peut-être un peu plus exigeants en termes de rentabilité, vont soumissionner plus cher, on va avoir un équipement plus petit qui va nous coûter plus cher. Pourquoi ne pas le faire maintenant et prévoir ce qui est vraisemblable?

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. Bourbeau: M. le ministre, je

comprends, mais si vous faisiez tout de suite vos cinq viaducs pour une ligne, comme ce sont les besoins actuels, vous économiseriez 15% du montant, donc vous bénéficieriez de la conjoncture actuelle qui vous donnerait 5% de moins que vous allez payer. De toute façon, vous allez payer 5% de plus si vous faites les travaux maintenant.

Je veux passer à autre chose, M. le ministre, parce que nous n'avons plus le temps.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Clair: M. le Président...

M. Bourbeau: M. le Président, je regrette, mais le ministre a pris beaucoup trop de temps depuis le début. Nous allons manquer de temps. J'ai fait une remarque, je n'ai pas posé de question.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! Vous n'avez pas posé de question.

M. Bourbeau: Je voudrais parler de Bombardier maintenant. Pouvez-vous nous dire où sont dans votre budget les sommes d'argent que vous avez annoncées pour Bombardier?

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Clair: D'abord, en ce qui concerne Bombardier, nous n'avons pas annoncé de sommes d'argent. Nous avons annoncé des ordres de grandeur d'investissements.

M. Bourbeau: Quelle est la différence?

M. Clair: La participation des gouvernements, parce qu'il se peut éventuellement qu'un autre palier de gouvernement y contribue, n'est pas encore fixée de façon définitive. Avant de répondre sur Bombardier, je veux revenir une dernière fois sur les fameux viaducs. Toutes les autoroutes au Québec ont été construites avec des "sauteurs", comme on les appelle, des viaducs qui prévoient la venue de certaines chaussées, d'une deuxième chaussée. Or, dans bien des cas, on savait très bien que les possibilités qu'une deuxième chaussée soit construite étaient infimes, mais quand même, tout le monde a toujours trouvé plus brillant de construire des viaducs un peu plus allongés pour prévoir ce qui est possible, ce qui est vraisemblable plutôt que de construire des petits viaducs trop étroits qu'on est obligé de défaire par la suite, comme c'est le cas pour certaines autoroutes tant aux États-Unis, qu'au Canada et au Québec.

Pour revenir à la question de

Bombardier, les crédits qui sont prévus pour l'ensemble des initiatives d'accélération de travaux sont au programme de transport en commun dans le cas de tout ce qui concerne le transport en commun. On pense, compte tenu que tous ces travaux sont financés par le service de la dette, que l'impact maximal budgétaire serait de l'ordre de 5 000 000 \$ en 1983-1984. Il y en a d'éparpillés un peu partout, dans les traversiers etc., mais principalement, c'est en matière de transport en commun. Alors, ces crédits sont prévus dans une enveloppe globale d'à peu près 3 000 000 \$, comme je l'indiquais tantôt, qui est prévue au programme dans les systèmes de transport terrestre des personnes.

M. Bourbeau: C'est pour cela que...

M. Clair: Maintenant, je ne sais pas si le député voudrait plus de détails.

M. Bourbeau: Oui, je vais vous poser une question précise. À l'égard de Bombardier, la piste d'essai que vous voulez voir construire par Bombardier pour faire les essais sur votre futur métro de surface, cela veut dire que vous prendriez à votre compte une partie de la dette des emprunts faits pour que Bombardier puisse construire cette piste d'essai?

Le **Président** (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Clair: J'essaierai de le dire le plus brièvement possible. Distinguons deux choses: la construction d'une piste d'essai, c'est une affaire, et la construction éventuelle de véhicules présérie pour le métro de surface de Montréal, c'est une deuxième chose. Bombardier a obtenu un contrat énorme dans du métro-fer à New York. Bombardier veut augmenter le contenu québécois de cette commande et en même temps, essayer d'augmenter son potentiel d'exportation dans ce secteur. Si on veut permettre à des sous-traitants québécois de fabriquer des composantes pour du matériel roulant fer sur fer, il faut que Bombardier soit en mesure de tester toutes ces composantes qui entrent dans une voiture fer sur fer, une voiture de métro-fer, qu'elle soit en mesure de les tester, ici, sans quoi, dans des contrats d'exportation, cela ne serait pas accepté, ou encore Bombardier devrait aller faire ses expériences à Pueblo, quelque part en Arizona, si ma mémoire est fidèle, aux États-Unis et cela lui coûterait très cher. Alors, de construire la piste d'essai en soi peut permettre de tester n'importe quel type de matériel: roulant, ferroviaire, fer sur fer, et d'augmenter le contenu québécois. La piste d'essai est une chose en soi. Le gouvernement a indiqué que nous étions prêts

- le coût de construction est évalué à environ 10 000 000 \$ - à appuyer financièrement Bombardier dans cette initiative.

Le deuxième dossier, c'est éventuellement de contribuer à la fabrication de deux véhicules présérie pour le métro de surface, ce qui permettrait du développement technologique, du développement de contenu québécois à partir de notre marché de base ici même au Québec, d'augmenter le contenu québécois et d'améliorer la technologie québécoise en matière de matériel roulant métro-fer. On sait qu'au cours des dix, quinze prochaines années, on peut évaluer à environ zéro les possibilités de vente, en Amérique du Nord en particulier, de nouveaux métros sur pneus. Il n'y a pas de projet à notre connaissance de construction de métro sur pneus en Amérique du Nord.

Or, on sait que le marché du métro-fer, quant à lui, est évalué à un ordre de grandeur de 10 000 000 000 \$ à 12 000 000 000 \$ pour la prochaine décennie. Dans ce sens, cela nous apparaît évident que nous devons appuyer une entreprise québécoise qui se spécialise dans cette technologie et que nous devons tenter le plus possible de nous servir de notre marché de base ici, chez nous, pour servir de tremplin à nos entreprises, pas seulement à Bombardier, mais à tous les sous-traitants éventuels qui pourraient se développer. Tous les autres pays au monde font cela.

M. Bourbeau: Est-ce que le ministre a consulté les études de marché dont il parle?

M. Clair: Oui, oui.

M. Bourbeau: Est-ce que le ministre pourrait s'engager à nous en faire parvenir des copies?

M. Clair: Elles ne m'appartiennent pas, elles appartiennent à Bombardier.

M. Bourbeau: Mais le ministre dit qu'il dépensera des fonds publics pour faire suite à des études de marché qui justifient l'investissement de fonds. Je présume que le ministre doit avoir au moins une copie des études de marché.

M. Clair: Oui, oui. J'en ai eu une copie. D'ailleurs, je pourrais référer - je pense que c'est M. Raymond Royer qui a prononcé, si j'ai bien lu dans les journaux, vendredi dernier une conférence devant les Hautes études commerciales du Québec - à M. Royer, de chez Bombardier, je pense qu'il faisait substantiellement allusion à ce potentiel énorme qui est offert... (12 heures)

M. Bourbeau: Je comprends, M. le ministre, mais si le Québec doit s'engager

dans le financement de ces trucs-là, parce qu'il y a un marché énorme pour l'avenir, je veux bien qu'on investisse dans l'avenir, mais je veux être sûr que les études de marché sont bien faites et qu'elles sont à l'avantage de tous les Québécois et non à l'avantage de Bombardier.

Le Président (M. Boucher): M. le ministre.

M. Clair: Si je comprends bien, l'an dernier le député de Laporte s'en est pris à Québécois autant qu'il a pu et, cette année, il s'en prendra à Bombardier, j'imagine. Il mettra en cause les études de marché de Bombardier.

M. Bourbeau: Je corrige le ministre tout de suite.

Le Président (M. Boucher): S'il vous plaît: S'il vous plaît!

M. Bourbeau: Le député de Laporte s'en est pris au gouvernement du Québec et jamais à Québécois. Allez demander aux gens de Québécois ce qu'ils pensent du député de Laporte.

M. le Président, cela dit, je voudrais céder la parole à mon collègue, le député de Richmond qui a des questions très pertinentes à poser au ministre des Transports, surtout en ce qui concerne le réseau routier.

Le Président (M. Boucher): M. le député de Richmond.

M. Vallières: Merci, M. le Président. Mes collègues de Berthier et de Papineau auront également quelques questions à adresser au ministre. J'aurais aimé avoir le temps de faire quelques remarques préliminaires sur l'ensemble des crédits. Je pense qu'on pourra, à l'occasion de l'autre étude des crédits, faire des remarques plus approfondies. Permettez-moi, cependant, de vous indiquer qu'à regarder la répartition budgétaire des dépenses je constate que le budget total de construction de routes est diminué par rapport à l'enveloppe de l'an passé si l'on tient compte du niveau de l'inflation. Je remarque également que le budget d'entretien diminue de façon réelle, ce qui m'apparaît impensable compte tenu que les besoins sont considérables à ce niveau-là.

Je voudrais, à ce moment-ci, parler au ministre d'un dossier particulier qui concerne le comté de Richmond. Il a fait l'objet d'engagement dans le passé, entre autres en 1979, par le premier ministre qui nous disait que la route 116 était une des priorités. Son prédécesseur, M. Denis de Belleval, avait annoncé des travaux de l'ordre de 35 000 000 \$ qui seraient consacrés à la

route 116. Le ministre actuel des Transports, dans un communiqué de presse émis en décembre 1981, faisait part d'un échéancier relatif à la route 116. J'aimerais que le ministre nous indique, de la façon la plus courte possible, si, au cours de l'année financière 1983-1984, l'on retrouve dans les crédits les sommes qui seraient affectées à la route 116 dans le comté de Richmond.

M. Clair: La route 116 ne se trouve pas seulement dans le comté de Richmond. C'est une route qui relie - pour le bénéfice des gens qui nous écoutent - pour la prendre dans la partie Cantons de l'Est surtout, Richmond à Victoriaville, Plessisville, Princeville. Donc, en plein coeur des Bois Francs. En résumé, l'évolution des travaux a été, d'abord dans le comté de Richmond, la réalisation de travaux importants à l'entrée même de la ville de Richmond en 1981, si ma mémoire est fidèle. On a commencé dans ce coin-là, par le comté de Richmond justement. Je pense que le député s'en souvient. Il m'avait sensibilisé aux difficultés que comporte toujours la réalisation de travaux, des voisins de ces travaux étaient mécontents mais ils sont satisfaits maintenant que les travaux sont réalisés. L'an dernier, nous avons engagé des dépenses - je pense que le député d'Arthabaska est présent ici - pour environ 4 000 000 \$...

M. Baril (Arthabaska): 3 800 000 \$.

M. Clair: ...3 800 000 \$ sur la route 116 à l'entrée de Victoriaville...

M. Baril (Arthabaska): Et dans la ville de Princeville.

M. Clair: ...et dans la ville de Princeville, c'est exact. Je pense que c'était deux contrats. L'un est terminé et l'autre ne l'est pas tout à fait.

M. Baril (Arthabaska): Les deux sont terminés.

M. Clair: Les deux sont terminés. Cette année, il y a effectivement des crédits alloués à la poursuite de ces travaux sur la route 116. Je ne pourrais pas vous dire de mémoire - je n'ai pas avec moi la programmation régionale - quels sont les montants exacts alloués aux travaux cette année sur la route 116, mais il y en a, j'en suis certain.

Il y a une seule difficulté que nous éprouvons. Vous savez que, maintenant, lorsque nous faisons des travaux de construction ou de reconstruction routière importants comme ceux-là, il faut obtenir des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole, du ministère de l'Environnement, et procéder à

l'expropriation dans certains cas. Je sais que, cette année, pour un des contrats où nous pensions pouvoir procéder au ministère des Transports, nous sommes retardés puisque nous n'avons pas eu encore toutes les autorisations requises. Mais il y a certainement des montants prévus. Je vous dirais, de mémoire, qu'il y a au moins 1 500 000 \$ prévus dans les crédits, cette année, pour la route 116.

M. Vallières: Je veux rappeler ceci au ministre. Il nous parle de travaux qui ont été faits dans le comté d'Arthabaska. Quand le premier ministre a pris cet engagement dont je vous parlais tout à l'heure, c'est auprès de maires de municipalités du comté de Richmond. Donc, je présume que, quand il a pris cet engagement, il voulait dire aux gens qu'ils allaient travailler à la construction de la route 116 dans le comté de Richmond. Je veux également indiquer au ministre...

M. Clair: M. le Président, je ne suis pas d'accord. Je ne laisserai pas passer cela. Il a toujours été entendu, dans l'esprit de toute la population régionale des Bois-Francs et de la partie de l'Estrie, qu'il s'agissait d'un projet qui devait favoriser l'amélioration des communications entre le coeur des Bois-Francs, Plessisville, Princeville, Victoriaville, et la région de Richmond. À ma connaissance, qu'est-ce que le député de Richmond veut? Le comté de Richmond ne se rend pas au coeur de Victoriaville, de Princeville et de Plessisville. Il y a une limite entre deux comtés et la route passe dans deux comtés. Lorsque le premier ministre Lévesque, le ministre Lucien Lessard, l'ex-député de Saguenay, et M. Denis de Belleval, l'ex-député de Charlesbourg, sont allés prendre des engagements concernant la route 116, engagements que nous sommes en train de respecter, on a toujours eu en tête - tout le monde ainsi que le député, j'en suis certain - que c'était de l'ensemble du tronçon et non pas juste de la partie dans le comté de Richmond qu'il était question.

M. Vallières: Je veux également indiquer que le programme du Parti québécois de la région de l'Estrie prévoyait la réfection prioritaire du tronçon reliant Danville à Richmond. Je veux également indiquer au ministre que des gens font circuler dans le comté un beau poster qui rappelle des souvenirs, soit la construction de l'autoroute 55 qui, en 1977, avait été annulée par le présent gouvernement, et la route 116 qu'on nous a promise et qui était presque parallèle à l'autoroute 55. Cela rappelle, évidemment, la promesse du Parti québécois, à savoir que nous pourrions rouler carrosse sur une route plus convenable.

Je voudrais demander au ministre s'il

pense qu'on va laisser passer ces engagements dans le comté de Richmond sans exiger, à un moment donné, qu'on livre la marchandise promise aux électeurs. Vous avez parlé tantôt d'une construction dans la ville de Richmond. On a fait environ un kilomètre, tout au plus. Je dis au ministre que c'est nettement insuffisant.

M. Clair: Combien a-t-il coûté?

M. Vallières: Le ministre pourrait mieux que moi nous renseigner là-dessus. C'est lui qui est au ministère.

M. Clair: Quand vous n'êtes même pas capable de vous souvenir d'un contrat de 1 500 000 \$ accordé chez vous, ce n'est pas difficile à concevoir.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Vallières: Sur une longueur de 41 kilomètres dont parle le ministre, un réseau total de 41 kilomètres, je dis que c'est inacceptable. Tantôt, il semblait vouloir amoindrir les promesses que son premier ministre lui-même a faites.

M. Clair: Absolument pas, M. le Président.

M. Vallières: Je veux également lui rappeler que, dans un communiqué de presse qu'il a émis et dont je faisais mention tantôt, il parlait d'une section qui devait être faite en 1983-1984 dans la région de Danville. Il parlait des problèmes de la CPTA. Depuis 1977-1978, est-ce que le ministre veut me dire que cela prend autant de temps à obtenir une autorisation de la CPTA? Il n'y a pas de limite.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre des Transports.

M. Clair: M. le Président, je vais reprendre depuis le début. Ils me font rire, M. le Président, les députés de l'Opposition. Alors qu'ils pourraient nous interroger sur toutes sortes de sujets - j'administre un budget de 1 500 000 000 \$ comme ministre des Transports - le député de Laporte n'a jamais rien d'autre à me parler que du dossier de Québecair. Il semble qu'il va me parler de Bombardier maintenant. Le député de Richmond me parle toujours de sa même route 116 au sujet de laquelle j'ai répondu à plusieurs reprises.

Ce que nous avons pris comme engagement et que nous sommes en train de respecter, c'est le remplacement d'un projet d'autoroute chromée dont le député de Richmond s'était fait miroiter la promesse par son ministre des Transports, à l'époque,

parce que tout le monde a toujours considéré que c'était fou comme vous savez quoi de construire deux autoroutes parallèles à environ 25 kilomètres de distance quand on connaît la circulation qu'il y a dans cette région. Il n'avait pas l'intention, votre ministre des Transports, à l'époque, de construire l'autoroute 55. Est-ce assez clair? Vous n'avez pas compris? On vous a fait miroiter pendant des années l'idée que vous auriez une belle autoroute chromée et, pendant ce temps, qu'est-ce qu'on a fait? On a laissé se détériorer...

M. Vallières: Question de règlement.

M. Clair: ...le réseau routier secondaire comme la route 116.

Le Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le député de Richmond.

M. Vallières: M. le Président, il nous reste à peine quelques minutes. J'aurai l'occasion de reprendre le débat avec le ministre lors de l'étude des crédits de son ministère.
(12 h 10)

M. Clair: Absolument.

M. Vallières: Je ne parlais pas, en particulier, du fait que l'autoroute 55 a été annulée par son gouvernement, je parle de l'engagement que ce gouvernement a pris de reconstruire la route 116, en particulier dans le comté de Richmond. Je m'aperçois que le ministre essaie de justifier les retards. Tout ce que je sais, c'est qu'on va arriver aux élections prochainement et cela va encore faire l'objet de promesses électorales. Le ministre est en train de nous indiquer qu'il n'est pas en mesure de livrer la marchandise.

J'aurais aimé lui parler d'un autre projet routier, celui-là dans le comté de Brome-Missisquoi, dont mon collègue, M. Paradis, m'a parlé, la route 241 qui est un projet très important. Peut-être pourrions-nous, lors de l'étude des crédits, voir quels seront les engagements du ministère en 1983-1984 sur une route qui est, elle aussi, vitale pour le comté de Brome-Missisquoi en termes de développement de son économie.

Compte tenu du peu de temps qu'il nous reste, je laisserai maintenant la parole à mon collègue de Berthier.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Clair: Je tiens juste à préciser une chose: nous sommes en train de tenir nos engagements. Jusqu'à présent, seulement depuis que je suis ministre des Transports, il y a eu, je crois, quatre contrats octroyés sur la route 116, entre Richmond et le cœur des Bois-Francs: un à Richmond, un à la sortie

de Victoriaville, un dans Princeville, et il y en aura un autre qui est en appel d'offres, l'entrée de Victoriaville. Cela en fait déjà quatre et cela ne fait pas encore deux ans que je suis ministre des Transports. Quand le député dit qu'on ne tient pas nos engagements, on les tient.

Je réaffirme ce que je disais tantôt en ce qui concerne le projet de construction de l'autoroute 55...

M. Vallières: Toujours sur la question de règlement, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le député de Richmond.

M. Vallières: Le ministre a pris beaucoup de temps au cours de ces 50 minutes; j'espère que l'Opposition aura également droit de parole. J'ai deux de mes collègues qui ont encore des questions à poser.

Le Président (M. Rancourt): Il vous reste quatre minutes.

M. Vallières: Je répète que le ministre des Transports et le gouvernement actuel ne tiennent pas leurs engagements dans le comté de Richmond.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Berthier.

M. Houde: Merci, M. le Président. J'aimerais attirer l'attention du ministre des Transports sur les chemins municipaux qui se détériorent d'année en année. Une partie des chemins d'hiver entretenus par le gouvernement sont remis aux municipalités; les municipalités sont obligées de les entretenir et de payer pour cet entretien. Il y a des chemins qui se détériorent dans certaines municipalités qui ne peuvent pas, dans certains cas, augmenter les taxes suffisamment pour pouvoir maintenir les chemins en bon état. Elles les laissent se détériorer plutôt que de les entretenir. J'aimerais que le ministre reconsidère le budget qui sera accordé cette année; il pourrait en donner un peu plus afin que les députés qui sont sur place, qui sont sur les lieux, puissent aider les municipalités qui en ont un réel besoin, qui ne peuvent taxer en conséquence. Je ne vous demande pas de répondre, ce n'est pas nécessaire, je ne vous demande que d'y penser.

Deuxièmement, je voudrais des précisions. Tout à l'heure, vous avez répondu à mon collègue au sujet des traversiers. À la suite d'annonces faites par le ministre des Transports, il n'y a pas tellement longtemps - soit dit en passant, j'étais très heureux de l'entendre - des montants d'argent devraient être mis en disponibilité pour l'amélioration

du système des traversiers ou encore des bateaux-passeurs, comme vous préférez. Des demandes répétées ont été faites par moi-même, par les conseils municipaux et par différents organismes de mon comté pour le bien-être des usagers. Ma question est la suivante: Dans combien de temps ces choses seront-elles réalisées?

Pour ne pas perdre la parole, au cas où je n'aurais pas le temps d'y revenir, j'insiste auprès du ministre des Transports pour qu'il tienne compte de la rénovation et de la construction de bateaux additionnels, s'il y a lieu, afin que les travailleurs de mon comté puissent y participer, étant donné qu'ils travaillent chez Marine Industrie à Sorel. Je vous remercie, M. le Président.

M. Clair: Est-ce que je dois comprendre que le député de Berthier voudrait qu'on prenne des mesures pour s'assurer que les travailleurs de Marine bénéficient des retombées économiques chez eux de ces contrats?

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Berthier.

M. Houde: Par le passé, l'usine de Sorel, Marine Industrie, a été assez concurrentielle. Je ne demande pas de lui donner plus mais, au moins, la même chose qu'aux autres industries. Je vous demande de penser à notre coin, à notre région parce qu'on est affecté par le chômage, dans le comté de Berthier.

M. Clair: Je vais tenter de répondre très rapidement, M. le Président.

M. Vallières: M. le Président, j'ai une question de règlement à poser à ce moment-ci.

Le Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le député de Richmond.

M. Vallières: Je sais que mon collègue de Papineau va être très court. S'il pouvait poser sa question ou ses questions au ministre et le ministre pourrait revenir pour conclure pour que tout le monde...

M. Clair: C'est ensemble?

M. Vallières: Oui.

M. Clair: D'accord.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Papineau.

M. Assad: Merci, M. le Président. Maintenant, M. le ministre, je vais vous transporter dans la région de l'Outaouais. Au mois de février 1981, votre prédécesseur au

ministère des Transports avait dévoilé ses intentions de construire le prolongement de l'autoroute 50, c'est-à-dire le tronçon qui partirait de la municipalité de Masson pour se rendre à Lachute dans le comté d'Argenteuil qui se trouve à peu près à 18 milles de Mirabel. Après cette annonce, j'ai soulevé une question en Chambre à vous-même et vous m'avez dit qu'au mois de février 1982 vous seriez en mesure d'annoncer la nouvelle politique concernant les autoroutes. Effectivement, au mois de février vous avez mentionné, si je me rappelle bien, que vous alliez mettre un moratoire sur la construction des autoroutes au Québec. Pardon?

M. Clair: Des nouvelles autoroutes.

M. Assad: Des nouvelles autoroutes. Cette annonce avait été faite à l'approche d'une campagne électorale quelques jours avant le déclenchement des élections. Votre candidat, c'est-à-dire votre collègue du Parti québécois avait fait toute sa campagne électorale en 1981 sur le projet de la construction de l'autoroute 50. On était tous portés à croire que le prolongement de l'autoroute 50 était certainement une priorité pour votre gouvernement. Je ne veux pas entrer dans les détails, M. le ministre, concernant l'importance de cette route. J'ai rarement vu un problème qui a attiré autant l'attention des gens dans notre région, de voir un consensus sur l'importance du prolongement de l'autoroute. Je voudrais connaître vos intentions à ce sujet. C'est évident que vous n'avez aucun montant d'argent, dans vos crédits, pour l'autoroute 50. Non, je parle du prolongement, M. le ministre. On voudrait connaître vos intentions quant à ce projet, car s'il était réalisé, cela aurait un effet sur le développement de notre région qu'on tient à coeur.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre des Transports, en vous faisant remarquer, très rapidement, s'il vous plaît.

M. Clair: Je vais faire cela très brièvement en étant conscient que mon temps est déjà écoulé. En ce qui concerne le réseau routier municipal, il y aura encore cette année un programme de soutien aux municipalités pour l'amélioration des réseaux routiers locaux. Mon seul commentaire à ce que disait le député de Berthier, c'est qu'il faut être conscient, par ailleurs, que malheureusement, trop souvent des municipalités comptent uniquement sur les subventions des députés, donc du ministère des Transports pour faire des travaux et dans ce sens, il arrive que souvent certaines ne font pas un effort financier réel pour entretenir leur réseau routier municipal. Je

vais inciter cette année tous mes collègues à distribuer leur enveloppe en demandant aux municipalités de contribuer financièrement plutôt que de se contenter de recevoir une subvention.

En ce qui concerne la construction des traversiers, quand les travaux devraient-ils commencer? On espère être en mesure d'avoir toutes les autorisations requises du Conseil des ministres d'ici un mois et on pense que les travaux de construction pourraient certainement commencer au cours de l'année budgétaire 1983-1984. Des travaux de construction de ce genre de navires durent environ six à douze mois, je pense, une douzaine de mois, un an. Ce qu'on peut donc entrevoir, c'est un an et demi pour la mise en service, 18 à 24 mois.

En ce qui concerne l'autoroute 50, j'indique au député de Papineau que cette année encore, j'ai devant moi les plus gros contrats qui vont être octroyés sur les principaux projets routiers prévus pour 1983-1984, il n'y a que le parachèvement d'un tronçon de l'autoroute 40 entre Trois-Rivières et Québec au montant de 13 000 000 \$, travaux plus importants que ceux de l'Outaouais, puisqu'on prévoit 12 600 000 \$ cette année pour des travaux de construction de l'autoroute 50 et 550 entre Hull et Masson. Je pense que quand le député dit qu'il n'y a rien de prévu pour le prolongement, notre proposition a toujours été de continuer les travaux prévus de Hull à Masson. On va avoir encore cette année... Dans ce cas, on avance d'est en ouest. On continue à avancer et c'est la direction que nous avons retenue. Je m'excuse d'avoir pris autant de temps, M. le Président.
(12 h 20)

M. Assad: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît:

M. Assad: ...une précision.

Le Président (M. Rancourt): Rapidement, s'il vous plaît, parce que le temps est écoulé.

M. Assad: M. le ministre, dans vos crédits pour l'autoroute 50, quant au tronçon Hull-Masson, avez-vous mentionné 12 000 000 \$?

M. Clair: Dans le sommaire que j'avais avec moi, ce qu'on m'indique pour les autoroutes 50 et 550 de Hull à Masson - c'est préparé par les services de mon ministère - les crédits sont de 12 600 000 \$.

M. Assad: Ce serait intéressant que vous puissiez réviser vos chiffres, parce que je doute que ce soit 12 000 000 \$.

M. Clair: M. le Président, ce sont les crédits de dépenses. Cela ne veut pas dire pour 12 600 000 \$ de nouveaux contrats. Il y a certainement du parachèvement là-dedans. Je ne suis pas l'avancement de centaines de contrats un par un, mais il y a de prévu aux dépenses cette année pour les autoroutes 50 et 550 de Hull à Masson, 12 600 000 \$. C'est ce qu'on va dépenser cette année.

Le Président (M. Rancourt): Avant d'adopter le budget des crédits provisoires du ministère des Transports, M. le député de Berthier a une courte question.

M. Houde: Oui, seulement une courte question. Pouvez-vous préciser, dans le cas de Berthier-Sorel, si ce sera un bateau neuf qui sera mis à notre disposition dans un an et demi ou si ce sera un bateau rénové?

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Clair: Non. Les deux navires qui sont remplacés sont le Trois-Rivières qui fait la navette entre Île-aux-Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive et le deuxième, entre Sorel et Saint-Ignace-de-Loyola. Ce seront donc des bateaux neufs. Le Radisson qui est un navire polyvalent pourra, une fois rénové, être utilisé occasionnellement à Sorel, mais ce n'est pas lui qui va être affecté - en tout cas, ce n'est pas ce qui est dans les projets - au service régulier de Sorel.

M. Houde: Merci, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): Les crédits provisoires du ministère des Transports sont-ils adoptés?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Rancourt): Adopté.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Nous passons maintenant au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Je crois qu'au départ, 50 minutes sont allouées au secteur de l'agriculture, en particulier. M. le ministre des Pêcheries et de l'Alimentation, vous avez deux fois 50 minutes pour vos crédits, suivant l'entente qui m'a été communiquée.

M. Garon: Qu'est-ce que cela veut dire, deux fois 50 minutes?

M. Picotte: 50 minutes pour l'agriculture et un autre 50 minutes pour les pêcheries.

Le Président (M. Rancourt): 50 minutes

pour l'étude des crédits provisoires de l'Agriculture et un deuxième 50 minutes pour étudier le budget des Pêcheries. C'est l'entente qu'on m'a communiquée.

M. Garon: Pour le budget provisoire ou le budget qui a été déposé hier?

Le Président (M. Rancourt): Pour le budget provisoire. Donc, M. le ministre, vous avez la parole.

M. Garon: Essentiellement, dans les heures qui ont été accordées, je pense que l'Opposition voulait poser des questions concernant le budget. Pour lui donner l'occasion de poser toutes les questions qu'elle voudra, je vais laisser la parole immédiatement à ceux qui voudront le faire. Puisqu'il s'agit du budget provisoire, il ne s'agit pas des crédits qui ont été déposés hier. Je vais attendre les questions de l'Opposition.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: Merci, M. le Président. Je vais en profiter pour dire immédiatement au ministre que j'ai l'intention de prendre peut-être dix ou quinze minutes pour regarder globalement les crédits provisoires qui ont été déposés hier ici, à l'Assemblée nationale, et de poser à l'intérieur de tout cela certaines questions. Les questions viendront. Ce sera plus facile, une fois que j'aurai passé chacun des volets des crédits qui ont été amenés, au fur et à mesure que je poserai certaines questions au ministre, d'y répondre à la fin, quitte à ce que mes autres collègues puissent se greffer à travers tout cela lorsque le ministre aura certaines réponses et poser d'autres questions... Cela va-t-il comme cela? J'ai l'intention de procéder ainsi. Le ministre semble dire qu'il aurait des choses à dire auparavant, je crois.

M. Garon: Je pourrais dire un mot...

M. Picotte: Allez! Allez!

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Garon: ...si on veut me permettre d'expliquer le budget. Au fond, il s'agit d'un budget provisoire concernant le budget qui a été déposé hier, par rapport au budget d'hier. Si on veut entrer dans le fond du budget provisoire, du budget d'hier, je peux en dire un mot. Essentiellement, ce qui caractérise le budget, on le retrouve dans des renseignements supplémentaires. L'effort principal qui est fait par le ministère comporte pour l'année 1983-1984 des déboursés additionnels dans les secteurs qui

comptent. Quand on voit une diminution des crédits du ministère pour l'année 1983-1984, essentiellement, c'est à cause de deux aspects; dont la diminution des taux d'intérêt. On regarde l'aspect du financement agricole, où les crédits consacrés au crédit agricole vont être moins considérables, parce que les taux d'intérêt ont diminué. Sur l'encours global, qui est de plus de 1 000 000 000 \$, du crédit agricole, les montants nécessaires pour les subventions d'intérêt vont être moins considérables cette année. Essentiellement, c'est la rubrique qui va diminuer cette année sur l'ensemble du budget du ministère de l'Agriculture, un budget qui va atteindre 433 000 000 \$, si on inclut les crédits permanents. Il y avait eu une augmentation considérable des budgets depuis deux ans au crédit agricole parce que les taux d'intérêt en 1981 et en 1982 avaient été élevés, les taux d'intérêt montant jusqu'à plus de 20%, de sorte que ce qui semble une diminution de crédits du ministère de 40 000 000 \$ résulte de la diminution du crédit agricole. Au lieu d'avoir des subventions d'intérêt de 147 000 000 \$ comme en 1982-1983, celles-ci s'élèveront à 106 000 000 \$ en 1983-1984, parce que les taux d'intérêt ont baissé, ce qui donne des crédits de 41 000 000 \$ de moins.

Pour le reste, si on regarde le fonctionnement du ministère, le nombre des employés du ministère passera en 1983-1984 de 4218 à 4007, donc une diminution de 211 employés au ministère. Il y a eu un effort considérable de rationalisation. Si on regarde, en 1980, tous les services du ministère, il y avait au ministère de l'Agriculture 3802 employés permanents et 873 employés occasionnels, soit 4675 au total, alors que, cette année, les postes prévus sont de 4007. Cela veut dire qu'au cours des trois dernières années, l'effectif des employés du ministère a été réduit de 668 employés. Ce qui veut dire, au fond, quand on parle de rationalisation des activités administratives, faire plus d'activités avec près de 700 employés de moins. Il n'y a pas beaucoup de secteurs administratifs qui ont fait un effort aussi considérable que le ministère de l'Agriculture pour rationaliser leurs activités administratives. Ce n'est pas facile à faire, mais l'effort a été réalisé.

Par ailleurs, si on regarde l'ensemble des autres budgets, par exemple les budgets des assurances agricoles, surtout à cause de l'assurance-stabilisation, qui augmente de 21% et qui passe de 41 682 000 \$ à 50 547 000 \$, parce que, pour l'assurance-stabilisation, les prix de certains produits agricoles étant plus bas actuellement, on prévoit des augmentations de budget, il y a aussi des budgets qui vont augmenter, par exemple celui de la Régie des grains, parce que celle-ci va commencer véritablement ses activités cette année. Par ailleurs, la

Commission de protection du territoire agricole va voir son budget diminué de presque 12% parce que les négociations des zones vont se terminer au cours de l'année 1983. Elle aura donc besoin de moins de budget pour fonctionner.

Il y aura des augmentations de crédits pour différents secteurs du ministère au cours de l'année, par exemple, au niveau de la planification de la recherche et de l'enseignement, où il y a une augmentation des crédits, surtout pour les fins de recherche. Si on regarde également le secteur de l'aide à la production agricole, les budgets globaux, il semble y avoir une diminution de crédits, mais, encore là, la grande partie de la diminution est dans le fonctionnement, puisqu'on prévoit des méthodes administratives différentes qui vont faire en sorte que les frais de fonctionnement seront moins élevés.
(12 h 30)

Pour la commercialisation des produits agricoles, les crédits sont aussi un peu diminués. Les investissements étant un peu moins considérables et les opérations de rationalisation du secteur des viandes prenant moins de crédits cette année, donc il y aura une diminution des crédits dans ce domaine également.

Dans le secteur des pêches, il y a une augmentation importante des crédits puisque, cette année, il y aura des montants considérables d'investis dans les parcs d'hivernement et là, on verra le budget passer à 30 113 000 \$. On voit que la grande partie du budget servira au développement des immobilisations, principalement des parcs d'hivernement, mais aussi à la modernisation des usines.

Comme l'Opposition veut traiter l'agriculture et les pêches en deux aspects, je vais me concentrer sur l'agriculture pour dire qu'une caractéristique de cette année consistera en sommes d'argent qui seront investies dans l'assainissement des eaux. Dans le plan triennal du développement des céréales, on annoncera bientôt un programme d'ensemble de développement des céréales qui comprendra des crédits importants pour accélérer le rythme d'augmentation d'autosuffisance dans le domaine des céréales au Québec au cours des trois prochaines années. Là-dessus, vous pourrez voir que depuis le début de l'année, même cet hiver, et récemment, au cours du mois de mars, il y a déjà plus de 7 000 000 \$ de contrats qui sont allés en soumissions pour des cours d'eau en vue d'accélérer l'assainissement des sols pour en arriver à un développement accéléré de la production céréalière.

On se rend compte, quand on regarde l'augmentation de la production de céréales au Québec, qui a été considérable au cours des dernières années, que l'une des grandes causes a été l'augmentation du rendement

parce que le drainage s'est accru. On a fait plus de drainage au cours des cinq dernières années que dans les 60 années qui ont précédé, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de sorte que l'augmentation de la production céréalière est due en partie à l'augmentation des superficies qui ont été ensemencées en céréales mais aussi à cause des rendements accrus. Les rendements accrus sont dus au drainage souterrain accéléré puisqu'on draine environ 125 000 acres par année.

Cette année sera une année record pour les cours d'eau; l'an dernier avait été une grosse année, mais je pense qu'en 1983, on dépassera encore l'année 1982 en termes de cours d'eau. Il y a eu au cours des mois de février et mars, 80 assemblées, dans les différentes régions du Québec, avec des agriculteurs pour expliquer la nouvelle politique de drainage, les nouvelles façons dont on peut faire le drainage à des coûts plus économiques. Aujourd'hui, les coûts à l'heure de bulldozers ou de machinerie lourde sont très élevés. Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir recours aux bulldozers ou à la machinerie lourde pour faire du drainage.

Le député de Berthier sera sans doute heureux d'apprendre que j'ai l'intention d'autoriser le cours d'eau Tranchemontagne au cours de l'année et que, dans les prochains jours, une lettre autorisera le cours d'eau Tranchemontagne. Je voudrais qu'il en soit heureux, surtout depuis qu'il s'est demandé ce qu'il faisait en Chambre exactement. Je voudrais qu'il sache qu'au moins dans le cas...

M. Picotte: Il est un peu à votre image; tout à l'heure, vous n'aviez pas l'air de savoir ce que vous faisiez vous non plus quand vous êtes arrivé.

M. Garon: Alors, le cours d'eau Tranchemontagne fera partie des cours d'eau qui seront autorisés cette année, donc qui seront réalisés au cours de l'année 1983.

Au point de vue des budgets, je pense que l'année 1983 sera l'année qui comptera beaucoup sur le plan des céréales.

Il y aura une politique qu'on devra, au cours de l'année 1983, combattre avec encore plus de vigueur que jusqu'à maintenant, c'est la politique du ministre des Transports fédéral, M. Pépin. Je pense qu'il est très important de réaliser qu'actuellement le gouvernement fédéral ne suit même pas les indications de ses propres fonctionnaires.

J'ai eu l'occasion, dans la préparation d'une tournée que j'ai faite en Asie, de vérifier les documents du gouvernement fédéral qui indiquent, contrairement à ce que certains ont mentionné, que les marchés d'Asie, en ce qui concerne l'importation du

porc, n'enregistreront pas d'augmentation au cours des prochaines années, mais que le gouvernement fédéral, par ses ministères - j'aurai l'occasion de rendre ces documents publics bientôt - prévoit une diminution des importations de porc en Asie. Le ministre de l'Agriculture fédéral commence à se poser des questions. Il est temps parce que depuis un an ses propos sont contraires au bon sens.

M. Whelan semble commencer à penser, lui aussi, que les États-Unis pourraient bloquer les importations de viande et avoir une politique restrictive vis-à-vis des importations de produits agro-alimentaires canadiens. Dans le *Globe and Mail* du 21 mars dernier, on dit: "Threat of US ban haunts Ontario pork producers." Ce que nous avons dit depuis l'énoncé du rapport Gilson, c'est justement qu'il ne fallait pas compter sur le marché américain pour déverser des surplus de production de porc vers les États-Unis. Jusqu'à maintenant, dans le rapport assez mince du sous-ministre adjoint, M. Yvan Jacques, d'Agriculture Canada, on disait que l'encouragement de la production dans l'Ouest se déverserait sur des marchés américains. Il faudrait que le ministère de l'Agriculture fédéral accorde ses violons.

Je ne comprends pas que M. Whelan soit aussi incohérent. Il s'agit de politiques de 20 000 000 000 \$ où on prétend, en même temps, développer la production de viande dans l'Ouest. M. Pépin, le ministre des Transports, l'a dit de façon systématique. Il veut encourager la production de viande dans l'Ouest. Je vous lis ce qu'on retrouve dans le *Globe and Mail* du 21 mars 1983: "The politicians have also been issuing warnings. If anyone of you thinks the US is a free-trading nation, you are mistaken", Federal Agriculture Minister Eugene Whelan said recently. M. Whelan qui dit: Ceux qui pensent que les États-Unis sont une nation de libre échange, se trompent. "They were going to trigger the meat import law in July last year." Ils étaient en train d'appliquer la loi sur le contrôle des importations de viande en juillet dernier. On dit dans l'article: Les producteurs de porc de l'Ontario et le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, affirment qu'il y a un danger que le gouvernement américain bloque les importations canadiennes aux États-Unis dans le domaine du boeuf et du porc.

Quand le gouvernement fédéral, avec la politique du ministère des Transports, prétend augmenter la production de boeuf et de porc dans l'Ouest en disant que cela s'en ira sur le marché de la Californie, il faudrait que M. Yvan Jacques et le ministre Whelan se parlent parce qu'ils disent tous les deux le contraire. S'il n'y a pas de marché qui se développe en Asie, s'il n'y a pas de marché qui se développe aux États-Unis, pourquoi le gouvernement fédéral veut-il encourager la production de viande dans l'Ouest? Le

marché canadien dans son ensemble s'affaîssera et les prix deviendront désastreusement bas pour les producteurs qui subiront des faillites nombreuses si le gouvernement fédéral met en application le rapport Gilson tel qu'annoncé le 1er février 1983 par le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin. Il faudrait, à un moment donné, que le gouvernement fédéral agisse avec un minimum de cohérence dans ses propos.

(12 h 40)

J'ai dit, depuis le début - on peut retracer les propos que je tiens depuis des mois - que le marché américain ne supporterait pas des subventions pour des produits qui vont être exportés sur le marché américain. Le ministre Whelan a dit lui-même, dans l'édition du 21 mars 1983, que, même en l'absence de ces subventions, le gouvernement américain est venu près d'appliquer sa loi sur les importations, en juillet dernier, et il craint que le marché américain soit fermé. Un grand nombre d'autres entreprises au Canada ainsi que des associations de producteurs disent la même chose.

Au cours de l'année 1983, les gens du monde agricole québécois vont devoir réagir féroce à l'attitude des députés fédéraux qui se préparent à adopter une loi qui sera déposée au cours du mois d'avril par le ministre des Transports du Canada. Les informations que nous avons jusqu'à maintenant - on le voit par les interventions des députés fédéraux, à Ottawa - indiquent qu'ils vont appuyer les propositions du ministre Pépin qui sont exactement les mêmes que celles du rapport Gilson, mais en pire, puisque le rapport Gilson proposait des sommes moins considérables que ce que le ministre des Transports du Canada, M. Pépin, se prépare à injecter dans l'économie de l'Ouest en créant des surplus qui ne connaissent pas de débouchés actuellement.

Aucun responsable fédéral n'a pu trouver, d'une façon cohérente, où iraient ces débouchés de production de porc et de boeuf accrue dans l'Ouest du Canada grâce à des subventions. C'est seulement lorsque j'ai mis la main sur le mémoire du ministre des Transports du Canada, M. Pépin, daté du 12 janvier 1982, qu'on a réalisé qu'il veut souffler le déficit du transport des grains assumé par les compagnies de chemin de fer en vue d'obtenir des compagnies de chemin de fer des taux qu'il appelle les "development freight rates", c'est-à-dire des taux pour le développement du transport, pour que les taux soient coupés de 20% à 25% pour le transport des viandes vers l'Est du Canada. C'est la réalité camouflée qui n'a jamais été annoncée, mais qui fait partie du mémoire du ministre Pépin au Conseil des ministres, daté du 12 janvier 1982.

Je n'ai pas pris de chance. J'ai écrit

une lettre à chacun des députés fédéraux et joint une copie du mémoire du ministre des Transports du Canada, qu'il a envoyé au Conseil des ministres le 12 janvier 1982, parce que je pensais que les députés fédéraux n'avaient pas pris connaissance de ce mémoire dans lequel on indique clairement qu'on veut avoir des taux inférieurs au coût de production, des taux inférieurs au coût réel de transport, pour expédier la marchandise de l'Ouest un peu partout, notamment, dans le domaine des viandes. Cela va affecter directement toute l'économie agro-alimentaire québécoise.

Je pense que la réaction du monde agro-alimentaire québécois ne doit plus être des discours ou des télégrammes, mais je pense qu'il va falloir, dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines, agir vigoureusement pour faire comprendre aux députés du Québec, qui voteront ou qui auront l'idée de voter pour ce projet de loi, qu'ils seraient mieux de rester en Ontario et ne plus jamais revenir au Québec, parce que ce sera un acte de trahison incroyable sur le plan économique que de débâter une économie agro-alimentaire qui au Québec a connu un développement extraordinaire au cours des cinq dernières années.

M. le Président, je ne voudrais pas prendre plus de temps pour mes propos préliminaires puisque le député de Maskinongé commence à s'impatienter.

M. Picotte: Non. Je vous connais.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Garon: Je vois, par ailleurs, que le député de Berthier est heureux, car je lui ai annoncé que le cours d'eau Tranchemontagne sera réalisé au cours de l'année 1983. J'espère qu'il saura reconnaître le dynamisme du gouvernement qui fera les travaux dans son comté sans aucune partisanerie politique. Même s'il s'agit d'un comté libéral, comme il y a des agriculteurs dans son comté, nous voulons le développement de l'agriculture dans le comté de Berthier comme dans les autres comtés.

M. Houde: Je ne suis pas comme le ministre, moi, il n'y aura pas de patronage.

Le Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: Merci, M. le Président. Contrairement à ce que le ministre a dit, je ne m'impatientais pas du tout. Je connais le ministre depuis six ans bientôt, et peut-être un peu plus, et je sais de quel bois il se chauffe. J'ai tenté de le ramener sur le plancher des vaches tantôt pour qu'il puisse

nous dire ce que son ministère entend faire avec la ventilation des crédits qu'il nous a donnée. Encore là, le ministre s'est retourné, il a regardé ses fonctionnaires et il a décidé d'enclencher sa cassette habituelle. Il a parlé de tout sauf de ce que son ministère a l'intention de faire. Il a brossé un tableau sur tout. Probablement qu'il veut rivaliser avec son collègue de Lafontaine, il veut s'en aller siéger au fédéral. Il se voit déjà assis là, dans cette auguste enceinte du fédéral. Là, dans une envolée oratoire, il s'est mis à parler de cela.

M. le Président, je veux le ramener à son budget. Je comprends que le ministre nous ait dit que le budget de l'agriculture diminuerait de 1% cette année, les taux d'intérêt étant à la baisse, cela nous permet d'économiser une quarantaine de millions et d'avoir un budget un peu moindre. Moi, je ne peux pas comprendre, ni accepter cette réponse du ministre. Ces 40 000 000 \$ auraient pu aller à bien d'autres endroits au sein du ministère. Mais le ministre nous avoue son impuissance et sa faiblesse au niveau du Conseil des ministres; il n'a pas réussi à convaincre le ministre des Finances que ces 40 000 000 \$, il en avait besoin ailleurs. Si le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avait été fort, s'il n'avait pas été un impuissant au sein du Conseil des ministres et si vraiment ce gouvernement avait cru à l'agriculture, comme on se vante d'y croire depuis plusieurs années, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation serait arrivé ici et aurait dit: Même s'il y a une diminution de 40 000 000 \$, cela va nous permettre de garder au moins le même montant d'argent dans le budget de notre ministère et on va se servir de ces 40 000 000 \$ pour aider l'agriculture ailleurs.

Ce n'est pas ce que le ministre nous annonce; il nous annonce une baisse de 1% dans les crédits du ministère de l'Agriculture, ce qui ne s'est jamais vu depuis 1957-1958. Il n'y a jamais eu de baisse dans les crédits de l'Agriculture; il y a toujours eu une augmentation. Le ministre, lui, nous annonce 1% de baisse. Si je calcule cela, eu égard à l'inflation, c'est une baisse de 7% à 8% cette année pour le ministère de l'Agriculture. Le budget du ministère de l'Agriculture est en baisse de 7% à 8%. On compte 1% de baisse sur le budget de l'année passée, mais quand on regarde le montant attribué à l'inflation, 7% à peu près, cela veut dire que c'est une perte, une baisse de 8%. Ce sont ces gens qui nous disaient, il n'y a pas tellement longtemps, que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation devrait avoir une augmentation croissante tous les ans et qu'ils s'engageaient, parce qu'ils croyaient à l'agriculture, à en faire une priorité. C'est

ce qu'on constate.

Est-ce que ces 40 000 000 \$ qu'on versera en moins à cause de la diminution des intérêts n'auraient pas pu être utilisés, par exemple, pour aider d'autres productions: le boeuf, le sirop d'érable - on en parle - la pomme? Aujourd'hui, force nous est de constater que le quintal de patates se donne. Les éleveurs s'endettent pour engraisser le bouvillon. La tonne de maïs est produite à perte au Québec. Aucune aide particulière n'a été accordée aux victimes du gel des pommiers de 1981. Nos producteurs de porc soignent encore leurs plaies de la dernière crise en louant le ciel qu'une épidémie de fièvre aphteuse se soit déclarée au Danemark. J'espère que ce ne sera pas une épidémie de fièvre affreuse décrétée par le ministre Garon. L'accès aux productions contingentées est devenu une mission impossible parce que les quotas coûtent les yeux de la tête. C'est ce qui se passe dans nos régions; c'est ce qui se passe sur le terrain, en agriculture.

L'impôt du Québec sur les dons - pour une fois, on ne peut pas en blâmer d'autres, c'est unique au Canada - la taxe provinciale sur le capital des corporations agricoles rendent encore plus difficile le transfert de la ferme paternelle. Les députés péquistes préfèrent se pavaner devant les caméras plutôt que d'adopter des lois qui permettraient aux agriculteurs en situation financière délicate de respirer un peu mieux. De plus en plus, on joue aux dés avec les programmes agricoles viraux. On coupe dans les services du ministère dans les régions, alors que l'on prétend encourager les jeunes et les productions dites nouvelles. On met la clé sur la porte des abattoirs établis en milieu rural. Après avoir investi des fonds publics dans une capacité d'abattage de boeuf beaucoup trop grande, on gaspille des dizaines et des dizaines de millions toujours des fonds publics pour produire à Saint-Hilaire du sucre que l'on vend maintenant à perte aux Américains.

(12 h 50)

On empêche sciemment le développement de la production de soya pour ne pas concurrencer la betterave sucrière. La gestion du ministre est tellement rationnelle, tellement suivie quotidiennement que dans mon comté il y avait un abattoir qui, malheureusement, avec les politiques de ce gouvernement, a fait faillite. Et même si l'abattoir est en faillite, même si cela ne fonctionnait plus, il restait encore un chèque que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avait acheminé pour tâcher de compléter le montant qu'il avait promis en subvention. Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, on a oublié, on n'a pas su que c'était en faillite et on a envoyé le chèque quand même qui a été encaissé.

Hier, j'entendais le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dire: On ne subventionnera jamais les sociétés bancaires. Vous ne verrez pas ma signature en bas de cela. Ils envoient des chèques alors que c'est la caisse qui a pris possession de cela. Ils envoient encore des chèques pour demander, quinze jours, trois semaines après: On vous a envoyé un chèque par erreur, y aurait-il moyen de nous le retourner? Quelle gestion, M. le Président, quel contrôle, quel gaspillage de fonds publics! Le ministre ne nous a pas parlé de cela. Le ministre n'a pas dit qu'il surveillerait cela de plus près. Cela s'est passé. S'il veut vérifier, cela s'est passé. On lui donnera d'autres noms et on lui parlera d'un paquet de subventions où plusieurs de ces interventions ont fini par une faillite. On investit de l'argent des fonds publics et, quelques mois après, cela fait faillite. J'espère qu'il n'y aura pas de frère de ministre là-dedans qui va avoir travaillé dans ces dossiers, qu'on ne découvrira pas cela. Mais cela ressemble exactement à cela, sauf qu'on ne connaît pas le frère du ministre encore là-dedans. J'espère qu'il n'y en aura pas.

M. le Président, c'est cela, la réalité. C'est ce dont on veut entendre parler en agriculture. C'est ce qu'on veut voir développer en agriculture. On parle de l'aide à l'établissement des jeunes. Mon collègue, le député de Huntingdon qui est à côté de moi, a posé une question au feuilleton le 10 décembre. Est-ce de la rigueur administrative? On est rendu au 30 mars 1983 et le ministre s'est doté d'un personnel comme il n'y en a pas beaucoup parmi les ministres. On dépense des fortunes au bureau du ministre pour faire de la politique, pour avoir des conseillers politiques et pour répondre aux questions que les gens de l'Opposition ont l'amabilité de mettre au feuilleton. On a demandé au ministre, le 10 décembre: Dans le cadre de l'application de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs - la loi a été sanctionnée le 23 juin 1982 - quel est le nombre de jeunes agriculteurs qui, en date du 7 décembre 1982 - ce n'est pas bien long, à partir du mois de juillet: juillet, août, septembre, octobre, novembre, cinq mois - ont présenté une demande de prêt, qui ont obtenu un prêt et qui se sont vu refuser un prêt? On l'a demandé au ministre de l'Agriculture au feuilleton. C'est écrit. Deuxièmement, quels sont ceux dont la demande est toujours à l'étude et troisièmement, quelle est la répartition des prêts accordés par type de production par région administrative et par type de production de ferme? Si on avait demandé cela 20 ans en arrière, le ministre nous aurait dit dans son langage coloré: On remonte en arrière aux calendes grecques. Cela prend une armée pour compiler cela.

Cinq mois, cinq mois en arrière, on lui demande de nous émettre cela. S'il n'est pas capable de l'émettre en totalité, il pourrait au moins nous donner, en partie, certaines réponses. Mais non! N'aurait-on pas pu, dans les 40 000 000 \$ qu'on n'utilise pas et qui étaient considérés, de toute façon, pour l'agriculture dans le passé... Le ministre n'aurait-il pas pu exercer sa puissance et son omniprésence au Conseil des ministres - et faire mentir à ce moment-là Mme Payette sur ce qu'elle a écrit à son sujet - pour utiliser cela? Si ce n'est pas vrai qu'il dort au Conseil des ministres, aurait-il pu garder ces 40 000 000 \$ et dire: Cela a servi à l'agriculture dans le passé? On a encore besoin de l'agriculture et on va aider l'établissement des jeunes. Ce sont des voeux pieux. C'est tout simplement - et on le sait depuis longtemps - du verbiage inutile, de la diarrhée verbale, comme j'appelle cela, un déluge de mots non seulement dans un désert d'idées, mais de réalisations. On a un beau programme, mais cela fait comme bien des programmes en agriculture. D'ici le mois de juin, on aura l'occasion de vous démontrer qu'il y a plusieurs programmes en agriculture, mais les normes pour y avoir accès sont tellement serrées, sont tellement compliquées que les gens ne peuvent pas s'en prévaloir. Le ministre se pète les bretelles, les deux mains dans ses petites poches de veste et il dit: On a fait de beaux programmes pour nos agriculteurs. Ils ne s'en servent pas, parce qu'on leur donne des balises de façon qu'ils ne s'en prévalent pas, parce qu'en fin du compte, ils ne peuvent pas se servir de ces programmes.

C'est de cela qu'on aurait aimé entendre parler. On aurait aimé entendre le ministre parler du pourquoi de son "frame-up" d'il y a quinze jours, quand il s'est levé en Chambre et qu'il a dit: Les lois 112 et 113, c'est d'une urgence capitale, il faut adopter cela. Nous, de l'Opposition, avons dit: Croyons le ministre de l'Agriculture encore une fois. Si c'est pressant et si c'est urgent, on donne notre consentement. Allons-y gaiement. D'abord, c'est la Loi favorisant l'amélioration des fermes, c'est la Loi favorisant le crédit à la production agricole. Allons-y, il y a une urgence. Colle-lui cela, mon bon ami; c'est ce qu'on a voulu dire en principe. On vous donne notre consentement et on va vous aider. Qu'est-il arrivé de l'urgence de ces projets de loi? Les projets de loi sont morts au feuilleton. On ne les a pas adoptés. C'était urgent, mais on ne les a pas adoptés. Cela va revenir probablement sous une forme ou sous une autre.

On a parlé de recherche tantôt, 7% d'augmentation dans le budget de la recherche. Drôle de virage technologique dont se gargarisent et s'embaument les gens d'en face depuis un an en nous disant que ce sera une révolution épouvantable.

Augmentation de 7% dans le secteur de la planification, de la recherche et de l'enseignement au ministère de l'Agriculture; cela ne couvre même pas l'augmentation du coût de la vie. En réalité, il n'y a pas d'augmentation. On vient parler de la patate à la fin, production de pomme de terre en faisant un meilleur contrôle des maladies affectant la production de la pomme de terre, alors que j'ai démontré au ministre que, s'il avait voulu être vigilant dans ce domaine, il avait le rapport Généreux qui lui avait été soumis en 1977.

Il a attendu le moment où il pouvait faire une grosse crise avec le fédéral pour dire que celui-ci n'avait pas pris ses responsabilités. C'est vrai qu'il n'a pas pris ses responsabilités. Le fédéral n'a pas pris ses responsabilités dans la pomme de terre, le gouvernement du Québec, dans son ignorance crasse, le ministre, dans son ignorance crasse, a approuvé cela. Pourtant, il savait déjà qu'il pouvait faire quelque chose, il pouvait instituer son propre système d'inspection et il ne l'a pas fait. Il y a eu le rapport Généreux...

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Maskingongé, puisque nous avons l'impératif de terminer à 13 heures et il vous reste encore treize minutes sur les 50 minutes allouées, ce qui veut dire que vous permettez...

M. Picotte: Je demande la suspension du débat et je reviendrai au début de l'après-midi, après la période de questions. Merci.

M. Boucher (président de la commission plénière): À l'ordre, s'il vous plaît! M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire rapport que la commission plénière n'a pas fini de délibérer et demande la permission de siéger de nouveau.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Quand siégera-t-elle à nouveau? Je crois comprendre qu'elle siégera cet après-midi, après la période de questions, à la même séance.

M. Boucher (président de la commission plénière): Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nos travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 heures)

(Reprise de la séance à 15 h 16)

Le Président: Veuillez vous asseoir s'il vous plaît!

Visite d'une délégation parlementaire de la Commission des lois de l'Assemblée nationale française

J'ai le grand plaisir de souligner la présence dans nos galeries d'une délégation parlementaire de la Commission des lois de l'Assemblée nationale française.

Affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. le ministre des Finances.

Rapport annuel du ministère des Institutions financières et Coopératives

M. Parizeau: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer, en deux exemplaires, le rapport annuel du ministère des Institutions financières et Coopératives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1982.

Rapport annuel sur la tarification en assurance automobile

En outre, conformément aux dispositions de la Loi sur l'assurance automobile, j'ai l'honneur de déposer deux exemplaires du cinquième rapport annuel sur la tarification en assurance automobile au Québec pour l'année 1982.

Rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement

Enfin, M. le Président, conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, j'ai l'honneur - et si l'Opposition me permet d'ajouter - et le plaisir de déposer, en deux exemplaires, le rapport annuel, pour l'année 1982, de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le Président: Rapports déposés.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Comme le ministre des Finances nous demande la permission d'ajouter quelques mots, puis-je lui demander s'il a l'intention de faire...

Le Président: M. le chef de l'Opposition, je n'ai pas compris que le ministre des Finances avait demandé une telle permission...

Des voix: Oui.

Le Président: C'était quant au plaisir de présenter le rapport qu'il demandait le consentement de l'Opposition. Si l'Opposition

ne donne pas son consentement au plaisir du ministre des Finances, il déposera son rapport mais sans plaisir.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): ...si j'ai posé la question, c'était que j'avais compris qu'il y avait une invitation de la part du ministre des Finances, mais je suis convaincu que le ministre des Finances, du consentement général, n'aura pas d'objection à nous dire s'il y aura une commission parlementaire sur le rapport en question.

Le Président: Je n'ai aucune objection, s'il y a consentement, tout en signalant que cette question serait plus appropriée au moment des questions en vertu de l'article 34. Y a-t-il consentement?

Des voix: Oui.

M. Parizeau: M. le Président.

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: J'aimerais que cela revienne aux questions en vertu de l'article 34.

Des voix: Oh!

Le Président: Il n'y a pas consentement. On reviendra à l'article 34, M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, question de règlement.

Le Président: Oui, M. le chef de l'Opposition, question de règlement. (15 h 20)

M. Levesque (Bonaventure): Je sais bien que le ministre des Finances n'est pas un procédurier, il l'admettra avec moi, mais il admettra qu'on ne pourra pas lui poser de questions, en tant que ministre des Finances, en vertu de l'article 34.

Le Président: Cela étant admis, M. le chef de l'Opposition.

Dépôt de documents.

M. le ministre de l'Éducation.

Rapports annuels du Conseil des universités et de l'Ordre des infirmières et infirmiers

M. Laurin: M. le Président, il me fait plaisir de déposer le treizième rapport annuel

du Conseil des universités pour l'année 1981-1982 et le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'année 1981-1982.

Le Président: Rapports déposés.

M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Rapport annuel du Conseil de la langue française

M. Godin: M. le Président, permettez-moi de déposer le rapport du Conseil de la langue française pour la période d'activités s'étendant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982. Merci, M. le Président.

Le Président: Rapport déposé.

Dépôt de rapports des commissions élues.

Mme la députée de Dorion.

Adoption de la liste des présidents des commissions et choix des membres des commissions élues

Mme Lachapelle: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission éeue permanente de l'Assemblée nationale qui s'est réunie le 29 mars 1983 pour adopter la liste des présidents des commissions élues permanentes, choisir les membres des commissions élues permanentes et recevoir le rapport de la sous-commission de l'Assemblée nationale sur la réforme parlementaire. Merci, M. le Président.

Le Président: Rapport déposé.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

M. le député de Saint-Louis.

Projet de loi no 190

Première lecture

M. Harry Blank

M. Blank: M. le Président, pour la cinquième fois, j'espère que-

Dès voix: Ah!

M. Blank: Voyant que le premier ministre n'est pas ici...

Le Président: Les notes préliminaires, M. le député.

M. Blank: ...on a peut-être une chance d'adopter ce projet de loi. J'ai l'honneur de

déposer la première lecture du projet de loi no 190, Loi régissant l'usage du tabac dans les endroits publics. I propose the first reading of Bill 190, an Act to regulate the use of tobacco in public places.

Le présent projet de loi prévoit qu'il est interdit de fumer dans certains endroits publics ou parties d'endroits publics. J'espère que, cette fois-ci, le gouvernement me donnera la chance d'adopter ce projet de loi.

Des voix: Adopté.

Le Président: La première lecture de ce projet de loi est-elle adoptée? Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Questions orales des députés.

M. le député de Mont-Royal.

Des voix: Ah!

Le Président: À l'ordre! Je vous en prie! C'est fort mal amorcer une période des questions qu'avant même qu'une parole ne soit prononcée il se fasse un tel brouhaha. Je vous en prie, un peu plus de discipline.

M. le député de Mont-Royal.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

L'affaire Paul Biron et les dossiers de la SDI

M. Ciaccia: Merci, M. le Président. Puis-je savoir du leader si le premier ministre est ici?

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement, le premier ministre sera-t-il présent en Chambre?

Des voix: Ah!

M. Ciaccia: Ma première question s'adresse au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Ciaccia: Je voulais que le premier ministre entende la réponse de son ministre.

Dans un article du 24 mars, on rapportait ce qui suit et je cite: "En substance, le député de Lotbinière a soutenu qu'il a demandé à au moins deux reprises à son frère de ne pas intervenir dans des dossiers de la SDI." Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a jugé nécessaire de rappeler à l'ordre, pour une deuxième fois, son frère?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: J'ai dit, la semaine dernière, que ce n'est pas à au moins deux reprises, c'est à deux reprises. Lorsque j'ai été nommé au poste de ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, dans la semaine qui a suivi, au cours des jours qui ont suivi, j'ai rencontré mon frère et je lui ai dit que je ne m'occuperais pas des dossiers dans lesquels il interviendrait, que je ne voulais pas en entendre parler et que je n'interviendrais jamais en sa faveur.

Plusieurs mois plus tard, j'ai entendu dire à mon cabinet qu'il avait rencontré un membre de mon cabinet pour s'enquérir d'un dossier tout à fait particulier. Je l'ai fait revenir dans mon bureau et je lui ai dit: Ce que je t'ai dit pour moi, cela vaut aussi pour les membres de mon cabinet. J'ai aussi avisé les membres de mon cabinet, à partir de cette date, que je voulais bien qu'ils discutent de la pluie et du beau temps, de la politique et de la famille avec mon frère, mais je ne voulais pas qu'ils discutent d'aucun dossier particulier avec lui.

Cela dit, je me suis fait un devoir et un point d'honneur de respecter ce que je m'étais dicté à moi-même. Quelques jours ou quelques semaines après avoir signé la subvention dans le comté de Beauce-Sud, geste pour lequel, hier, le député de Beauce-Sud m'a rendu hommage et m'a remercié pour être intervenu dans son comté pour l'entreprise Cobi Plastique Inc. et deux autres entreprises pour lesquelles je suis intervenu, j'ai entendu parler, par les médias d'information, d'une entreprise qui est aussi dans le comté de Beauce-Sud, l'entreprise Extrawatt, de Saint-Jean-de-la-Lande, dans le comté de Beauce-Sud. M. Martin Cloutier en est le président, c'est un fabricant d'éoliennes. Cette entreprise, lorsque nous sommes intervenus, avait six emplois, selon l'analyste de la SDI.

Le Président: Sur une question de règlement, M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, sur une question de règlement.

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Question de règlement. Je pose des questions très précises au ministre et je ne veux pas qu'il essaie d'échapper à sa responsabilité à propos de conflit d'intérêts en citant toutes sortes d'autres choses et en contrevenant au règlement. Je demande, M. le Président...

Le Président: La question que vous avez posée, M. le député de Mont-Royal,

pouvait appeler une réponse comme celle que donne le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme dans la mesure où ce à quoi il fait référence, il s'agit précisément des cas que vous avez évoqués d'une manière générale et qu'il peut évoquer de manière plus spécifique. En ce sens, je ne vois rien, jusqu'à maintenant, qui fasse en sorte que le ministre soit en violation du règlement.

M. Ciaccia: M. le Président...

Le Président: M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: ...avec toute la déférence que je dois à vos commentaires et à votre décision, je voudrais vous souligner que les cas auxquels moi j'ai fait référence n'impliquaient pas les députés qui faisaient leur devoir mais impliquaient le frère du ministre, qui reçoit des commissions à la suite des subventions qui sont accordées par le ministre. Ce n'est pas la même chose, M. le Président.

Le Président: Vous conviendrez avec moi, M. le député de Mont-Royal, qu'à moins d'entendre le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme poursuivre sa réponse, on ne peut pas présumer que l'un ne va pas de pair avec l'autre. M. le ministre, je vous en prie.

M. Biron: M. le Président, cela a trait directement à la question du député de Mont-Royal, puisqu'on a dit que mon frère était intervenu sur certains dossiers. Je veux informer le député de Mont-Royal de cela. Je pense que le député de Mont-Royal ou l'Opposition sont beaucoup plus intéressés à une campagne de salissage qu'à connaître la vérité sur le fond des dossiers.

M. Ciaccia: Question de privilège.

Le Président: Question de privilège, M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Les accusations du ministre sont absolument fausses. Ce n'est pas une campagne de salissage. On cherche des réponses et on veut des réponses précises dans ce conflit d'intérêts entre le ministre et son frère.

Le Président: Les faits étant rétablis, M. le ministre, je vous en prie.

M. Biron: M. le Président, ce sont des réponses précises. J'en ai donné une, hier, sur une entreprise du comté de Beauce-Sud pour laquelle le député de Beauce-Sud était lui-même intervenu et c'est pour cette raison que je suis intervenu. Le deuxième cas se

situé, encore une fois, dans le comté de Beauce-Sud et l'analyste financier de la SDI me dit: "L'entrepreneur déclare qu'il a présentement à son emploi cinq personnes à plein temps plus une occasionnelle - cela veut dire six - mais il estime qu'avec notre aide ce nombre pourra atteindre douze au cours de l'été prochain. Nous suggérons, dit l'analyste financier de la SDI, que le ministre, en vertu du paragraphe b) de l'article 2.4, désigne la région de Saint-Jean-de-la-Lande comme étant une région où le nombre minimum requis d'employés est de cinq; cela veut dire, en vertu de l'article 36, déclarer que cette entreprise est admissible." Recommandation de l'analyste: "Le mérite et la détermination de cet entrepreneur sont les éléments qui militent en faveur de cette recommandation d'aide." C'est la SDI qui me demande d'intervenir. L'autre cas...

M. Ciaccia: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le député de Mont-Royal, sur une question de règlement.

M. Ciaccia: J'ai posé une question sur les dossiers où le frère du ministre est impliqué. Son frère est-il impliqué dans le dossier auquel il fait allusion?

Une voix: Oui ou non?

Le Président: M. le député, c'est précisément ce que je disais tantôt. Je ne peux pas présumer. Jusqu'à ce qu'on entende davantage le ministre là-dessus, je dois, jusqu'à nouvel ordre, accorder le bénéfice du doute au ministre qu'il y a un lien entre l'un et l'autre, à moins que vous m'affirmiez péremptoirement qu'il n'y en a pas. Mais je vous en prie, M. le ministre, en concluant. (15 h 30)

M. Biron: M. le Président, finalement, le dernier dossier ou la dernière entreprise qui a engagé mon frère comme conseiller financier et pour laquelle je suis intervenu...

M. Lalonde: M. le Président, question de règlement.

Le Président: Question de règlement, M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: Je ne vous rappellerai pas l'article du règlement qui demande des réponses courtes et précises aux questions. La question qui a été posée par le député de Mont-Royal est la suivante: Dans le dossier qu'il vient de mentionner, son frère est-il impliqué, oui ou non?

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition, la question initiale du député de Mont-Royal n'était pas

celle que vous venez d'énoncer. Effectivement, le député de Mont-Royal, à la faveur d'une question de règlement, a posé, en quelque sorte, une question complémentaire. Le ministre répondait à la question principale qui a été posée. À moins qu'on ne me démontre le contraire - il n'y a rien qui me permette de savoir le contraire - le ministre, à ma connaissance, répond à la question du député de Mont-Royal.

M. Biron: M. le Président, je ne suis jamais intervenu directement en faveur de mon frère. Je suis intervenu en faveur d'entreprises québécoises pour sauvegarder les entreprises et les emplois. La dernière entreprise qui a engagé mon frère comme conseiller financier, c'est Hydro Métal Inc., de Lac-Échemin, fabricant d'équipements pour des exploitations forestières. Lorsque la demande a été faite, elle était non recevable parce qu'il y avait sept employés seulement, alors que la limite était de dix. Je suis intervenu ailleurs lorsque des entreprises avaient moins de dix employés. Je suis intervenu en faveur de cette entreprise. Hier, un journaliste qui voulait s'informer de cette entreprise a appelé M. Hervé Gilbert. M. Gilbert a dit textuellement au journaliste: "M. le journaliste, je suis un libéral et je resterai libéral, mais cela ne m'empêche pas quand même de reconnaître que Rodrigue Biron et le gouvernement du Québec ont sauvé mon entreprise et aujourd'hui, au lieu d'avoir sept emplois, j'en ai douze." Voilà ce que M. Gilbert a dit au journaliste.

Une voix: Bravo!

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, le ministre pourrait-il nous informer si, dans le cas des décisions de la SDI qu'il a renversées, où son frère était agent négociateur, si son frère a reçu des commissions dans ces dossiers?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, il y a une recommandation de la SDI que j'ai suivie, je l'ai noté tout à l'heure, alors que l'analyste financier de la SDI et le conseil d'administration, malgré la norme de dix employés, m'ont dit d'intervenir parce qu'il y avait moins de dix employés. Pour les deux autres, je l'ai dit hier, je suis intervenu parce que le député de Beauce-Sud était intervenu. Pour l'autre, je vous l'ai dit, je viens d'intervenir en faveur d'un libéral qui va rester libéral. Faites attention pour ne pas le perdre, si vous allez trop loin!

Je ne sais pas quelles sont les sommes payées à mon frère comme conseiller

financier ou pas, je ne le sais pas. Je ne suis jamais intervenu directement en faveur de mon frère. Je l'ai dit et je le répéterai toujours. Il y aurait peut-être d'autres députés, par exemple, comme le député de Beauce-Sud, qui devraient se lever en Chambre et rendre hommage au gouvernement du Québec pour avoir sauvegardé des entreprises dans leur comté. J'en ai une liste ici et je pourrais peut-être la faire parvenir...

Le Président: Non, non, M. le ministre, je vous en prie, l'article 170 commençait à être dangereusement esquiné.

M. Ciaccia: M. le Président.

Le Président: M. le député de Mont-Royal, sur une question complémentaire.

M. Ciaccia: Une question complémentaire au premier ministre.

M. le premier ministre, vous avez entendu clairement votre ministre admettre qu'il a renversé des décisions de la SDI dans des dossiers où son frère était agent négociateur. M. le Président, est-ce que je pourrais demander qu'on me laisse poser ma question?

Le Président: Posez-la, M. le député.

M. Ciaccia: Malgré, M. le premier ministre, qu'on essaie de justifier que des emplois ont été créés, le fait demeure que cette situation a permis un "trafiquage" d'influence. Je vous demande, M. le premier ministre, en toute décence et avec la preuve que votre ministre vous a fournie en admettant que son frère allait dans son bureau, que son frère fait affaires avec son ministère et reçoit des subventions et des commissions dans ses dossiers, si vous ne devriez pas demander et exiger la démission de votre ministre.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bédard: C'est le député de Mont-Royal qui devrait démissionner avec ses accusations lancées en l'air.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, le député de Mont-Royal s'informait tout à l'heure de ma présence en Chambre au moment même où j'arrivais pour la période des questions. Ce qu'il vient de me poser comme question et la façon dont il l'a formulée, c'est comme s'il n'avait rien entendu, rien du tout, de ce que le ministre vient d'expliquer pendant de longues minutes à travers tout le brouhaha créé volontairement par l'Opposition qui veut poser les questions les plus insidieuses possible, mais jamais avoir les faits qui sont

les réponses, comme s'il n'avait pas entendu. Qu'est-ce que j'ai à dire? J'ai à dire ceci: on a connu le frère de M. Biron comme candidat en politique en 1970, pas en 1976 - sauf erreur - pas en 1980, mais en 1970; il a commencé à gagner sa vie avec un groupe comme consultant pour des entreprises. Il me semble que c'est une activité légitime.

Deuxièmement, il avait un certain nombre de clients quand son frère, l'actuel ministre, a été nommé. Toutes les précautions que je requerrais, y compris de moi-même ou de n'importe qui qui a une tête sur les épaules pourrait requérir, je crois que le ministre les a prises en fonction des circonstances dans lesquelles cela se produisait. Je répète ce que j'ai dit l'autre jour. Je n'ai rien d'autre à ajouter sur le fond de la question, sauf ceci - je répète ce que je disais l'autre jour: Pendant tout le temps où ce texte a servi - peut-être qu'il faudrait le resserrer, mais il faudrait y penser deux fois et trois fois - mais tout le temps où ce texte sur les conflits d'intérêts touchant les membres du gouvernement a servi, sous nos prédécesseurs comme aujourd'hui, quand on dit que les deux paragraphes précédents qui touchent le fond de la question s'appliquent mutatis mutandis à la famille immédiate, c'est-à-dire pas seulement à un membre du Conseil des ministres mais à la famille immédiate d'un membre du Conseil des ministres, cela a toujours été interprété - ce sera peut-être clair cette fois-ci, cela fait deux fois que je le dis et je vais essayer d'être plus clair - exclusivement comme ceci, à tort ou à raison: la famille immédiate comprend - c'était vrai sous nos prédécesseurs, cela me paraît encore justifiable sauf qu'il faut prendre toutes les précautions possibles et imaginables au-delà de cela - les enfants et le conjoint. Cela ne peut pas s'appliquer à un frère, à une soeur ou à quiconque a une carrière dans la vie. Il a le droit de gagner sa vie mais il faut prendre des précautions et, à mon humble avis, le ministre a pris toutes les précautions qui paraissaient indiquées.

Le Président: Une question de règlement. M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: La question que le député de Mont-Royal a posée au premier ministre comportait des mots qui étaient très clairs - si je me rappelle bien - qui consistaient à accuser le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme d'avoir pratiqué le trafic d'influence.

M. Ciaccia: Question de privilège.

M. Bertrand: Question de règlement.

Le Président: Sur une question de privilège. Je vous en prie! Je vous en prie! Il y a une question de privilège qui a été soulevée par le député de Mont-Royal. M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Ce que j'ai dit, et je répète, c'est que les actes du ministre ont permis le trafic d'influence. Je l'ai dit et je le répète. Les actes du ministre ont permis le trafic d'influence malgré ce que le premier ministre a dit; il a dit qu'il avait pris toutes les dispositions nécessaires, il ne les a pas prises. Il les prend maintenant pour l'avenir. Dans le passé, il a laissé cela passer.

(15 h 40)

Le Président: Sur une question de privilège, M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, en vous rappelant que ce genre de question ne doit pas donner lieu à un débat.

M. Biron: Les gestes que j'ai posés, les décisions que j'ai prises depuis que je suis au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme n'ont jamais permis de trafic d'influence de ma part. J'ai toujours agi en toute honnêteté et avec une éthique professionnelle que jamais les gens d'en face ne se sont donnée lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Le Président: Question de règlement.

M. Bertrand: Sur la même question de règlement, avant que le député de Mont-Royal ne soulève une question de privilège, je lirai un article du règlement, l'article 99, au paragraphe 7: "Il est interdit à un député qui a la parole d'attaquer la conduite d'un membre de l'Assemblée, sauf à l'occasion d'une motion mettant sa conduite en question." Je dis ici, M. le Président, ou bien le député de Mont-Royal porte une accusation en vertu de l'article 80 et à ce moment-là il y aura convocation de la commission de l'Assemblée nationale, ou bien il retire ses paroles. C'est l'un ou c'est l'autre.

Le Président: Sur la même question de règlement?

M. Ciaccia: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le député de Mont-Royal, sur la question de règlement.

M. Ciaccia: Il semble y avoir une nouvelle arme de la part du Parti québécois. Chaque fois qu'on se lève de ce côté-ci, on essaie de nous intimider en nous disant: Portez des accusations...

Le Président: M. le député de Mont-Royal, si j'ai bien compris, vous vouliez intervenir sur la question de règlement. Sur le fond de la question, je vous en prie.

M. Ciaccia: Le leader du gouvernement me demande de porter une accusation en vertu de l'article 80, de mettre mon siège en jeu, afin de convoquer une commission parlementaire qui sera composée majoritairement de péquistes. Si le leader du gouvernement est si certain de l'innocence du ministre, je demande au premier ministre s'il peut convoquer une commission d'enquête sur ce qui vient de se produire dans ce dossier.

Le Président: M. le député de Mont-Royal, vous vouliez intervenir sur la question de règlement soulevée par le leader parlementaire du gouvernement, ce qui est votre droit le plus strict. Vous savez très bien que vous avez détourné, en quelque sorte, votre intervention pour en faire une nouvelle question à laquelle le gouvernement peut répondre, par conséquent, s'il le souhaite.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je repose la même question et j'insiste. Nous demandons que le député de Mont-Royal retire ses paroles.

M. Lalonde: Question de règlement.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, il ne peut pas y avoir de question de règlement sur une question de règlement.

M. le leader parlementaire du gouvernement, si vous avez autre chose à ajouter sur votre question de règlement, je vous en prie.

M. Bertrand: M. le Président, je n'ai pas fait ce que le député a dit tout à l'heure, de l'intimidation. J'ai parlé du règlement, et le règlement c'est ce qui régit ici le fonctionnement de l'Assemblée nationale, et cela vaut des deux côtés.

L'article 99 dit qu'il est interdit à un député - et cela inclut le député de Mont-Royal qui a la parole - d'attaquer la conduite d'un membre de l'Assemblée. C'est ce qu'il a fait quand il a accusé - il l'a dit hier, il l'a dit aujourd'hui et il l'a répété ensuite - le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de trafic d'influence. Il contrevient donc à l'article 99, paragraphe 7, et son devoir c'est ou bien de retirer ses paroles - et nous allons insister pour qu'il les retire - ou bien de porter des accusations en bonne et due forme et d'utiliser les articles du règlement, à savoir

l'article 80.

Le Président: Sur la question de règlement?

M. Blank: Sur la question de règlement.

Le Président: M. le député de Saint-Louis.

M. Blank: Je ne sais pas si le leader du gouvernement comprend les articles qu'il lit. L'article 99.7 dit: "D'attaquer la conduite d'un membre de l'Assemblée, sauf à l'occasion d'une motion mettant sa conduite en question." La motion réfère à l'article 80 qui dit: "Lorsqu'un député désire accuser un de ses collègues d'un acte qui le rend indigne de siéger à l'Assemblée..." Le député de Mont-Royal n'a jamais demandé sa démission comme député. Il attaque son administration comme ministre.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: Ce n'est pas la première fois que se pose, en cette Chambre, la question de la frontière qui peut exister entre les articles - on peut ajouter l'article 68 - 80 et 99. Il est exact que le député de Mont-Royal - parce qu'il l'a même répété, je me le rappelle - a utilisé le terme - parce que vous l'avez répété - ce que le ministre aurait fait a permis un "trafiquage" d'influence, a permis un "trafiquage" d'influence.

En l'occurrence, je suis porté à croire qu'en vertu de l'article 99, le ministre peut soulever une question de privilège, s'il le veut, et corriger ou rectifier les faits. Par contre, l'accusation était, en quelque sorte, indirecte. On ne peut pas faire indirectement ce qui est interdit directement. Quand on porte une accusation, M. le député de Mont-Royal, si vous voulez la formuler, le règlement est très clair là-dessus. Il y a des articles. Le député de Saint-Louis soulignait l'article 80. Si vous voulez réitérer, au-delà de ce que vous avez dit, votre accusation, à ce moment-là, je vous signalerai que vous devrez utiliser les articles appropriés du règlement et non pas en la forme dont vous le faites à l'heure actuelle.

M. Lalonde: M. le Président. Il faudrait peut-être entendre des témoins avant de porter un jugement.

Le Président: Je m'excuse. Est-ce que je dois comprendre, M. le leader parlementaire de l'Opposition, que vous êtes un témoin?

Des voix: Oh!

Le Président: Vous me dites: Entendre

des témoins, et vous vous levez. Est-ce qu'il s'agit bien de cela?

M. Lalonde: Vous posez des questions, on va vous répondre.

Une voix: Il ne sera pas là trop longtemps.

M. Lalonde: En plus de faire de l'esprit ici, il faudrait faire un peu de règlement. Vous venez de rendre un jugement qui m'apparaît prématuré.

Une voix: ...différence.

M. Lalonde: Le député de Mont-Royal, je l'ai bien entendu dire...

Des voix: Oh!

M. Lalonde: Ce n'est pas parce qu'on jappe de l'autre côté que vous devez vous lever, M. le Président. J'ai bien entendu le député de Mont-Royal dire que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a posé des actes qui ont permis un cas de trafic d'influence. Alors, ce n'est pas une accusation qui a été portée contre le ministre de trafic d'influence, mais...

Des voix: Oh!

M. Lalonde: ...contre sa mauvaise administration...

Des voix: Oh! Oh! Oh!

M. Lalonde: ...sa négligence...

Le Président: J'ai bien compris, M. le leader parlementaire de l'Opposition, la nuance qui a été faite entre une accusation directe et une déduction indirecte... Si vous me le permettez, M. le député de Portneuf.

Une voix: ...

Le Président: Je suis en train de répondre à une question de règlement. Je vais vous donner la parole.

Une voix: ...

Le Président: Écoutez! Je vais terminer ma phrase, si vous me le permettez, ensuite, je vous accorderai la parole.
(15 h 50)

Ce que je dis, tout simplement, c'est que la frontière devient, à un moment donné, très mince. Je ne voudrais pas - et je pense que c'est dans l'intérêt de tous les membres de l'Assemblée que ce soit fait ainsi - qu'on insinue en quelque sorte indirectement ce que, si on voulait le faire directement, on devrait faire par d'autres articles du

règlement.

Parce que la frontière est mince, je souhaiterais qu'à l'avenir on se serve des articles du règlement qui sont pertinents, mais qu'on évite de porter des accusations par la bande alors qu'on ne peut porter des accusations directement, à moins d'utiliser les articles pertinents du règlement.

M. Pagé: M. le Président, question de règlement, très brièvement.

Le Président: M. le whip en chef de l'Opposition.

M. Pagé: Je comprends que vous êtes le gardien des droits et des privilèges des députés, c'est fondamental; comment pouvez-vous, cependant, être justifié de prendre fait et cause sur une question qui est débattue alors qu'il n'y a même pas de demande de directive qui a été faite par le leader du gouvernement? C'est-à-dire que, proprio motu, vous décidez de porter un jugement sur une situation qui prévaut. M. le Président, cela peut aller très loin.

Des voix: Hé! Hé!

M. Pagé: On doit exprimer nos réserves et nos doutes à l'égard de ce qui vient de se passer, dans les minutes qui ont précédé, alors qu'aucune demande de directive n'a été formulée.

Le Président: M. le whip en chef de l'Opposition, une question de règlement a été posée par le leader parlementaire du gouvernement sur l'article 99. À partir de là, je ne vois pas très bien en quoi j'ai débordé la fonction qui est la mienne en rendant la décision que je viens de rendre. En tout état de cause, précisément parce que, comme vous le disiez si bien, je suis protecteur des droits et des privilèges de tous les membres de cette Assemblée, le président peut, d'office, se lever, indépendamment de toute question de règlement qui pourrait être soulevée, et attirer l'attention de la Chambre sur le règlement et sur la nécessité de se comporter de telle manière plutôt que de telle autre. C'est le droit, c'est la responsabilité et je dirais même, l'obligation du président d'agir ainsi.

M. le chef de l'Opposition.

M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président, question additionnelle. Est-ce que je puis demander au premier ministre d'apporter une attention particulière aux questions qui se posent ici aujourd'hui et de maintenir ce que nous attendons de lui, un haut standard quant aux procédures administratives qui doivent présider à certains octrois de subvention? Puis-je lui demander s'il voudrait, à ce moment-ci, très

bien clarifier un point, parce que l'opinion publique s'en inquiète grandement et parce qu'on a besoin d'être rassuré? Est-ce que le gouvernement actuel, et le premier ministre en particulier, peut cautionner ce genre d'attitude, ce genre d'imprudence, pour employer un mot très poli?

Peut-on demander au premier ministre s'il est prêt à cautionner cela plutôt que de faire des réponses comme celles qu'on a déjà eues: c'était un libéral, c'était à la demande d'un député, c'était un candidat? La question est beaucoup plus précise et beaucoup plus sérieuse que cela, elle touche l'intégrité du gouvernement. Est-ce que le premier ministre pourrait être clair quant à l'attitude qu'il prend vis-à-vis de telle situation, quelles sont ses intentions pour l'avenir et n'est-il pas inquiet que des mesures viennent d'être prises par le ministre? Si cela n'avait pas été porté à l'attention du public, cela aurait continué comme avant.

Est-ce que le premier ministre - c'est le deuxième volet de ma question additionnelle - avec l'expérience qu'on a présentement de cette situation, est d'accord pour que le même ministre continue d'être le "collecteur de fonds", alors qu'il est le dispensateur de subventions?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Est-ce que le chef de l'Opposition me permettrait une question de compréhension plus complète? Quand il parle du "collecteur de fonds", il parle, je suppose, de la campagne de financement de notre parti.

Des voix: Oui.

M. Lévesque (Taillon): Pour ce qui est de la première question, pour autant que j'aie pu constater, le mot "cautionner" étant là, le chef de l'Opposition veut savoir si, dans le contexte actuel, tel que nous avons nos directives... Je ferais remarquer - d'ailleurs, personne n'est mieux placé que le député de Bonaventure et chef de l'Opposition pour le savoir - que tout en gardant l'essentiel des textes qui régissent, et qui régissent autrement plus que certaines directives qu'on voit à d'autres paliers de gouvernement, on a gardé l'essentiel des textes qui avaient déjà été mis au point, je pense, au moins depuis bon nombre d'années, je ne sais pas si c'était sous le gouvernement précédent ou avant, mais une chose est certaine, c'est qu'on a gardé ce cadre et qu'on l'a resserré. Tel que ce cadre existe, tel qu'il a toujours été interprété, je ne vois rien, dans le cas qu'on évoque et sur lequel on multiplie des interventions qui continuellement évitent de nous parler des faits, je ne vois absolument rien qui puisse justifier que je ne cautionne pas la conduite

du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Il a expliqué que, dans un bon nombre de cas et à partir d'un article qui est là dans la loi pour des raisons évidentes, il faut parfois des décisions où pèse un jugement politique aussi en même temps que le pur jugement analytique ou comptable.

C'est pour cela qu'il y a un article dans la loi qui dit que le ministre doit, à l'occasion, prendre des décisions qui, peut-être, ne paraissent pas comptablement, tout de suite, à l'évidence, se justifier. Il a expliqué les trois cas où, bien au-delà de son frère, qui était un agent représentant de ces trois entreprises, au-delà de tout cela, il y avait d'autres raisons, il y avait d'autres interventions et il les a expliquées concrètement. Je crois que tout ce qui a été fait dans ces cas par le ministre était justifiable. Toutes les précautions qu'il pouvait imaginer nécessaires à ce moment ont été prises. Je dirais même que peut-être - et on pourra en reparler - il est allé trop loin dans certaines nouvelles directives, si j'ai bien compris, je n'ai pas eu le temps de regarder avec lui ou avec nos collègues, dans le sens que ce serait un sous-ministre maintenant qui prendrait certaines décisions. Justement, je crois que peut-être cela peut illustrer le fait que trop fort casse parfois et qu'il faut assumer nos responsabilités. Je répète que, tel que je comprends les trois cas, tels qu'ils ont été expliqués, le ministre a assumé ses responsabilités, il les a assumées de la façon la plus correcte possible avec toutes les précautions possibles. Je ne vois rien d'autre à ajouter.

Pour ce qui est du "collecteur de fonds", je ferais remarquer - en tout cas, une chose est certaine et nous protège contre beaucoup de choses qui se produisaient avant - que la Loi du financement des partis politiques que le gouvernement actuel a adoptée exclut que des entreprises, quelles qu'elles soient, puissent contribuer. Maintenant, que des gens, avec leur argent personnel et avec les limites que l'on connaît, contribuent à un parti, écoutez, je ne voudrais pas être obligé, pour répéter ce qu'a dit à la cantonade le député de Saint-Louis, les "propriétaires", d'éplucher la liste de ceux qui contribuent au Parti libéral.

Le Président: Dernière question, très brève, M. le chef de l'Opposition. La période des questions est presque épuisée.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, question additionnelle au premier ministre. Est-ce que le premier ministre, si je comprends bien ce qu'il a dit, cautionne ce qu'a fait le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme? Est-ce qu'il dit que c'est bon pour chacun des ministres de pouvoir permettre à son frère de venir faire

des représentations dans le ministère et que lui, le ministre, puisse donner suite aux recommandations, au lobbying du frère du ministre? Cela va très bien? On peut même renverser la décision des fonctionnaires pour répondre à des demandes faites par le frère du ministre? Tout cela, ça va? Si cela est correct, on veut le savoir et savoir si c'est le genre de directives qui vont demeurer la norme du premier ministre.

M. Biron: M. le Président: Question de privilège.

Le Président: Sur une question de privilège, M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, je demanderais au député de Bonaventure de cesser sa campagne de salissage pour rien.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, question de règlement.

Le Président: J'ai maintenant une question de règlement sur une question de privilège. Il y a deux questions de privilège. Je vais commencer par entendre la première, si vous le permettez, et ensuite la deuxième. M. le ministre.

M. Biron: Mes décisions n'ont jamais été influencées par mon frère. Mes décisions ont été influencées par le fond des dossiers et je suis reconnu pour prendre des décisions. Si c'était à refaire, je reprendrais exactement les mêmes décisions. Je sauverais les entreprises et les emplois de ces entreprises.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, question de privilège.

Le Président: Sur une question de privilège, M. le chef de l'Opposition. (16 heures)

M. Levesque (Bonaventure): Je n'accepterai pas que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme parle de salissage. Il devrait savoir, au contraire - et je pense que j'ai le droit de soulever cette question de privilège - que jamais, dans ma vie politique, je n'ai posé de geste qui soit de nature à être injuste pour un des collègues. Je pose simplement une question au premier ministre, simplement sur une question de principe. Cela pourrait être quelqu'un de ce côté-ci ou de ce côté-là. Cela pourrait être quelqu'un d'ailleurs. Je dis que c'est mon devoir, comme chef de l'Opposition - et si je restais assis, je pécherais d'une autre façon, par omission - de m'assurer que les normes, les critères ou les directives provenant du premier ministre ne sont pas de nature à cautionner ce que

tout le monde... Au moins les plus polis disent qu'il y a eu une imprudence grave, d'autant plus que le ministre lui-même a changé les mesures qui entouraient son administration lorsqu'il a été mis dans la situation actuelle. Je demande au premier ministre de bien vouloir nous rassurer à ce sujet.

Le Président: Les choses étant rétablies par des questions de privilège de part et d'autre, et votre dernière additionnelle, qui devait être très brève, s'étant prolongée quelque peu, M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Je vais être très bref, M. le Président. Il a été question tout à l'heure, sans vergogne, de trafic d'influence, etc., c'est-à-dire toutes sortes de sous-entendus qui permettent d'entretenir...

Une voix: ...

M. Lévesque (Taillon): Non, c'est un bon vieux système. On connaît cela. Mais maintenant, le député de Bonaventure dit "peut-être de l'imprudence". Bon! Mais j'ai entendu aussi le chef de l'Opposition, le député de Bonaventure, dire quelque chose qui - il nous semble - va exactement contre les assurances qu'a données - et qui peuvent être vérifiées - le ministre lui-même. Il dit: Permettre à son frère de faire peser son influence sur le ministère, ou quelque chose comme cela. Si j'ai bien compris - pour la nième fois, le ministre l'a répété aujourd'hui - il n'était pas sitôt nommé, sachant que son frère avait certaines entreprises par lesquelles il avait été retenu - probablement depuis un bon nombre d'années - et pour lesquelles il agissait comme agent ou comme "lobbyist", si on veut, il l'a averti, dès la première semaine ou les jours qui ont suivi son entrée en fonction, de ne pas, ni de près, ni de loin, prétendre se servir de la parenté immédiate - pas dans le sens des directives qui sont là depuis toujours, mais de cette parenté immédiate et ce sont des précautions normales - pour influencer des décisions. Et un peu plus tard, sachant que son frère s'était permis de rencontrer des membres du personnel politique du cabinet, il a averti celui-là - et tout le cabinet l'a su - qu'il n'était plus question de causer de ses affaires avec son frère. Que voulez-vous qu'il fasse de plus? L'empêcher de vivre? Voyons!

M. Brassard: Question principale, M. le Président.

Le Président: M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Lalonde: M. le Président, vous n'avez pas reconnu le député de Laporte qui était debout, qui se levait?

M. Bourbeau: M. le Président, question de règlement.

Le Président: J'ai bien regardé partout autour de moi et la première personne que j'ai vue...

Des voix: Oh!

Le Président: Si vous permettez, le président est debout et si vous le voulez bien, je vais finir ma réponse. Bon!

M. Picotte: ...

Le Président: M. le député de Maskinongé, si cela ne fait pas votre affaire, vous n'êtes pas obligé de rester en cette Chambre.

Des voix: Oh!

Le Président: Cela étant...

Des voix: Oh!

Le Président: Cela étant, la raison d'ordre ordinaire, la pratique veut qu'on soumette au président, avant la période des questions, une liste de personnes qui vont poser des questions. Je n'ai pas eu aujourd'hui, ni d'une part ni de l'autre, de telle liste, ce qui n'est en aucune façon un accroc au règlement. C'est un usage. Ce n'est pas un accroc au règlement, mais à partir de là, je suis obligé de reconnaître la personne qui se lève et que je vois en premier. Je dois bien dire, avec les quelque deux minutes qui restaient à la période des questions, que la première personne qui s'est effectivement levée, c'est le député de Lac-Saint-Jean. Je veux bien procéder autrement, mais enfin en l'occurrence, vous reconnaîtrez, M. le leader de l'Opposition, qu'il était fort difficile de le faire.

M. Bourbeau: Sur la question de règlement, M. le Président.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Président: Il y en a deux en même temps.

M. Lalonde: M. le Président, vous me permettez de vous rappeler très gentiment que cette habitude qu'on avait de vous remettre la liste, on peut la reprendre, cette habitude, mais elle peut comporter certains inconvénients. De toute façon, au-delà du règlement qui dit que le président reconnaît le premier député qui se lève, il y a la tradition qui veut que l'Opposition a les trois premières questions principales. Il n'y a personne qui essaie de battre le député de Lac-Saint-Jean de vitesse.

Le Président: Je conviens, M. le leader parlementaire de l'Opposition, que la tradition veut qu'à tout le moins - je ne sais pas pour la troisième - les deux premières questions appartiennent à l'Opposition. Je suis parfaitement d'accord, mais encore faut-il que la personne se lève. J'ai bien regardé à ma gauche et je n'ai vu personne se lever. Si vous permettez, M. le député, je veux bien respecter en tout point la tradition. Loin de moi l'idée de spolier l'Opposition d'une question principale, mais encore faut-il qu'un député de l'Opposition se lève pour la poser. Cela étant dit, nous sommes maintenant rendus à 16 h 07. C'est précisément l'heure de la fin de la période des questions. Nous passerons aux questions demain.

M. le député de Laporte, sur une question de règlement.

M. Bourbeau: M. le Président, je me dois de dire quelques mots parce que vous avez cité mon nom à quelques reprises. Vous savez que je suis situé à dix pieds de vous. Je vous ai entendu dire tout à l'heure - je m'en excuse, si je me trompe - avant que vous ne donniez la parole au premier ministre sur la dernière intervention que la période des questions était terminée. C'est la raison pour laquelle je ne me suis pas levé, parce que quand le premier ministre a terminé sa réponse, j'ai cru que la période des questions était terminée. Si elle ne l'avait pas été, je vous assure que j'aurais été debout, parce que je n'ai pas l'habitude de me traîner les pieds, je vous assure.

Le Président: M. le député de Laporte, nous disons exactement la même chose. Vous avez cru comprendre que la période des questions était terminée, alors qu'elle ne l'était pas. J'ai bien regardé à ma gauche pour voir si quelqu'un se levait, et parce que vous avez mal compris, vous ne vous êtes pas levé. Par conséquent, il a bien fallu que je reconnaisse le député qui se levait. Puisque la période des questions est effectivement terminée, nous reprendrons le tout dans un climat, je l'espère, plus serein demain.

M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: Question de règlement. Cela concerne l'organisation de nos travaux. Je veux simplement vous aviser que dans les prochains jours de session, je vous fournirai un certain nombre de statistiques sur la participation active de la présidence à nos débats, de façon à nous permettre de nous habituer les uns aux autres et de faire en sorte qu'il y ait le moins de temps possible qui soit brûlé par les interventions de la présidence.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition, les pouvoirs du président sont très clairement énoncés dans les règlements. Il doit notamment, en plus des pouvoirs qui sont spécifiés, exercer tous les autres pouvoirs qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions au maintien des privilèges de l'Assemblée.

J'attire votre attention sur le fait que la nature des questions posées, sans porter de jugement sur le fond, le libellé des questions a donné lieu - je constate un phénomène - à un bon nombre de questions de règlement et de questions de privilège. En l'occurrence, puisque je suis appelé à présider ces travaux, je les ai donc présidés et je vais donc continuer à le faire, comme je l'ai fait jusqu'à maintenant.

Il n'y a pas de motion non annoncée, que je sache. Nous passons donc aux avis à la Chambre.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

Avis à la Chambre

M. Bertrand: M. le Président, avis d'abord.
(16 h 10)

Me prévalant de l'article 140 de notre règlement, paragraphe 2 et aussi de l'article 150, je voudrais donner avis que la commission parlementaire permanente de l'énergie et des ressources poursuivra ses travaux ce soir de 20 heures à 24 heures pour continuer d'entendre les personnes relativement au règlement hors cour intervenu entre la Société d'énergie de la Baie-James et les syndicats.

M. Lalonde: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, le leader du gouvernement est responsable de l'organisation de nos travaux, j'en conviens, mais il a donné un avis il y a quelques jours voulant que cette commission parlementaire cesserait de siéger à 18 heures aujourd'hui et reprendrait ses travaux demain à 10 heures. Nous avons organisé nos travaux, de notre côté, en fonction du fait qu'on ne siégeait pas ce soir. Je trouve tout à fait injuste que, d'autorité, le leader du gouvernement tente ainsi de changer l'organisation des travaux. Je demande au moins qu'il donne des explications.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, on lira en appendice: "La commission permanente de

l'énergie et des ressources se réunira au salon rouge les mercredi 30 mars et jeudi 31 mars, à 10 heures, afin d'examiner les circonstances entourant la décision du conseil d'administration de la Société d'énergie de la Baie-James de régler hors cour la poursuite civile intentée à la suite du saccage du chantier LG-2 survenu en 1974 et, plus spécifiquement, le rôle du premier ministre et de son bureau à cet égard." Donc l'avis est très clair, à compter de 10 heures, les mercredi 30 mars et jeudi 31 mars.

Or, le député de Marguerite-Bourgeoys veut avoir des explications. On nous a demandé la semaine dernière, et c'est le chef de l'Opposition qui avait posé la question directement au premier ministre: Pourrons-nous faire en sorte que la commission parlementaire puisse siéger avant le congé pascal? La réponse a été très claire: Dans les plus brefs délais.

M. Levesque (Bonaventure): Question de privilège, M. le Président.

Le Président: M. le député, sur une question de privilège.

M. Levesque (Bonaventure): J'aimerais bien préciser, M. le Président, qu'en effet, j'avais demandé que la commission commence à siéger, mais je n'avais jamais indiqué qu'elle devait cesser de siéger avant le congé pascal.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Là-dessus, je dois dire qu'effectivement, jamais, le chef de l'Opposition n'a prononcé quelque autre parole que de demander que la commission parlementaire - c'est bien ce que j'ai dit - puisse commencer ses travaux. J'ai d'ailleurs ici la citation, si vous voulez que je reprenne très rapidement: "Est-ce que le premier ministre peut assurer cette Chambre que cette commission parlementaire aura lieu avant le congé pascal?"

S'il est vrai que les députés et de l'Opposition et du côté ministériel veulent vraiment faire toute la lumière et s'il est vrai qu'on veut travailler ici à l'Assemblée nationale du Québec pour faire en sorte que les gens qui se sont déplacés soient entendus, je dis que c'est notre devoir, pour faire en sorte que la lumière soit faite dans les plus brefs délais, que nous puissions siéger ce soir de 20 heures à 24 heures, ainsi que demain soir, de 20 heures à 24 heures.

M. Lalonde: M. le Président, je comprends mal le leader du gouvernement qui veut faire de la lumière en pleine nuit. Pourquoi ne fait-il pas travailler les députés conformément au programme de travail que

nous avons. Quelle est l'urgence? Nous avons commencé aujourd'hui, nous allons continuer jusqu'à 18 heures et, ensuite... J'avertis le leader du gouvernement que cette tentative d'agir de façon autoritaire ne l'aidera pas à organiser les travaux correctement. Il a besoin de la coopération de l'Opposition et nous lui donnerons lorsqu'il la demandera, mais il me semble qu'il aurait dû tout d'abord nous consulter.

J'ai eu d'ailleurs une consultation et nous avons dit que nous ne pouvions pas siéger ce soir. Au ministre de l'Énergie et des Ressources, lorsqu'il me l'a demandé ce matin - ou est-ce que c'est le président? - je lui ai bien indiqué que nous ne pouvions pas siéger ce soir parce que nous n'avions pas eu d'avis en ce sens. Cela semble une manoeuvre que je ne qualifierai pas de vouloir précipiter les choses.

M. Bertrand: Question de privilège, M. le Président.

M. Lalonde: Non, écoutez, je n'ai pas terminé.

Le Président: Question de privilège, M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: En vertu des articles 48 et 49 de notre règlement, je désire rétablir les faits. On dit que je veux précipiter les choses; la semaine dernière, on nous disait qu'on ne pouvait pas vous nommer président de l'Assemblée nationale parce qu'il y avait urgence de régler une question qui était grave, qui était dramatique pour le respect de cette institution et là, tout à coup, au moment où on veut travailler pour faire toute la lumière, du côté de l'Opposition, on se refuse à siéger ce soir.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, je vous apporte la preuve que le leader du gouvernement...

Une voix: A menti!

M. Lalonde: Je veux mesurer mes paroles. Le leader du gouvernement nous a trompés la semaine dernière lorsque... Je lis le procès-verbal: "Le mercredi 30 mars 1983, au salon rouge, à compter de 10 heures jusqu'à 18 heures - je n'ai pas inventé cela - avec suspension des travaux de 13 heures à 15 heures - ce que nous avons fait - et le jeudi 31 mars 1983, au même salon, à compter de 10 heures jusqu'à 22 heures, et non pas 24 heures,..."

M. Ryan: Cela règle le problème.

M. Lalonde: ...avec suspension des travaux de 12 h 30 à 15 heures et de 18 heures à 20 heures, la commission de l'énergie et des ressources, afin d'examiner les circonstances, etc."

L'avis a été donné officiellement ici et vous n'avez pas le droit de le changer.

Des voix: Bravo!

M. Bertrand: M. le Président...

Le Président: On est là-dessus depuis un bon bout de temps, mais, enfin!

M. le député de Saint-Louis.

M. Blank: Pour la deuxième fois, aujourd'hui, je veux attirer l'attention du leader du gouvernement et lui demander de lire l'article 150. La commission n'a même pas le droit de siéger ce soir sans le consentement unanime de la Chambre. Lisez l'article.

M. Bertrand: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: ...je voudrais m'en référer à une décision rendue par le président le 21 juin 1977: "Je ne peux faire autrement que de déclarer qu'il est parfaitement conforme au règlement que le leader parlementaire du gouvernement convoque une commission parlementaire le mercredi soir." Dans ces circonstances, si c'est vrai que l'Opposition veut vraiment... On a dit que c'était urgent, on ne pouvait même pas entendre le message inaugural du premier ministre avant d'avoir à ce point de vue-là des indications du premier ministre. Si c'est urgent, pourquoi refusez-vous de travailler ce soir de 20 heures à...

M. Pagé: M. le Président...

Le Président: À l'ordre! J'ai pris l'initiative de me lever parce que je ne voudrais quand même pas que ce qui est un débat sur une question de règlement essentiellement tourne en polémique - merci, M. le député de Vaudreuil-Soulanges - et en imputation de motifs de part ou d'autre.

M. le whip en chef de l'Opposition, sur une question de privilège.

M. Pagé: Très brièvement, au nom de mes collègues, comme président du conseil des députés, je dois relever ce que le leader du gouvernement vient d'indiquer, à savoir que nous ne voulions pas que la lumière soit faite. Au contraire, nous ne voulions pas que ces travaux-là soient bousculés et précipités. On prendra le temps qu'il faudra et, s'il faut

déborder, on débordera la semaine prochaine, mais pas de bousculade de votre part. Jamais!

Le Président: M. le leader parlementaire.

M. Bertrand: M. le Président...

M. Blank: Question de règlement.

M. Bertrand: ...je réitère donc l'avis pour que la commission parlementaire puisse siéger ce soir de 20 heures à 22 heures. Je vous fais valoir, M. le Président, qu'en vertu du règlement, j'ai le droit de présenter un tel avis.

M. Lalonde: Question de règlement.

M. Blank: Question de règlement.

Le Président: M. le député de Saint-Louis.

M. Blank: Sur la question de règlement, M. le Président, le député de Vanier et leader du gouvernement a cité une décision du président du 21 juin 1977. C'est un peu différent. Durant la période de fin de session, au mois de juin, on siège le mercredi soir. Durant la période de fin de session, on a le droit de siéger le mercredi soir et il peut en donner l'ordre. Si on lit l'article 150, paragraphe 2, on n'a pas le droit de siéger le mercredi soir pendant la session avant le mois de juin.

Des voix: C'est cela.

M. Gratton: M. le Président...

Le Président: M. le député de Gatineau. (16 h 20)

M. Gratton: Je voudrais préciser encore plus ce que vient de dire mon collègue de Saint-Louis. Lisons ensemble le deuxième paragraphe de l'article 150: "Lorsque l'Assemblée est en session, à moins qu'elle n'ait ajourné ses travaux pour plus de cinq jours - ce qui n'est pas le cas présentement - les commissions peuvent siéger aux mêmes heures que celles prévues pour l'Assemblée, de même que le lundi à compter de quinze heures et de dix heures à douze heures et trente du mardi au vendredi." Donc, les commissions peuvent siéger aux mêmes heures que l'Assemblée.

Présentement, l'Assemblée ne siège pas après 18 heures, le mercredi. La raison pour laquelle on a pu siéger à la commission dont nous parle le leader du gouvernement, le 21 juin 1977, c'est qu'on sait que nos règlements, pour les trois dernières semaines d'une session, en juin de même qu'en décembre, permettent à l'Assemblée de

siéger du lundi au vendredi, de 10 heures le matin à minuit et même jusqu'à épuisement, sauf pour les commissions parlementaires qu'on limite à minuit. Donc, en 1977, on pouvait le faire, mais, lorsque l'Assemblée nationale ne peut pas siéger sans le consentement unanime, en vertu de l'article 150 qui dit que les commissions siègent aux mêmes heures que l'Assemblée, on ne peut pas siéger à la commission, ce soir, à moins d'un consentement unanime, et on le refuse.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je me réfère à un précis de décisions rendues et de directives données par le président sur des questions de règlement. Cela a été préparé par les services du bureau du président de l'Assemblée nationale du Québec.

On retrouve, à la page 72, une décision qui a été rendue. Si ma mémoire est bonne, le règlement sessionnel des trois semaines de session intensive de fin juin et fin décembre n'existait pas à l'époque. Or, il est bien écrit, dans cette décision, M. le Président: "Conformément à la lettre des articles 140, paragraphe 2, et 150 du règlement, le leader parlementaire du gouvernement peut, par un avis donné en Chambre, convoquer une commission pour une séance du mercredi soir même si l'horaire de l'Assemblée ne permettrait pas la tenue de séances le mercredi soir."

Or, si une telle décision a été rendue par la présidence le 21 juin 1977, M. le Président, je vous fais valoir que cela peut donc vouloir dire qu'effectivement, à cette époque, n'ayant pas de règlement sessionnel, on ne pouvait pas siéger en commission parlementaire le mercredi soir, que cela prenait un avis du leader parlementaire pour que nous le fassions et qu'en vertu de l'article 140, tel qu'interprété aussi par le président dans la décision qu'il a rendue - je cite - "Je ne peux faire autrement que déclarer qu'il est parfaitement conforme au règlement que le leader parlementaire du gouvernement convoque une commission parlementaire le mercredi soir." Je dis donc que je peux présenter cet avis, M. le Président, et je le maintiens.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, si vous me le permettez.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Nous sommes témoins présentement d'une situation absolument inédite et que je n'aurais jamais pu imaginer. Je vous réfère au feuilleton et aux procès-verbaux de l'Assemblée nationale, en particulier au procès-verbal du 24 mars

1983. Dans l'avis qui a été donné, on lit ceci: "Le mardi 29 mars... C'est M. Bertrand; il ne faudrait pas penser qu'il s'agit d'un étranger ou de quelqu'un qui n'est pas au courant. M. Bertrand donne avis que les commissions permanentes suivantes siégeront: "Le mardi 29 mars 1983, au salon rouge, à compter de 10 heures jusqu'à 22 heures, avec suspension des travaux de 12 h 30 à 15 heures et de 18 heures à 20 heures, la commission de l'énergie et des ressources pour étudier les effets de la politique énergétique sur le développement économique. Le mercredi 30 mars 1983, au salon rouge, à compter de 10 heures jusqu'à 18 heures, avec suspension des travaux de 13 heures à 15 heures..." On voit bien "jusqu'à 18 heures", M. le Président. C'est cela qui a été décidé ici par cette Chambre et les procès-verbaux sont là pour en faire état.

Deuxièmement, M. le Président, je n'ai pas l'intention de reprendre l'argumentation du député de Saint-Louis et celle du député de Gatineau, mais je sais fort bien que la présidence est bien au fait que notre règlement est clair là-dessus et je ne me rappelle pas qu'au cours d'une session régulière le règlement ait été ainsi mis de côté sans le consentement unanime de la Chambre. Un seul député pourrait s'y opposer et on ne pourrait pas siéger en dehors des heures fixées et prévues par le règlement.

Troisièmement, je m'interroge réellement sur les intentions du gouvernement. Je m'interroge également sur le fait qu'on puisse ainsi soit induire la Chambre en erreur, encore une fois, ou qu'on veuille simplement ne pas tenir compte d'ententes ou d'engagements, encore une chose avec laquelle je ne pourrais pas vivre. J'ai déjà été leader parlementaire du gouvernement et jamais il ne me serait venu à l'esprit de changer les règles du jeu à peu près une heure avant que les événements se produisent. Dans les circonstances, j'insiste pour que la présidence arrive à une conclusion de cette affaire qui, à mon sens, a déjà trop duré. Si la présidence a besoin d'un moment de réflexion, je comprendrai très bien qu'un délibéré s'impose, mais, même à cela, M. le Président, je ne crois pas que ce soit très long pour régler cette question.

Le Président: Avant de rendre ma décision - M., le chef de l'Opposition, je vous remercie de l'avoir souligné - je désire effectivement prendre la chose en délibéré, très brièvement. Par "très brièvement", j'entends d'ici une demi-heure au maximum.

Des voix: On peut suspendre.

Le Président: Le fait pour le président de prendre une décision en délibéré n'empêche pas nécessairement les travaux de

la Chambre de continuer, n'est-ce pas? Je compte rendre une décision... À vrai dire, je veux simplement vérifier quelques éléments parce que ma décision est à toutes fins utiles arrêtée. Nous pouvons donc passer aux affaires du jour, si vous le voulez bien.

M. Levesque (Bonaventure): On pourrait, ce soir...

Le Président: Quant à savoir si la commission doit attendre ou non, il était prévu de toute façon qu'elle siégerait cet après-midi, après la période des questions. À moins qu'on ne s'y oppose formellement du côté du gouvernement, comme je vous le dis, ce sera très bref comme délibéré; je n'ai pas l'intention d'étirer la question.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Le sens de l'intervention que j'ai faite et la présentation de l'avis découlaient du fait que nous avons convoqué plusieurs personnes aujourd'hui pour les entendre, étant donné aussi que je crois, là-dessus, simplement me rendre à l'invitation qui a été faite par l'Opposition, étant donné le caractère d'urgence qu'on invoquait pour que la commission parlementaire puisse entendre des personnes dans les plus brefs délais. Par l'avis que je présentais, je souhaitais que nous puissions, ce soir, travailler de 20 heures à 22 heures pour continuer d'entendre les personnes, tant il est vrai que nous voulons que ce travail puisse se faire sans aucune bousculade. Je crois, là-dessus, que nous nous rendions tout simplement à la demande de l'Opposition. Nous faisons une chose que nous souhaitons faire éminemment, c'est tirer ces choses au clair au plus vite.

Cela étant dit, puisque, effectivement, du côté de l'Opposition, on ne donne pas de consentement pour que, ce soir, la commission parlementaire puisse siéger de 20 heures à 22 heures, très bien, nous ne siégerons pas ce soir. Mais je ne veux pas que ce que je viens de dire relativement au fait que de consentement nous ne siégerons pas ce soir, vous empêche, M. le Président, de prendre en délibéré la demande de directive qui vous a été adressée. Je demeure convaincu que le leader parlementaire du gouvernement peut, par un avis à l'Assemblée nationale du Québec, demander qu'une commission parlementaire siège le mercredi soir. Donc, vous pouvez prendre en délibéré la demande de directive. Cela étant dit, de consentement, nous ne siégerons pas ce soir. Quant à nous, nous étions prêts à travailler. C'est simplement pour nous rendre à la demande de l'Opposition.

Le Président: M. le leader de

l'Opposition.

(16 h 30)

M. Lalonde: Je dois féliciter le leader du gouvernement d'en être revenu à un ton un peu plus raisonnable. Tout ce qu'on a fait, c'est de prendre votre avis et d'organiser nos travaux en conséquence. Des documents ont été déposés et d'autres le seront probablement encore à la commission, des centaines et des centaines de pages de procès-verbaux, etc. Le ministre sait jusqu'à quel point c'est considérable. Nous allons travailler ce soir, mais nous avons organisé des séances d'étude. Je veux que ce soit bien clair, M. le Président, que ce n'est pas de consentement que nous ne siégerons pas. Ce serait de consentement qu'on siégerait.

Quant à la demande qui vous a été faite, je fais simplement remarquer que la demande est sans objet. Si vous voulez rendre une directive, à un moment donné, vous pourrez le faire, mais la demande est sans objet aujourd'hui.

Le Président: Enfin, disons qu'elle n'a plus le caractère d'urgence qu'elle revêtait tantôt. Mais, à partir du moment où on la transforme en demande de directive, je n'ai pas d'objection à la prendre en délibéré et à rendre jugement, mais plus tard que dans une demi-heure. Ce sur quoi... En vertu de l'article 34, M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

Recours à l'article 34

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, on sait que le ministre des Finances a tout à l'heure déposé le rapport annuel de la Caisse de dépôt et de placement. Est-ce que le leader du gouvernement pourrait nous dire si le gouvernement compte convoquer une commission parlementaire spécifiquement pour entendre les députés et toute autre personne qu'on pourrait convoquer sur la Caisse de dépôt et de placement. Nous avons eu connaissance sans doute que le leader a pu jaser de cela avec le ministre des Finances. Je serais curieux de savoir la réponse qu'il a à nous transmettre.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, le ministre des Finances se fera un plaisir de répondre à toutes les questions à la commission qui étudiera les crédits du ministère des Finances.

Le Président: Aux affaires du jour. Nous poursuivons donc la commission plénière sur l'étude des crédits et cette Assemblée se transforme donc en commission plénière.

Commission plénière

Étude des crédits provisoires

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)

M. Rancourt (président de la commission plénière): Donc, reprise de la commission plénière sur l'étude des crédits. Nous en étions à l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mais sur le secteur agricole, il reste treize minutes des 50 minutes disponibles. La parole était au député de Maskinongé. M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: M. le Président, si le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation était d'accord, je conclurais très rapidement et je permettrais à mon collègue de Huntingdon de poser deux ou trois questions au ministre de l'Agriculture qui pourrait répondre globalement, afin de ne pas lui enlever des minutes vers la fin non plus. Ce ne serait pas long. Je pense que le député de Huntingdon a deux ou trois questions à lui poser, mais je vais conclure dans une minute et demie ou deux minutes.

Je disais, lorsque la fin des travaux est arrivée, que le ministre aurait dû prendre les quelque 40 000 000 \$ qu'on ménageait, à l'agriculture, aux intérêts du crédit agricole, pour répartir cela dans d'autres éléments, d'autres volets et d'autres ventilations du programme qui nous a été soumis.

Vous me permettez, en conclusion, de poser aussi certaines questions au ministre concernant la commercialisation des produits agro-alimentaires où on a une variation de 9,1% à la hausse. J'aimerais savoir, par exemple, dans cette ventilation, quelle part ou quel montant est accordé à la publicité dans le programme du ministère. On sait qu'il y a de la publicité qui est faite à chacun de ces programmes. Je pense que le ministre pourrait nous dire quel montant d'argent va à la publicité dans ces projets.

Je ferai aussi remarquer au ministre que 46 649 000 \$ sont prévus au programme de la commercialisation des produits agro-alimentaires. L'an dernier, le ministre nous avait proposé un montant de 47 000 000 \$, donc, un peu plus que ce qu'il nous propose cette année. Par contre, la variation de 9,1% est due au fait que l'an dernier, même après nous avoir proposé 47 000 000 \$, on se rend compte qu'il y a 5 000 000 \$ de crédits périmés du côté de la commercialisation, sur ce qu'il nous présente. C'est encore inacceptable. Il y a 5 000 000 \$ de crédits périmés cette année. Je suis obligé de prendre les chiffres que nous avez donnés vous-même. Il y a des crédits périmés d'au moins 5 000 000 \$ là-dedans. De toute

façon, j'aurai les documents dans quelques minutes, je pense bien. Il y a lieu, là-dessus aussi, de poser des questions au ministre.

En ce qui concerne la Régie des marchés agricoles du Québec, j'espère que la variation ou le montant qui est en moins, ce n'est pas parce que le ministre est insatisfait du rendement de la régie et qu'il diminue pour autant le budget. Il doit avoir d'autres considérations, j'imagine. On dit qu'il y a une variation de 6% en plus. Là-dessus, je dois dire au ministre que l'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec avait fait des récriminations auprès de la Commission de la fonction publique concernant l'organisation de certains ministères et concernant aussi certains ministères. Dans ce rapport, la Commission de la fonction publique, sur huit recommandations, blâme le ministère de l'Agriculture au moins à quatre reprises. C'est pas mal fort. Je le lis. Le ministre ne semble pas au courant de cela, mais la Commission de la fonction publique confirme les prétentions de l'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec et les onze cadres du ministère de l'Agriculture sont réaffectés. Ce sont onze cadres qu'on avait enlevés du portrait et qui sont réaffectés. Encore la Commission de la fonction publique. C'est dans un rapport qui vous a été présenté, M. le ministre: "La Commission de la fonction publique a transmis à l'association son rapport d'enquête sur la Régie des assurances agricoles et a demandé à la régie de prendre les dispositions nécessaires afin de régulariser la situation des cadres de cet organisme." Encore là, quand on parle de gestion et de rigueur administrative, même dans son propre ministère, le ministre n'a pas trop de rigueur.
(16 h 40)

Blocage du dossier des nominations des sous-ministres adjoints à la place des directeurs généraux au ministère de l'Agriculture, confirmé encore par la Commission de la fonction publique. La gestion n'est pas trop rigoureuse dans ce coin non plus de la part du ministre. Cela a pris quatre ou cinq ans avant d'avoir un organigramme qui se tenait debout de la part de ce ministère. À tous les ans, on demandait l'organigramme, on nous répondait que cela n'existait pas. Le ministre ne savait pas, à venir jusqu'à l'année passée, ce qu'était un organigramme. La rigueur administrative, on ne peut pas en parler trop fort.

Il y a aussi l'arrêt d'un simulacre de concours à la Régie des assurances agricoles. La Commission de la fonction publique a dit tout simplement que ce n'était pas normal, qu'il y ait un arrêt d'un simulacre de concours à la Régie des assurances agricoles. Je pense que quand le ministre parle de

rigueur administrative, de gestion interne et de soutien, il devrait porter une attention spéciale à cela. De toute façon, nous aurons l'occasion de revenir là-dessus, parce qu'il y aura des études de crédits qui vont se faire d'ici le mois de juin. Je suis persuadé que le ministre pourra nous apporter des éclairages additionnels à ce moment.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Huntingdon.

M. Dubois: M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Garon: M. le Président, nous sommes supposés alterner, le parti ministériel et l'Opposition.

Le Président (M. Rancourt): Ce n'est pas une obligation. Si vous voulez obtenir la parole, vous la demandez et vous l'aurez.

M. Garon: Il y a un temps limité. Normalement... le député de Maskinongé a pris la parole et a posé un certain nombre de questions; il serait bon qu'on puisse répondre à ces affirmations qui ne sont pas toujours des affirmations véridiques.

Le Président (M. Rancourt): Si vous le désirez, M. le ministre, vous avez le droit de parole et vous avez le droit de demander la parole et je vous reconnaitrai. Prenons bien conscience qu'à 16 h 48, pour le ministère de l'Agriculture, c'est terminé; nous passerons après au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Dubois: J'aurais une question à poser au ministre. Il pourra répondre en même temps qu'il répondra au député de Maskinongé. C'est une question très précise. Je pense que le ministre pourra y répondre facilement.

M. Garon: Cela dépend. S'il s'agit pour le député de Huntingdon de prendre la parole et après cela, de faire un grand discours...

M. Dubois: Non, je vous dis que j'aurai une question simple, claire, nette et courte. J'aimerais quand même avoir une réponse après.

M. Garon: S'il s'agit d'une question, parfait. Après cela, je répondrai globalement.

Le Président (M. Rancourt): Donc, il y a consentement pour une question pour le député de Huntingdon.

S'il vous plaît!

M. Dubois: Cela touche aux crédits à

l'aide à la production. Vous avez fait part à mon collègue de Berthier ce matin que vous aviez un budget pour un cours d'eau dans son comté. Je veux revenir sur le problème particulier dans Huntingdon en ce qui a trait au Norton-Creek. L'an passé, en commission parlementaire, on nous a dit qu'une étude aurait cours sur l'opportunité de creuser le Norton-Creek, ou de dévier le Norton-Creek, ou en tout cas de le corriger. Je voudrais savoir si le ministre a reçu le rapport ou l'étude sur le Norton-Creek, si une décision a été prise pour rectifier ce cours d'eau ou aménager ce cours d'eau. C'est sur ce cas précis que j'aimerais obtenir une réponse du ministre.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Garon: M. le Président, lors de l'étude de ces crédits provisoires, je voudrais répondre à ce qu'a mentionné le député de Maskinongé, concernant la Commission de la fonction publique. La Commission de la fonction publique n'est pas l'organisme gouvernemental qui m'impressionne le plus, pour vous dire bien franchement. Je peux vous dire que si souvent, au point de l'administration, il y a des plaintes venant de la population, un des organismes responsables c'est peut-être la Commission de la fonction publique, qui n'a pas été assez sévère face à la gestion de la fonction publique. J'ai été un de ceux qui ont fait des réformes au ministère de l'Agriculture et j'en suis fier. Je peux vous dire que quand j'ai fait disparaître les postes de directeurs généraux au ministère pour enlever un palier inutile, à mon avis, au point de vue administratif, j'ai fait face à de l'opposition, parce qu'à chaque fois qu'on veut faire des changements dans un gouvernement, il y a toujours des gens qui sont dérangés et qui ne veulent pas qu'on fasse des changements. Sauf que dans mon esprit, un gouvernement qui est élu est élu pour gouverner. Quand quelqu'un est nommé dans un ministère pour diriger un ministère, il doit le diriger. S'il n'est pas capable de le diriger, il va démissionner.

La Commission de la fonction publique a trop souvent tendance, à mon avis, à défendre le statu quo. Il faut faire des changements au point de vue administratif. Maintenant, il y a aussi une chose: les contribuables ont droit à la gestion la plus efficace possible. Il ne faut pas seulement penser en termes de protection des droits des employés, mais il faut aussi penser en termes des droits des administrés. Je peux vous dire qu'au ministère, on a fait disparaître six ou sept postes de directeurs généraux; il en reste un et, éventuellement, il n'y en aura plus du tout. Dans un ministère, lorsqu'il y a un sous-ministre en titre, un sous-ministre adjoint et des

directeurs de services, le poste de directeur général devient un poste inutile entre les deux, les trois quarts du temps. Souvent, un sous-ministre adjoint a sous ses ordres un ou deux directeurs généraux, alors qu'il devrait communiquer directement avec les directeurs de services, en enlevant un palier administratif qui, à mon avis, est inutile. Il y a plusieurs ministères actuellement qui suivent l'exemple du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui a tracé un peu la voie dans ce sens, en faisant disparaître un palier administratif inutile. Je peux vous dire que je suis très fier de cette réforme et je souhaite qu'elle soit imitée dans l'ensemble du gouvernement. Quand on fait une réforme administrative, il faut voir à ce qu'il n'y ait pas le maximum de signatures pour qu'une décision soit prise, mais qu'il y ait la décision administrative la plus rapide possible.

La Commission de la fonction publique a demandé de réaffecter des cadres à la suite de la décentralisation du service du génie; nous avons donné suite à cette demande à la satisfaction de l'association. Quant à l'organigramme du ministère qu'a demandé le député de Maskinongé, il a été déposé l'an dernier en commission parlementaire, comme cela avait été demandé. Je ne vois pas pourquoi le député de Maskinongé se plaint de cela.

M. Picotte: Vous n'avez rien compris, j'ai dit que cela avait pris trois ans avant de vous décider; je n'ai pas dit que je ne l'avais pas.

M. Garon: Quand je dis que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a considérablement diminué le nombre de ses fonctionnaires en administrant beaucoup plus de programmes, cela ne s'est pas fait facilement. Passer de 4675 fonctionnaires (personnes-année) en 1980 à 4007 cette année, cela veut dire une diminution de 668 fonctionnaires, c'est un nombre considérable. Je pense que cela va dans le sens des volontés de la population du Québec qui souhaite que les frais de fonctionnement du gouvernement soient moindres. En faisant cela, je pense que nous respectons le mandat qui nous a été donné par la population et surtout l'esprit dans lequel la population souhaite que l'administration soit effectuée. Si on regarde cette année, par exemple, le budget du ministère, les crédits diminuent, mais d'où vient la diminution? Essentiellement, il y a deux postes où il y a des diminutions véritablement, 211 postes de moins au ministère, ce qui veut dire une économie de 12 159 000 \$. Comme il y a aussi 211 personnes de moins, cela occasionnera des frais de voyage de moins, des frais de

communication de moins, des équipements de bureau de moins et, là encore, on économisera apparemment, d'après nos administrateurs, environ 3 000 000 \$; seulement par l'abolition de ces postes, on épargnera cette année 15 159 000 \$ pour administrer non pas moins de programmes, mais autant de programmes, sinon plus de programmes; une économie de 15 000 000 \$.

Maintenant, on épargnera aussi sur les taux d'intérêt parce que, finalement, le gouverneur de la Banque du Canada, après être tombé sur la tête et être resté sur la tête pendant plus d'un an, a décidé que les taux d'intérêt étaient trop hauts. Il a commencé à baisser le taux d'escompte, malgré que les taux du Canada demeurent dans les plus élevés au monde et, parce que ces taux d'intérêt ont diminué, on paiera en intérêt 40 703 000 \$ de moins. Seulement sur ces deux postes, il y aura une économie de 55 000 000 \$. De sorte que, si on regarde en termes de crédits par rapport au budget, il y a donc 12 500 000 \$ de crédits additionnels pour des projets du ministère. Si on tient compte qu'à chaque année, il y a toujours des crédits périmés, en utilisant davantage les crédits qui sont mis à notre disposition, je pense qu'on a la marge de manoeuvre, cette année, pour faire tous les projets qu'on souhaite faire au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Maintenant, remarquez que la critique a été un peu facile de la part du député de Maskinongé qui, d'ailleurs, habituellement, n'approfondit pas ses dossiers; il a fait une critique un peu facile dans laquelle il n'y avait pas beaucoup de fond. J'ai entendu les commentaires sur cette critique et les gens se sont aperçus, ceux qui ont écouté les critiques du député de Maskinongé qui a dû remplacer à brûle-pourpoint le député de Beauce-Sud qui, habituellement avait plus de fond... Je pense bien qu'actuellement le député de Beauce-Sud n'a pas la faveur du Parti libéral du Québec. Il s'est fait tasser, temporairement j'espère, par le député de Maskinongé.

(16 h 50)

M. Picotte: Cela a du fond sur vos programmes. C'est pas mal bon! Vous avez pas mal de fond, vous calez.

M. Garon: Normalement, ce devait être le député de Beauce-Sud...

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Garon: ...ce matin et, à cause de son intervention d'hier il a été écarté par le Parti libéral pour la journée, semble-t-il.

M. Picotte: Question de privilège.

M. Garon: Le député de Maskinongé est arrivé à brûle-pourpoint et on s'est aperçu qu'il n'était pas préparé.

M. Picotte: Question de règlement.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît, M. le ministre:

Question de règlement. Avant de vous donner la parole sur votre question de règlement, je vous ferai remarquer que le temps alloué pour l'agriculture est déjà terminé. M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: Vous ne me reprocherez pas... Je pense que le ministre voudra aussi entendre ce que j'ai à dire là-dessus au nom du député de Beauce-Sud. Le député de Beauce-Sud doit rencontrer les représentants des municipalités pour la Société d'habitation du Québec et il a dû s'absenter parce que c'était prévu d'avance. Je l'ai remplacé et je ne voudrais pas qu'on soit injuste envers le député de Beauce-Sud, pas plus que toutes les fois - et cela arrive souvent - que le ministre n'est pas présent en Chambre. On présume qu'il est ailleurs à travailler pour son ministère et non pas qu'il est blackboulé par le Conseil des ministres, même si cela sent drôlement cela depuis quelque temps.

M. Dubois: M. le Président, j'aimerais que le ministre puisse répondre à la question que j'ai soulevée tout à l'heure. Même si cela prend quelques minutes additionnelles, il pourrait rester 45 minutes pour les pêcheries au lieu de 50. Mon collègue de Nelligan m'a dit que cela n'avait pas d'importance, cinq minutes de plus ou de moins.

Le Président (M. Rancourt): Est-ce qu'il y a consentement pour que le ministre continue quelque peu sur l'agriculture avant de passer aux Pêcheries?

M. le ministre de l'Agriculture.

M. Garon: M. le Président, voici les remarques que je voulais faire en gros concernant les déclarations du député de Maskinongé qui étaient assez générales. Il est peu documenté et je ne lui en tiens pas rigueur parce que, comme je le disais tout à l'heure, il a dû remplacer à brûle-pourpoint le député de Beauce-Sud.

Quant aux questions de comté, ce n'est pas mon habitude en Chambre de commencer à régler les cas de comté lors de l'étude des crédits. Lorsqu'on fera l'étude des crédits plus longuement, on pourra regarder différentes questions plus particulières. Je n'ai pas l'intention de commencer à régler les cas de comté lors de l'étude des crédits provisoires.

M. Dubois: ...que le ministre...

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît:

M. Dubois: ...étant donné qu'il a accordé au député de Berthier la réfection d'un cours d'eau, il était bien fier de l'annoncer ce matin. C'est un cas particulier dans un comté et je pense que le cas du Norton-Creek est aussi important que celui de n'importe quel autre cours d'eau au Québec. D'ailleurs, le ministre en connaît l'importance puisqu'une étude a été commandée. Je lui ai simplement demandé si l'étude était terminée, s'il l'avait en main et s'il avait l'intention d'intervenir cette année. Vous savez que c'est urgent et c'est un cas très important. Ce n'est pas un cas minime comme semble vouloir le dire le ministre. C'est un cas très important pour le développement de l'horticulture au sud de Montréal. Je pense que le ministre pourrait quand même me dire si oui, on procède ou si non, on ne procède pas. J'aimerais savoir ce qui en est.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Agriculture.

M. Garon: Nous allons affecter les crédits pour l'ensemble des cours d'eau à la faveur de l'inventaire général qu'on a des cours d'eau pour faire la meilleure répartition possible des ressources. Comme il y avait le cours d'eau Tranchemontagne dans les projets que j'ai eu à autoriser récemment, je pouvais en parler facilement mais, parmi tout l'inventaire de cours d'eau qu'il y a à réaliser, je ne veux pas traiter des cours d'eau à venir qui ne sont pas encore décidés. Ce serait trop facile et, lors de l'étude des crédits, chaque député viendrait me parler des cours d'eau de son comté.

Je ne veux pas commencer cette discussion des cours d'eau particuliers de chacun des comtés puisqu'il faut faire l'analyse par rapport à l'ensemble des projets qui sont prêts pour réalisation.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît, M. le député de Huntingdon.

M. Dubois: Une question très simple au ministre. Je lui ai demandé s'il avait le rapport de l'étude sur le cours d'eau Norton-Creek. Il aurait pu me répondre et il dévie totalement la question. Je pense que, pour les producteurs horticoles du sud de Montréal, il serait très important qu'on sache au moins quelle attitude prendra le ministre cette année dans ce dossier-là. Je pense que le ministre est au courant qu'il y a eu étude ou qu'il devait y avoir étude. Il doit être au courant si l'étude est terminée, s'il a eu un rapport, si le rapport lui a conseillé d'aller dans un sens ou dans l'autre au niveau de la

réfection. Pourquoi le ministre ne veut-il pas me dire s'il a ou non le rapport?

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre, je veux vous aviser que vous pouvez répondre, mais qu'il y a eu entente entre les deux leaders pour que la période allouée aux Pêcheries soit terminée à 17 h 15, ce qui veut dire que nous sommes vraiment pressés par le temps. Si vous voulez répondre à la question du député de Huntingdon, libre à vous.

M. Garon: J'ai déjà répondu, M. le Président. Je vais étudier l'ensemble des cours d'eau en fonction de l'ensemble des projets lorsqu'ils seront présentés à mon bureau. Je ne veux pas commencer à spéculer sur des cours d'eau individuels alors qu'ils n'ont pas encore été autorisés.

M. Dubois: Je vois, M. le Président, que le ministre ne veut pas commenter les travaux dans le comté de Huntingdon.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Huntingdon.

M. Dubois: Je suis désolé. Au nom des producteurs, je dis merci au ministre du peu d'intérêt qu'il démontre envers ce cours d'eau.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

Nous allons maintenant aborder l'étude des crédits du secteur des pêches en particulier. M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Lincoln: Un instant, M. le Président, s'il vous plaît:

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: J'ai conclu une entente préalable avec le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et mon collègue de Marquette, à savoir qu'on nous donnerait environ une trentaine de minutes, mais c'était il y a quelque temps. Si on discute jusqu'à 17 h 20, cela nous donne à peine 20 minutes. J'aurais voulu vous demander, au préalable, si c'est possible de prendre 15 ou 20 minutes chacun, d'avoir un consentement pour continuer après 18 heures pour laisser le soin à mon collègue de Marquette et au ministre de discuter, et ce, sans contrainte de temps. Avec l'accord du ministre, on pourrait continuer après 18 heures.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Chevrette: M. le Président, je suis entièrement d'accord, devant l'amabilité qu'a démontrée le député de Nelligan, qu'on puisse lui donner au moins la demi-heure qu'il demande. De consentement avec mon collègue de Marquette, nous dépasserons le temps pour lui permettre de poser des questions sur tous les sujets.

Le Président (M. Rancourt): Il faudrait considérer les coûts que cela peut entraîner.

M. Chevrette: Je comprends, mais je pense qu'en cette Assemblée nationale, c'est la première fois qu'on pourra discuter des crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et je ne voudrais pas être celui qui passe pour le responsable de la limite du temps. Personnellement, si on me demande si je suis prêt à répondre après 18 heures, je réponds oui.

Le Président (M. Rancourt): Quand il sera 18 heures, nous en reparlerons.

Maintenant, abordons l'étude des crédits pour le secteur de la pêche. M. le ministre.

M. Garon: M. le Président, si on examine le programme 10 qui concerne le développement des pêches maritimes, on constatera que, pour l'année 1983-1984, le budget sera accru à 30 112 600 \$, passant de 27 324 000 \$ à 30 112 600 \$. C'est une augmentation d'environ 3 000 000 \$ par rapport à l'année précédente. Si on regarde l'augmentation du budget depuis 1978, il a doublé dans le secteur des pêches, passant de 15 000 000 \$ en 1978 à 30 000 000 \$ en 1983.

Cette année, les deux points importants qui nécessiteront des crédits sont la construction de parcs d'hivernement à Cap-aux-Meules, aux Îles-de-la-Madeleine, dont les travaux doivent commencer à la mi-avril, et à Newport pour lequel les plans sont terminés. On devrait lancer nos appels d'offres au cours des prochains jours, de sorte que les travaux pourront commencer à la fin du printemps ou au début de l'été pour être terminés cet automne. À Blanc-Sablon, les plans sont sur le point d'être terminés; les travaux commenceront également cet été pour être terminés d'ici la fin de l'année, d'après nos estimations. Donc, ce sont des travaux importants dans le secteur des parcs, d'hivernement.

Il y aura également la modernisation des usines qui va se poursuivre au cours de l'année. La modernisation du secteur des pêches passe par la modernisation des usines. Dix-huit entreprises ont entrepris la modernisation de leurs usines au cours de l'année 1982. Plusieurs entreprises ont présenté des plans de modernisation pour l'année 1983.

(17 heures)

Au cas où les députés de l'Opposition s'inquiéteraient du nombre de personnes qui ont fait des demandes au ministère concernant la modernisation ou encore l'implantation d'usines, le problème n'est pas le manque d'usines, mais un surplus de demandes puisque, actuellement, au ministère, il y a environ 130 demandes de permis en vertu de la nouvelle réglementation, c'est-à-dire de modernisation d'usines existantes ou de constructions nouvelles. C'est évident qu'il n'y a pas les approvisionnements. D'ailleurs, il ne s'agit pas tous de plans qui vont se réaliser parce que ce serait un trop grand nombre d'entreprises par rapport aux approvisionnements en poisson, sauf qu'il s'agit d'un grand nombre de personnes qui sont intéressées à des modernisations ou des constructions dans le cadre de la modernisation du secteur des pêches qui doit être réalisée pour le 1er janvier 1985.

Actuellement, il est évident, à cause des difficultés financières de Pêcheurs Unis et à cause de celles qui ont été provoquées par des jeux comptables dans le bilan de Madelipêche, à moins qu'on ne me prouve le contraire, puisque les bilans vérifiés n'ont pas été déposés, qu'il y a une situation particulière qui se produit, situation qui n'aurait pas dû être aussi difficile. Je peux vous dire que j'ai appris avec stupeur le profit de plus de 1 000 000 \$ réalisé par Madelipêche en 1982 risque de se retrouver sur papier, en comptes à recevoir, mais pas dans la réalité de son bilan, pas en espèces sonnantes et trébuchantes. Il est malheureux que différents intervenants, qui se sont préoccupés davantage de leurs intérêts, des institutions financières ou autres, qui se sont peu préoccupés des pêcheurs, en particulier de ceux de Madelipêche, aient traité ce bilan de cette façon.

Maintenant, je ne voudrais pas être trop affirmatif, mais je souhaite que ce bilan soit déposé aux actionnaires de Madelipêche le plus rapidement possible puisque l'année 1982 est déjà terminée depuis trois mois. Il serait normal que le bilan déposé et vérifié, le bilan comptable, nous soit déjà parvenu. Cette entreprise, qui devrait normalement fonctionner, a des difficultés financières qui ne sont pas normales. Ce n'est pas à la gloire des institutions financières avec lesquelles elle a transigé, cette situation financière. J'ai hâte de voir ces bilans. Je souhaite que ce qu'on m'a dit jusqu'à maintenant ne soit pas la réalité, je souhaite que les bilans soient faits conformément à la situation réelle et, surtout, qu'on retrouve l'argent dans le compte de banque de Madelipêche, parce que Madelipêche aurait réalisé plus de 1 000 000 \$ de profits en 1982.

Je constate qu'en Nouvelle-Écosse, où les entreprises en difficulté... Quatre

entreprises sur cinq, en Nouvelle-Écosse, sont en difficulté. Les banques des Maritimes ont avancé des fonds pendant que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux faisaient l'étude de ces dossiers de sorte que ces entreprises ont pu fonctionner normalement. Il est malheureux que les institutions financières du Québec qui étaient les bailleurs de fonds de ces entreprises n'aient pas pensé qu'elles pouvaient fonctionner de la même façon; non seulement cela, elles ont vidé de leur compte les sommes d'argent qui auraient dû normalement se trouver dans le compte de Madelipêche.

Encore une fois, comme les bilans vérifiés n'ont pas encore été déposés, les situations peuvent sans doute encore être corrigées. Je souhaite qu'elles le soient. Si elles ne le sont pas, il y aura des mesures qui seront prises, de quelque nature qu'elles soient, pour que les choses se passent comme elles auraient dû se passer.

Il y a maintenant un plan de restructuration qui est étudié par les pêcheurs concernant l'ouverture de l'usine de Rivière-au-Tonnerre et la formation d'une coopérative. Actuellement les pêcheurs et les employés d'usine sont prêts à s'engager dans la formation d'une coopérative régionale qui administrerait l'entreprise de Rivière-au-Tonnerre. Je dois rencontrer les représentants des pêcheurs demain. De la même façon, à Newport, les rapports que j'ai m'indiquent que les pêcheurs de même que les employés d'usine veulent s'impliquer dans la réouverture de leur entreprise en formant une coopérative régionale pour prendre en charge l'usine de Newport. Quant au secteur de Rivière-au-Renard, pour un ensemble de raisons qu'il est facile de comprendre puisqu'au cours des dernières années des difficultés particulières se sont produites presque à chaque année, sinon à chaque année, les gens ne sont pas aussi empressés à s'impliquer. On me dit même que certains pêcheurs seraient en train de se trouver d'autres ports, d'autres usines de débarquement.

C'est une décision qui appartient essentiellement aux gens du milieu. Le gouvernement du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en particulier aura collaboré en fonction des projets des pêcheurs et des employés d'usine. Maintenant, il est clair que le gouvernement n'a pas l'intention de verser des millions de dollars pour permettre à des institutions financières de récupérer des sommes d'argent perdues parce qu'elles ont contribué à financer de mauvaises décisions. Il est clair que les fonds publics doivent être administrés en tenant compte des intérêts des contribuables. Les fonds publics ne sont pas là pour autre chose qu'aider des gens eux-mêmes et non pas aider d'abord les

institutions financières. Dans les cas des entreprises concernées, les pêcheurs et les employés d'usine qui veulent s'impliquer, je dois les rencontrer demain avec les gens du ministère, on va regarder avec eux chacun des cas.

Dans le cas de Madelipêche, des mesures particulières devront être prises sans délai puisqu'il s'agit d'une situation particulière. Nous souhaitons que dans le cas des Îles-de-la-Madeleine et de Madelipêche, il y ait une implication des gens du milieu avec les organismes gouvernementaux du Québec. Il n'est pas question de verser des millions de dollars pour couvrir les déficits fictifs qui sont des déficits de papier ou encore pour créer une situation fictive alors que l'entreprise a réalisé des profits de 1 000 000 \$. Je profitais de l'étude des crédits pour le mentionner, puisqu'il est évident que ces entreprises qui constituent des points stratégiques laissent inquiètes des centaines de familles qui ont vécu de ces entreprises jusqu'à maintenant.

De là à dire que la saison de pêche n'ouvrira pas. La saison de pêche est déjà ouverte. La pêche est déjà commencée. Si vous regardez, à l'exception de l'entreprise de Rivière-au-Tonnerre où les gens sont en train de s'impliquer, toutes les autres entreprises de la Côte-Nord sont ouvertes ou en voie de s'ouvrir. Dans le territoire de la Gaspésie également. Il s'agit uniquement d'entreprises des Pêcheurs Unis où il y a des difficultés actuellement, et aux Îles-de-la-Madeleine, il s'agit de Madelipêche. C'est un cas que nous devons régler au cours des prochains jours sinon des prochaines semaines pour que la pêche puisse fonctionner normalement. Ceux qui essaient de faire des hold-up auprès du gouvernement se trompent. S'ils pensent réussir des hold-up, le gouvernement va mettre des fonds publics pour les pêcheurs, pour le développement de la pêche et non pas pour avoir à consacrer des fonds pour régler uniquement les problèmes d'institutions bancaires ou financières qui ont financé de mauvaises décisions.

Cette année, je pense que ce sera une année charnière importante du point de vue du secteur des pêches parce que, au cours de l'année 1983, vont se prendre des décisions très importantes concernant le secteur des pêches. C'est une année de restructuration majeure et je suis persuadé que sur le plan de l'histoire des pêches du Québec, l'année 1983 sera considérée comme une année marquante puisque la restructuration des pêches va se faire véritablement en 1983. Les grandes décisions vont se prendre en 1983 et vont marquer l'avenir des pêches au Québec.

(17 h 10)

Il est évident, comme je l'ai mentionné, que dans le passé, au cours des dernières

années - et comme plusieurs aspects du rapport Kirby le mentionnent également pour les provinces maritimes - il y a eu, dans le secteur des pêches, une gestion qui n'a pas toujours été à la hauteur de la tâche. Le rapport Kirby mentionne, par exemple, qu'il y a beaucoup trop d'usines dans le secteur du territoire maritime et que les gouvernements ont autorisé la construction d'usines en trop grand nombre dans le passé, de sorte qu'on se retrouve avec un grand nombre d'usines qui fonctionnent souvent à 50% ou 60% de leur capacité et qui réduisent la rentabilité des activités qui, normalement, devraient l'être davantage. C'est pourquoi la nouvelle loi que nous avons adoptée en décembre 1981, qui a été suivie d'un règlement sur l'amélioration de la qualité des produits en 1982, détermine que les permis pour les usines de transformation du poisson seront accordés selon l'intérêt public. Il n'y aura pas de permis de façon automatique, mais seulement selon l'intérêt public, c'est-à-dire qu'il faudra d'abord déterminer qu'il y a des approvisionnements suffisants en poisson pour avoir un permis d'usinage du poisson. Autrement, si on permet de bâtir deux ou trois usines à des endroits où il n'y a pas de place pour plus d'une usine, on ne rend tout simplement pas service aux pêches. On fait un secteur des pêches qui est en mauvaise situation financière. Le rapport Kirby constate que c'est la situation qui existe dans tout le territoire maritime de l'Est du Canada et souhaite qu'il y ait une rationalisation dans le secteur des usines.

Quant à nous du Québec, nous n'avons pas attendu le rapport Kirby pour faire cette rationalisation puisqu'elle est déjà commencée depuis deux ans, qu'elle va bon train et que nous sommes convaincus de réaliser l'objectif du 1er janvier 1985 au point de vue de la modernisation de l'ensemble du secteur des pêches maritimes. C'est pourquoi les crédits qui ont été affectés au secteur des pêches augmentent de 27 000 000 \$ à 30 000 000 \$ et que les sommes consacrées au fonctionnement vont diminuer en 1983. Les sommes vont davantage être consacrées aux capitaux puisque la partie consacrée aux capitaux va passer de 3 328 000 \$ à 8 735 000 \$. La grosse partie du budget, donc, va aller aux immobilisations en capitaux et aussi aux paiements de transferts puisqu'il y aura aussi 7 300 000 \$ en paiement de transferts, ce qui veut dire que ces deux rubriques couvriront 16 000 000 \$ du budget du ministère.

M. le Président, je ne voudrais pas être plus long pour laisser la possibilité à l'Opposition de poser certaines questions qu'elle peut avoir concernant le secteur des pêches.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: Pour qu'on soit tout à fait clair, M. le Président, jusqu'à quelle heure avons-nous? Il faut que tout le monde le sache, parce qu'il y a mon collègue, le ministre du Loisir, qui veut avoir du temps. Je voudrais être sûr du temps qu'on a maintenant.

Le Président (M. Rancourt): Nous nous étions entendus tantôt pour aller jusqu'à 17 h 15, mais le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a dit qu'on pourrait dépasser 18 heures. J'aimerais avoir, à 18 heures, le consentement, ce qui veut dire que vous pouvez commencer vos questions et si j'ai l'occasion de parler à un whip de votre parti, on pourra discuter de la question et en arriver à une entente claire. Donc, M. le député de Nelligan, vous pouvez commencer, pour l'instant.

M. Lincoln: M. le Président, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a commencé son plaidoyer en soulignant combien de crédits ont été alloués aux pêches et la grosse augmentation qu'il y a eu depuis 1978 - il a pris la charge du ministère, je pense, en 1979 - de 15 000 000 \$ jusqu'à 30 000 000 \$, 100% d'augmentation. Il veut souligner à la population du Québec qu'il y a eu une grosse augmentation dans le secteur des pêches. En fait, quand on regarde les chiffres de plus près, on voit que tout cela est aussi factice que le travail du ministre de l'Agriculture dans le domaine des pêches. C'est un "big show". Je sais qu'il fait un joli "show" dans la Chambre. Je sais que cela a l'air bien joli. On parle beaucoup de Madelipêche. Quand je lui pose des questions sur la Gaspésie, il me transfère à Madelipêche, il parle du fédéral, il parle du rapport Kirby. Mais je vais revenir à la question qui nous occupe le plus, les crédits. Quand je regarde ce qui a été fait dans le secteur des pêcheries - je m'y implique depuis quelques mois seulement - je crois que le terme n'est pas trop fort, c'est presque un scandale. Quand nous pensons qu'en 1978, vous aviez 15 000 000 \$ et que vous dites qu'aujourd'hui, vous avez 30 000 000 \$, donc 100% d'augmentation, ce n'est pas vrai. Car lorsque vous tenez compte des crédits périmés que vous avez eus en 1981-1982, en 1982-1983, les crédits périmés ramènent en 1982-1983... Si vous prenez 1981-1982, c'est 19 485 000 \$ de chiffres dont vous vous êtes servis. Il y a des crédits périmés. Vous avez eu un budget de 26 090 000 \$. Vous avez périmé des crédits de 6 600 000 \$, ramenant le budget actuel à 19 485 000 \$. En 1982-1983, vous avez eu un budget de 27 324 400 \$, mais en même temps, vous

avez périmé des crédits de 5 300 000 \$. Si on n'ajoute que 1981-1982, 1982-1983, vous avez périmé des crédits de 12 000 000 \$ sur deux années seulement. C'est un fait. Si vous voulez contester les chiffres, contestez-les. Je vais vous donner les chiffres. En 1981-1982, vous aviez un budget de 26 090 000 \$. Là-dessus, vous avez périmé des crédits de 6 600 000 \$, ce qui est 25%. Voilà la liste que vous nous avez donnée vous-même, à moins que vous ne nous ayez donné les mauvais chiffres. Le total des crédits périmés est de 6 605 000 \$. C'est ce que cela dit, à moins que...

En 1982-1983, vous avez périmé des crédits - si je prends bien les chiffres, on les a calculés - au montant de 5 300 000 \$, 20 % de votre budget. Vous avez périmé en tout 25% pour 1981-1982, 20% pour 1982-1983. À quoi cela sert-il de dire au public qu'on a doublé les crédits du ministère quand vous ne vous en servez pas?

Je vais vous donner un exemple des crédits périmés que vous nous avez soumis lors de l'étude des crédits l'année dernière. Vous dites, par exemple: On a aidé à la transformation, ces quatre ou cinq dernières années. On a fait des choses merveilleuses. Je lis exactement cela: Gel de 1 000 075 \$ exigé par le Conseil du trésor. Le solde non utilisé provient du programme de rationalisation et de transformation des produits marins, lequel comporte des investissements non réalisés à cause de la conjoncture économique défavorable. On a vu des crédits périmés non utilisés pour la construction de bateaux, vu l'augmentation des coûts de construction de ces derniers, ainsi que la conjoncture économique défavorable à l'investissement. Je vous souligne que si, par exemple, dans un ministère où les crédits sont déjà tellement pauvres... On parle de 26 000 000 \$ pour le secteur des pêcheries où il y a des milliers de personnes qui cherchent à vivre et où on essaie d'instaurer une confiance, où on essaie d'instaurer un développement. C'est dans une période économique défavorable. C'est à ce moment qu'il faut se servir de ces crédits. On ne peut pas périmé des crédits. On ne peut pas périmé 25% en 1981-1982, et périmé encore 5 000 000 \$ de plus en 1982-1983, et après cela, nous dire: On a augmenté notre budget de 100% en quatre ans. Ce n'est pas vrai. Si on prend 15 000 000 \$, si on prend votre chiffre final en 1981-1982, qui est le chiffre de 19 000 485 \$, en 1982-1983, le chiffre net va être un petit peu plus de 22 000 000 \$, vous allez voir que les augmentations annuelles vont se monter à peu près à 9%. Cette année, même si on prend votre crédit total, de 27 000 000 \$ à 30 000 000 \$, c'est environ 10% encore. Ce que je trouve tout à fait néfaste, c'est que dans votre publicité - vous êtes les rois de la publicité

- gouvernementale, vous annoncez le développement des pêches maritimes, vous annoncez 30 113 000 \$, une variation de 36,7% par rapport à l'année dernière. Cela a l'air formidable. Dans une période économiquement défavorable, le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries va se lancer dans 37% d'augmentation. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, M. le ministre. Ce que vous avez fait, vous jouez les deux côtés de la médaille. Vous me dites: De 1978 à 1983, on a pris 100% d'augmentation; mais quand vous prenez votre chiffre de 36,7%, vous prenez cela par rapport aux crédits périmés, vous augmentez de cela par rapport aux crédits périmés. Alors, jouez un jeu ou jouez l'autre, mais ne jouez pas les deux.
(17 h 20)

Si vous prenez les crédits périmés, alors vous pouvez dire que vos dépenses de 1981-1982 s'élèvent à peine à 20 000 000 \$ et, en 1982-1983, c'est un peu plus de 22 000 000 \$, mais ne dites pas que vous dépenserez 30 000 000 \$ et qu'il y a une augmentation de 100%. Quand vous parlez de votre augmentation de 36,7%, par rapport à l'année dernière, ce n'est pas vrai. Si vous la prenez par rapport aux crédits, ce n'est que 10%, de 27 000 000 \$ à 30 000 000 \$. Si vous les prenez sur la base des crédits périmés, montrez les montants dépensés sur la base des crédits périmés. Ne jouez pas les deux jeux. Ne faites pas croire au public que vous dépensez plus que vous ne le faites. C'est là la question fondamentale.

L'autre jour, je vous ai demandé en Chambre, à trois, quatre et cinq reprises... Vous dites que la pêche n'est pas en péril, ce sont de bobards de l'Opposition, mais ce n'est pas vrai. Je vous ai cité des télégrammes qui ont été envoyés au premier ministre, j'ai cité, par exemple, l'intervention du député de Gaspé - ce n'est pas un député libéral, ce n'est pas un type qui essaie de défendre l'Opposition - il a dit la même chose lui aussi: Le début de la pêche est en péril, les premières pêches. Je ne suis pas un pêcheur, mais j'ai parlé à des nombreux pêcheurs, j'ai parlé aux capitaines, j'ai parlé à des gens des coopératives, ils m'ont tous dit la même chose, ils en parlent dans un télégramme au premier ministre que vous avez dû voir - je suis sûr - qui dit: Nous sommes sur le départ de notre premier voyage à la pêche - alors ce n'est pas moi qui invente la chose, on nous a dit hier que peut-être la pêche commence aujourd'hui ou demain - nous n'avons aucune indication à savoir si notre usine pourra recevoir nos prises de poissons dans quelques jours. Ils disent aussi qu'il en dépend de 600 emplois directs à Rivière-au-Renard; on nous dit la même chose à Cloridorme.

J'ai parlé à des gens de toutes sortes de secteurs de la Gaspésie, pas seulement de ces usines, même des producteurs

indépendants. Ils me disent tous la même chose sur ce qui arrive actuellement avec l'affaire de Pêcheurs Unis. Je n'ai pas envie de dire que Pêcheurs Unis ont raison, oublions cela. Mais le fait réel est que vous nous avez montré un rapport aussi volumineux que cela, et que vous étudiez. Vous ne l'étudiez pas en deux jours ni en dix jours, cela prendra peut-être des semaines pour arriver à une décision. Alors, vous arriverez à une solution instantanée, mais c'est plus que vous n'avez fait pendant les quatre dernières années.

Le fait est que vous avez un rapport, entre-temps. Tout ce qu'on vous demande... Vous dites: On ne devrait pas être les financiers, les bailleurs des entreprises. Ce n'est pas cela du tout qu'on vous a demandé. Vous dites: L'État n'est pas là pour combler des déficits. Mais je trouve très malheureux, alors que vous avez des crédits périmés de l'ordre de 6 000 000 \$, de 25% de votre budget, 20% pour cette année, que vous ne puissiez même pas prendre des mesures transitoires d'urgence - c'est tout ce qu'on nous a demandé - pour permettre aux coopératives locales, aux producteurs indépendants qui sont en difficulté d'obtenir des crédits temporaires pour ouvrir leurs usines afin que les pêcheurs puissent acheminer leur pêche pour la transformation. On ne vous demande pas de faire cela d'une façon permanente. On vous demande de le faire jusqu'à ce que vous preniez une décision permanente quant à la restructuration des pêches. On n'a rien contre le fait que peut-être vous voudriez restructurer cela sur une base de coopératives locales, mais on dit: Entre-temps, faites quelque chose. Ce n'est pas nous qui inventons que des gens sont là, désireux de gagner leur vie. Ce n'est pas nous qui disons - cela m'a été dit - qu'il y a des pêcheurs qui font des arrangements avec des bateaux qui sont financés par le gouvernement du Québec et ils font des arrangements avec le Nouveau-Brunswick pour aller déposer leur pêche. Cela nous a été dit à mon collègue à côté de moi et à moi-même. Ils font des arrangements parce qu'ils ne savent pas ce qui se passe avec certaines usines de la Gaspésie qui sont fermées.

Tout ce qu'on vous demande, c'est de traiter cela d'urgence. Ne faites pas comme si le problème n'existait pas. Ne parlez pas de Madelipêche quand vous parlez de la Gaspésie, ne parlez pas de la Côte-Nord et de l'usine de Blanc-Sablon quand on vous parle de la Gaspésie. Prenez les problèmes comme ils sont; ne nous racontez pas ce que vous ferez pour la Côte-Nord ou à Blanc-Sablon où il y a de la glace jusqu'en juin ou juillet, c'est un problème immédiat qu'on vous demande de toucher.

Je pense, M. le ministre, que nous

avons effectivement besoin de réponses tout à fait catégoriques sur cette question: Pourquoi est-ce que vous périmiez tellement de crédits chaque année? Quand on regarde les réponses que vous nous donnez, quand on regarde les décisions qui ont été prises par rapport aux crédits périmés, nous pensons que la politique aurait dû être tout à fait contraire, quand c'est une période économique défavorable pour un secteur qui est puni plus que tout autre. C'est la même chose à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, nous sommes tout à fait d'accord, mais c'est là qu'il faut réellement injecter des fonds, ce n'est pas là qu'il faut geler des fonds. C'est cela que vous avez fait deux années de suite et je vous mets au défi de me dire que ces crédits périmés - les chiffres que j'ai cités - sont faux.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Garon: M. le Président, je demande au député de Nelligan si, au nom de son parti, il souhaite que ce soit le gouvernement qui dirige et administre lui-même les entreprises de pêche. S'il veut que ce soit cela, cela peut être cela. Ce n'est pas une solution impossible, c'est une solution possible, sauf que, quand, dans Madelipêche, des gens mettent volontairement 2 700 000 \$ sous forme de comptes de Pêcheurs Unis à recevoir alors que le poisson a été vendu, mais que l'argent n'est pas dans le compte de Madelipêche et que, pour ouvrir l'usine de pêche, on demande de verser 2 000 000 \$, alors qu'il y a eu 1 000 000 \$ de bénéfices l'année dernière, est-ce que le député de Nelligan pense que le gouvernement devrait verser 2 000 000 \$ alors que l'argent devrait déjà se retrouver dans le compte de banque de Madelipêche? Est-ce qu'il peut répondre?

M. Lincoln: D'accord! D'accord!

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: Comme d'habitude...

M. Garon: Vous savez qu'il y a des gens qui dirigent des institutions financières qui devraient faire moins de discours dans les journaux pour faire la morale aux autres et pratiquer la morale dans leurs propres institutions.

M. Lincoln: Comme d'habitude, M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: ...le ministre mélange le poisson et les boeufs. Il met trop l'accent sur l'agriculture et il oublie toutes les pêcheries.

Je n'ai jamais parlé de la question de Madelipêche. Je vous ai posé des questions précises quant aux crédits périmés concernant les problèmes actuels, immédiats en Gaspésie. Si vous voulez parler de Madelipêche, il y a une requête qui vous a été faite. Je ne dis pas qu'il faudrait subventionner ou cautionner tout mouvement qui ne soit pas tout à fait dans l'ordre du point de vue comptable, je n'ai jamais dit cela. Ce que je vous dis, c'est: Allons faire la lumière là-dessus. Une requête spécifique a été faite par les Pêcheurs Unis du Québec. Des plaintes ont été portées par vous, par l'ex-ministre de la Fonction publique sur la question de Madelipêche. Pêcheurs Unis vous a demandé de faire faire une enquête par le Vérificateur général afin de faire la lumière là-dessus. Si le système comptable a été mal fait, s'il y a eu des détournements de fonds, qu'on fasse la lumière.

Nous ne sommes pas prêts du tout à cautionner tout système financier qui soit branlant. On ne vous dit pas de le cautionner, mais on vous demande de faire la lumière sur Madelipêche, de faire faire une vérification sur Madelipêche.

Ce que je vous ai demandé l'autre jour - vous retournez toujours sur Madelipêche, cela n'a rien à faire avec cela - ce sont des questions spécifiques sur certains endroits où la pêche a commencé et a été arrêtée du fait que les usines ne sont pas ouvertes.

À propos des millions dont vous parlez, est-ce qu'on est les gérants? L'autre jour, quand il s'est agi de Quebecair avec des déficits immenses, le gouvernement a passé 4 000 000 \$ en sourdine de la Caisse de dépôt au fonds de Quebecair pour renflouer des déficits qui continuent à être renfloués par des millions-

Comment accordez-vous cela avec ce que vous dites maintenant? Si on peut mettre 4 000 000 \$ de la Caisse de dépôt dans une entreprise privée comme Quebecair qui est maintenant une entreprise gouvernementale par les faits, si on peut faire cela en sourdine sans rien annoncer à l'Assemblée nationale, pourquoi est-ce qu'on ne prendrait pas des mesures transitoires qui permettraient - et c'est la question spécifique à laquelle vous ne pouvez pas répondre - des crédits bancaires, des garanties bancaires transitoires aux coopératives locales, aux producteurs indépendants qui sont en tracas maintenant pour permettre l'ouverture des usines et l'ouverture de la pêche?

Je vous dis surtout que vous avez des crédits périmés de l'ordre de 6 600 000 \$ en 1981-1982 et de quelque 5 000 000 \$ en 1982-1983. C'est cela que je vous demande;

je ne vous parle pas de Madelipêche, je suis d'accord avec vous. Faites la lumière là-dessus et demandez une commission d'enquête tout de suite au Vérificateur général et on saura.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Garon: M. le Président, je peux répondre immédiatement au député de Nelligan qu'une lettre a été adressée au contrôleur des finances demandant une enquête sur les opérations qui ont été faites entre Madelipêche et Pêcheurs Unis.

Le Président (M. Rancourt): Est-ce que nous pouvons considérer que nous allons terminer là-dessus? Est-ce que les crédits provisoires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont adoptés?

M. Lincoln: Adopté avec l'espoir que ce sera dépensé.

Le Président (M. Rancourt): Adopté.
M. le ministre.

M. Garon: J'aimerais terminer. Je disais qu'une lettre a été adressée au contrôleur des finances par le sous-ministre de l'Agriculture mentionnant un certain nombre de points précis sur lesquels le contrôleur des finances devra faire les vérifications nécessaires puisqu'en vertu des ententes qui avaient été conclues entre Madelipêche et le gouvernement du Québec, soit le ministère de l'Industrie et du Commerce à l'époque, le contrôleur des finances pouvait contrôler certaines choses.

M. Lincoln: Pardon, le Vérificateur général, M. le ministre.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! Nous allons passer...

M. Garon: Il y a une demande de contrôler certains faits qui se sont passés chez Madelipêche et une lettre précise a été expédiée au contrôleur des finances pour lui demander de faire enquête.

Le Président (M. Rancourt): Merci, M. le ministre.

Nous allons maintenant aborder l'étude des crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

M. Chevrette: M. le Président, je n'ai

pas l'intention de faire d'exposé d'ouverture. Je me suis entendu avec le député de Marquette pour qu'il puisse au nom de l'Opposition poser le maximum de questions dans un temps relativement bref. Donc, je dirai tout simplement que je suis disposé à répondre à l'ensemble des questions sur l'ensemble des sujets qu'il voudra bien aborder. Je crois que ce sera plus utile pour la population que des monologues, M. le Président.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Merci, M. le Président. Comme vient de le dire le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, nous avons cinq ou six thèmes à discuter et je n'ai pas l'intention de faire de discours concernant les crédits provisoires, à ce stade-ci.

J'ai l'intention de commencer par la fête nationale du Québec, qui continue de faire couler beaucoup d'encre. D'ailleurs, j'aimerais faire un court préambule avant de poser mes questions au ministre. À la suite du scandale administratif de la fête nationale de 1981, qui a fait couler beaucoup d'encre - le ministre en conviendra - son prédécesseur avait signé un protocole d'entente avec la Société des festivals populaires du Québec, un contrat d'une durée de trois ans, c'est-à-dire pour la fête nationale en 1982, 1983 et 1984. En catastrophe, quelques semaines avant l'événement de la fête nationale 1982, il avait changé les règles du jeu, comme je le mentionnais tantôt, pour accorder la responsabilité de la coordination à la Société des festivals populaires. Effectivement, l'échéancier ayant été très court, la société a réussi à mener à bien la fête nationale 1982.

On se retrouve aujourd'hui à quelques mois de la fête nationale 1983, cette fois-ci, et, comme son prédécesseur le ministre a fait une volte-face et a rompu le contrat d'une manière unilatérale. Par une simple lettre, il a avisé les intervenants, c'est-à-dire la société, que ce ne sera plus elle qui aura la coordination de la fête nationale.

On lit également dans les médias que le ministre a l'intention de couper de moitié la subvention pour la fête nationale du Québec, c'est-à-dire qu'une somme d'environ 1 600 000 \$ serait accordée en subventions au plan local, parce qu'il veut - il me corrigera, si je me trompe - tout concentrer sur le plan local et qu'il n'y ait plus aucune structure sur le plan national.

Ma première question au ministre est la suivante: Pour quelles raisons décide-t-il de briser unilatéralement le contrat, d'aller à l'encontre du contrat, parce qu'il est bien spécifié dans le contrat qu'il peut le résilier seulement si le Vérificateur général du

Québec ou le vérificateur de son ministère fait la preuve qu'il y a eu une mauvaise administration des fonds? Quelles sont les raisons pour lesquelles le ministre a brisé le contrat à quelques mois de la fête?

Deuxièmement, j'aimerais savoir du ministre, d'une façon claire, qui s'occupera de la coordination de la fête, cette année. On lit toutes sortes de choses contradictoires dans les journaux. On parle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. J'aimerais demander au ministre s'il considère la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal comme un organisme non partisan? On a tous à cœur cette fête et on ne veut pas que cela devienne une fête politisée comme on l'a vu il y a deux ans? C'est ma troisième question.

Je demande, quatrième, si le ministre ne serait pas prêt à accepter plutôt ce que l'Opposition revendiquait l'an passé, c'est-à-dire accorder la coordination des fonds et des projets aux municipalités du Québec, tout comme l'esprit du livre blanc de l'ancien ministre du Loisir, à l'époque, le suggérait: que les municipalités soient les maîtres d'oeuvre au niveau des loisirs. J'y reviendrai; je veux laisser au ministre la chance de répondre à ces quatre questions.

M. Chevrette: Je vais commencer par répondre au préambule du député de Marquette qui a parlé de la fête de 1981. Effectivement, lors de la fête de 1981, je pense que c'est un secret de polichinelle qu'on anticipait un déficit de l'ordre de 1 500 000 \$. Des liquidateurs ont été nommés et ils achèvent présentement leur travail. J'ose espérer que cela se soldera par un gain d'environ 400 000 \$. Nous allons pouvoir liquider la fête de 1981 à 1 100 000 \$ au lieu de 1 500 000 \$, de sorte que les Québécois, dans l'ensemble, s'en trouveront mieux. Les liquidateurs ont joué un rôle de négociateurs, ils ont payé les petits qui avaient avancé des sommes d'argent à certains organismes. Je pense qu'ils ont joué un rôle extraordinaire et, bientôt, je pourrai déposer à l'Assemblée nationale le bilan de cette liquidation qui prouvera qu'on est capable d'économiser même à la suite d'erreurs commises par le passé par des organismes bénévoles, il faut s'en rappeler, par des gens non payés, par des gens qui avaient à s'occuper bénévolement d'une fête.

En ce qui concerne le protocole de la Société des festivals populaires du Québec, vous aviez raison en prétendant que c'était signé pour trois ans et que seuls des motifs émanant du Vérificateur général pouvaient nous faire briser le protocole. C'est vrai. Pourquoi le ministre a-t-il décidé de briser ce protocole d'une façon unilatérale? C'est purement et simplement à cause de la conjoncture économique. Lors de la revue de

programmes et de budget, j'avais, conjointement avec mes collaborateurs, suggéré une coupure de 600 000 \$ du budget original de 3 200 000 \$. Par la suite, le caucus ou le conseil des députés du Parti québécois nous a demandé d'ajouter une coupure additionnelle de 1 000 000 \$. On sait que la conjoncture économique est difficile et on préférerait mettre l'argent sur le plan du développement économique ou sur le plan de la création d'emplois. On a cru, avec raison, que les Québécois comprendraient qu'un budget soit réduit au niveau d'une fête populaire, de la fête nationale, qu'il vaut mieux se serrer la ceinture au niveau d'une fête qui est, bien sûr, notre fête en tant que Québécois, mais qui peut nous inciter à la modestie et à la sobriété. C'est dans ce contexte que nous avons mis fin, unilatéralement, comme vous le dites, au protocole. C'est vrai. Les raisons sont donc exclusivement d'ordre économique.

Deuxièmement, qui s'occupera de la fête? Vous m'avez posé la question. Je vous dirai tout de suite que l'orientation du ministre est arrêtée. Dans les régions où il existe des CRL, des conseils régionaux de loisirs, ce leur sera offert prioritairement. Dans les régions où il n'y en a pas, comme à Montréal, je vais répondre d'une façon spécifique, parce que vous avez parlé tantôt de la Société Saint-Jean-Baptiste ou du Mouvement national des Québécois. Donc, je vais vous répondre en deux temps. Là où il y a des CRL, le mandat sera de créer des comités de sélection ou des jurys qui auront comme tâche de sélectionner les projets en fonction du programme établi. Ces jurys seront neutres. On espère avoir à ces jurys des gens des municipalités, des gens du Mouvement national des Québécois, des gens des conseils régionaux de la culture et d'autres organismes du milieu. Leur rôle sera exclusivement de sélectionner, alors que le CRL apportera un soutien technique au secrétariat et nous acheminera, bien sûr, les projets recommandés pour maintenir le palier local, tel que je l'ai mentionné dans une déclaration il y a une quinzaine de jours.

(17 h 40)

Quant à Montréal, la gestion de la fête régionale sera offerte à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Vous vous rappellerez que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fait des fêtes depuis fort longtemps. Le Mouvement national des Québécois s'occupe de la fête nationale depuis très longtemps. Ils ont une expertise, une expérience fort valable. Je vous rappellerai la question de votre leader en Chambre il y a environ deux ou trois mois, quand M. Lalonde, député de Marguerite-Bourgeoys me disait: Quand est-ce que vous allez faire place au Mouvement national des Québécois concernant la fête puisqu'il est habitué à cela? C'est l'occasion de le faire.

Je réponds, d'une certaine façon, au voeu de votre propre leader qui s'inquiétait du peu de place que prenaient les mouvements nationaux des Québécois ou les sociétés Saint-Jean-Baptiste, groupements habitués à faire cette fête.

Les municipalités seront bel et bien impliquées dans les comités de sélection et on espère avoir leur pleine et entière collaboration. Depuis, les municipalités et les MRC sont avisées du programme et on espère qu'elles présenteront des programmes. L'an dernier, notre ministère a subventionné quelque 780 programmes. Cette année, nous souhaitons qu'il y en ait 1000 mais qu'on fête modestement au niveau du quartier, de la municipalité, du village, de la ville ou encore par regroupement de municipalités. Je pense que cela fait le tour des questions que vous m'avez posées.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: J'aimerais revenir un peu sur les réponses du ministre. Si j'ai bien compris, et je me réfère au journal des Débats du 5 mars 1982, c'était votre prédécesseur qui était à votre poste. Il nous disait bien clairement que le budget de 1982 pour la fête nationale allait être de 3 150 000 \$ en affectant le montant pour réduire le déficit, que cela coûterait entre 1 500 000 \$ et 1 800 000 \$ pour les fêtes nationales de 1982. Si vous parlez de conjoncture économique, de situation effectivement austère pour tout le monde, si vous demandez que tout le monde se serre la ceinture, pour quelle raison dites-vous en conférence de presse que vous avez l'intention de dépenser le même montant?

M. Chevette: La question est excellente. Le budget de la fête de l'an dernier était de 3 150 000 \$, comme vous dites, ou 3 200 000 \$, peu importe, c'est tout près, on ne s'obstinera pas sur l'ordre de grandeur. L'an dernier, effectivement, nous avons prévu pour remboursement une somme de 1 500 000 \$ pour payer le déficit de la fête de 1981, mais le budget total à dépenser était de 3 150 000 \$ pour l'année financière 1982.

M. Dauphin: Pour réparer les pots cassés.

M. Chevette: Pour l'année financière 1983, ce qu'on prévoit, c'est à peu près la moitié. C'est vraiment moins. En vertu de la conjoncture économique, voici les faits: la Société des festivals populaires a eu 750 000 \$ de subvention pour gérer la fête. Elle nous a demandé cette année, et je crois que c'est à bon droit, à part cela, parce que je m'étais entendu de bonne foi avec elle,

une prime à la gérance de 50 000 \$, parce qu'on ne s'entendait pas sur le fait qu'elle doit ou non garder les profits de la fête. Il y avait eu un excédent des recettes par rapport aux dépenses d'environ 32 000 \$, moins 9000 \$, ce qui faisait un bénéfice net de 23 000 \$, je crois, à la fête de 1982. Donc, on lui donnait une prime à la gérance et on se disait: Il n'est pas question de faire de l'argent avec la fête nationale. S'il y a un surplus budgétaire, il doit revenir au ministère. En plus de cela, il faut se rappeler qu'en 1982, M. le député de Marquette, il y avait beaucoup de pavoisement qui avait été acquis des fêtes antérieures. On a préféré épuiser l'ensemble des actifs en termes de pavoisement existant. Cette année, il n'y en avait plus. Aux livres, on m'a dit, du moins, c'est le conseil d'administration qui m'a confirmé cette nouvelle le 20 février, qu'il reste à peine 6000 \$ de pavoisement. On me demandait un budget de l'ordre de 600 000 \$ en pavoisement, plus 800 000 \$ si vous comptez les 750 000 \$ traditionnels de subvention et les 50 000 \$ du droit à la gérance. Nous sommes rendus à 1 400 000 \$. 1 400 000 \$ plus 1 000 000 \$ pour les projets locaux, cela fait 2 400 000 \$. Et je n'avais que 1 600 000 \$. Donc, j'étais déjà à 800 000 \$ de déficit. C'est ce qui m'a forcé d'abandonner le palier national. Je pense que les Québécois sont capables de fêter sobrement dans leurs quartiers, dans leurs villages, dans leurs municipalités et dans leurs villes sans avoir de coordination nationale.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: D'accord. Sur le même sujet et très brièvement - parce qu'il ne nous reste, à ce qu'on me dit, qu'une demi-heure pour toucher tous les autres programmes...

M. Chevette: À moins d'un consentement.

M. Dauphin: Si le président n'a pas d'objection.

Le Président (M. Rancourt): Nous verrons à 18 heures. Je demanderai le consentement à 18 heures.

M. Dauphin: D'accord. On y reviendra tantôt. Pour revenir au contrat, M. le ministre, vous dites que la demande était trop haute et c'est pour cette raison qu'effectivement vous vouliez ramener cela à 1 600 000 \$. Sauf qu'au contrat - vous me corrigerez si je fais erreur - s'il n'y avait pas entente, rendu au 30 novembre, à ce moment-là, le contrat était reconduit selon

l'entente de l'année 1982, ce qui veut dire qu'on était toujours aux 750 000 \$, finalement. Ce que je ne comprends pas aussi, M. le ministre, c'est que le 22 février 1983 - cela fait un mois et une semaine - vous écriviez à la Banque canadienne nationale pour lui dire qu'effectivement, le contrat était reconduit et que la Société des festivals populaires était votre mandataire pour l'emprunt de fonds nécessaires pour faire la fête de 1983. Toujours dans le contrat, on disait tantôt qu'à moins de preuve de mauvaise gestion, le contrat ne pouvait être résilié par le gouvernement du Québec. Vous leur disiez également, en novembre 1982, que la société avait fait une excellente gestion et avait obtenu un grand succès malgré des échéances fort réduites. La conjoncture économique, M. le ministre, en février 1983, il y a un mois - vous allez être d'accord avec moi - n'était pas plus rose qu'elle l'est aujourd'hui. Je m'explique mal la volte-face, à brûle-pourpoint, à quelques semaines...

M. Chevette: Je comprends votre question et je vais vous répondre.

M. Dauphin: ...d'annuler le contrat. Avez-vous prévu des fonds en cas de poursuite judiciaire pour avoir rompu le contrat de cette façon?

M. Chevette: Oh oui! C'est tout réglé. Je vais vous dire tout cela tout de suite.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Chevette: Dans un premier temps, je vous dirai qu'effectivement, le contrat avait été renouvelé le 30 novembre, comme vous le dites, et c'était même un article du protocole; alors qu'on avait demandé à la société... parce qu'il y avait deux gros points obscurs. Il y avait la fameuse question des profits des années antérieures. Est-ce qu'on devait les rabattre sur les montants qu'on donnait en subvention? Est-ce que cela devenait l'avoir de la société, indépendamment de tout ce qui pouvait arriver, que c'était statutaire, 750 000 \$? Donc, cela devenait des points à régler et au 20 février, effectivement, je m'étais entendu avec la société, un dimanche après-midi. Aux locaux mêmes de la société, nous avons convenu d'une prime à la gérance pour éviter qu'une société à but non lucratif veuille faire de l'argent avec une fête nationale. En d'autres mots, en réalisant un mandat, l'objectif d'une société à but non lucratif n'est pas de faire de l'argent, mais de couvrir les frais réels. Donc, on aimait mieux prévoir une prime à la gérance, comme on le fait avec certaines fédérations ou encore avec certaines sociétés ou

corporations. On étudie une possibilité de subventionner selon des normes précises - un permanent et une secrétaire, cela totalise environ 50 000 \$ - et on s'était entendu là-dessus. Je vous ai dit tantôt que le conseil des députés s'était réuni, le conseil des députés du Parti québécois s'était réuni et avait demandé au gouvernement et au comité des priorités de faire une ponction additionnelle de 1 000 000 \$. Le conseil des députés a acheminé sa recommandation au Conseil des ministres. Le Conseil des ministres a adopté cette résolution au début de mars, à peine quinze jours après l'entente entre la société et moi-même. La date précise, c'est le 9 mars que le Conseil des ministres a pris la décision d'une ponction additionnelle. Donc, il n'y a pas d'aberration entre la lettre destinée à la banque et ma lettre destinée à la société qui concluait une entente. Au contraire, c'est par après. Nous avons, hier soir, conclu une entente globale et finale pour dire que dorénavant, comme on brise le protocole, nous nous devons, comme État, de payer les frais réellement encourus. Hier soir, nous avons signé tous les papiers entre les deux parties. D'une part, nous nous engageons à payer les frais réels. D'autre part, ils retirent les poursuites intentées par un permanent, et non pas par la société, ils s'engagent également à ne poursuivre d'aucune façon le ministère, à se désister de toute requête en jugement déclaratoire qui avait été demandé par M. Andrew Savage, qui était directeur de la société, avec un affidavit signé de la seule personne absente lors de la rencontre du 20 février. Également, nous recouvrons les actifs qui appartenaient à la fête nationale comme telle, nous déduisons d'une certaine façon les profits réalisés et nous concluons une entente en fonction de payer les frais réellement encourus jusqu'à maintenant, entente qui tient compte des loyers, des salaires, des bénéfices marginaux et de tout, pour une somme, si vous le voulez, de 160 000 \$ par rapport aux frais qui courent depuis la fin de la dernière fête.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.
(17 h 50)

M. Marquette: Merci, M. le Président. Juste une dernière question. Je comprends mal. On parle d'économie. D'accord, le budget était de quelque 3 000 000 \$ l'an passé, sauf qu'il y a une grosse partie du montant - je ne veux pas répéter non plus, c'est juste pour bien saisir - qui a servi à éponger le déficit ou le scandale de 1981, sauf que cela a coûté en 1982, réellement pour cette fête, 1 600 000 \$. Est-ce cela ou environ cela?

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Chevette: La fête, en 1981...

M. Dauphin: Enlevons le déficit. La fête, comme telle, de 1982.

M. Chevette: Vous me demandez d'enlever... Je ne peux pas enlever des crédits à mes livres. Les sommes d'argent dépensées, je m'excuse, sont des sommes d'argent dépensées. La fête nationale de 1982 a coûté en tout 1 465 000 \$, plus 1 500 000 \$ prévus pour éponger le déficit de 1981. Je vous ai dit tantôt - je vais vous le répéter, peut-être que si vous le notiez on pourrait s'entendre sur les chiffres - que la société nationale avait 750 000 \$ de subvention de base pour réaliser la fête et une prime à la gérance de 50 000 \$. Elle nous avait présenté un budget de pavoisements parce qu'elle avait utilisé tous les pavillons antérieurs, de sorte qu'il ne restait plus rien ou à peu près rien. C'était évalué à 5000 \$ ou 6000 \$ au maximum, et on sait qu'une fête d'envergure nationale, avec un thème national, cela demande extrêmement de préparation, de publicité et de pavoisement. On nous avait présenté une réquisition pour 600 000 \$. Le programme local nous avait coûté, l'an dernier, presque 800 000 \$. On se disait: Si on veut augmenter la participation de base, mettons 1 000 000 \$ de base pour le local. Si vous comptez 1 000 000 \$ plus 600 000 \$, cela fait 1 600 000 \$, plus 50 000, cela fait 1 650 000 \$, plus 750 000 \$, vous arrivez à la somme de 2 400 000 \$, alors que les crédits votés par le Conseil des ministres étaient de 1 600 000 \$, donc 800 000 \$ déficitaires. Cependant, au livre des crédits, vous observerez que c'est un peu plus de 1 600 000 \$, c'est environ 1 800 000 \$, mais il fallait bien se garder un coussin pour liquider tout le dossier de la Société des festivals populaires.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: On passera, avec votre permission M. le Président, au deuxième thème que nous avons élaboré...

M. Chevette: Si vous me donnez juste 30 secondes, M. le député de Marquette, je compte personnellement sur les députés de l'Assemblée nationale, de tous les partis politiques, y compris sur le député indépendant, je compte également sur les préfets des MRC, sur l'ensemble du monde municipal et sur les dirigeants de tous les organismes de loisir, tous les organismes de culture, tous les organismes à caractère national, tous les représentants des groupes ethniques qui seront appelés à siéger aux comités, pour inciter les gens à déposer des projets pour qu'on fête le plus massivement

possible, mais de la façon la plus modeste également. Merci.

M. Dauphin: J'aimerais maintenant poser quelques questions au ministre relativement au programme de soutien aux activités de loisir. Le ministre est sûrement au courant, il pourra nous faire état de la situation actuellement. C'est que l'Union des municipalités du Québec - il y avait énormément de contestation face à ce nouveau programme, étant donné qu'il est basé sur l'indice de richesse de chaque municipalité - et plusieurs municipalités ont subi des préjudices par ce nouveau programme. On s'est trouvé, de par ce programme, à abolir les neuf programmes antérieurs destinés à soutenir le loisir dans le milieu municipal. Ma première question est: Est-ce que le ministre a étudié les cas où les municipalités avaient été pénalisées l'an dernier en vertu de cette péréquation des budgets alloués aux fins de loisir? Pour donner un exemple concret, mon collègue de Nelligan, qui était ici tantôt - je ne sais pas s'il reviendra - justement dans son comté, l'une de ses municipalités a nettement subi des préjudices. Alors, ma première question est la suivante et j'en aurai d'autres, s'il peut répondre à celle-là tout de suite.

M. Chevette: En réponse à la première question, il est vrai que cela a soulevé un tollé de protestations basé sur une des questions de principe. Je dois vous dire que, sur 1293 municipalités admissibles au programme, il y en a eu 1193 qui y ont participé, soit un total de plus de 95%, 97%. Donc, quand on a eu la chance d'expliquer aux municipalités que la question de principe était un faux débat, qu'au contraire, c'était un programme de soutien qui se voulait un appui à notre volonté politique de faire de la municipalité le maître d'oeuvre dans le domaine du loisir. Je pense que l'ensemble de la très grande majorité des municipalités ont compris l'importance de ce programme et y ont adhéré d'une façon passablement régulière.

On a prolongé les délais, cela devait être en novembre ou en décembre et j'ai permis l'inscription, parce qu'il y a eu des réélections en novembre... Pour ne pas pénaliser les municipalités, nous avons permis jusqu'à la fin janvier, je crois, l'inscription au programme. De sorte qu'on se retrouve aujourd'hui avec 97% des municipalités qui y ont adhéré, je crois.

Nous avons fait plus que cela, nous avons fait un sondage auprès de 456 municipalités, si ma mémoire est fidèle, et le taux de satisfaction est à plus de 70% sur certains aspects. 60%, 80%, cela dépendait des aspects du programme. Tout ce que les gens nous demandent, c'est de corriger certaines lacunes et c'est ce que nous

sommes en voie de faire, M. le député. J'ai rencontré M. Moreau de l'Union des municipalités régionales de comté vendredi dernier. Demain avant-midi, à 11 heures, je rencontrerai l'Union des municipalités du Québec. J'ai également fait faire une étude, que nous avons eue après les fêtes, sur les municipalités de villégiature, parce que cela comporte des problèmes particuliers et nous tenons compte de tout cela au niveau du programme.

Nous sommes très satisfaits de ce programme jusqu'à maintenant. Nous tentons de l'améliorer, mais le défi que nous avons, c'est de faire plus avec à peu près les mêmes sommes. Donc, je pense que cela vaut pour tout parlementaire, dans la conjoncture actuelle, de chercher à améliorer quelque chose avec les mêmes sommes.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Pour employer le même lexique que vous, M. le ministre, vous parlez de lacunes, est-ce que vous pourriez énumérer les lacunes?

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Chevette: Je prends, par exemple, l'indice de richesse qui est basé sur l'année antérieure. Il est bien évident que, lorsque arrive une catastrophe comme dans les villes minières, on n'a pas hésité 30 secondes. Je suis allé au Conseil des ministres et on m'a demandé de faire des CT de transfert pour venir en aide à des municipalités dont l'indice de richesse dépassait 125. On a dit: On va leur venir en aide parce que c'est une situation très particulière. Cela a été corrigé en dehors du programme et c'est déjà fait. Le Conseil du trésor a accepté les sommes et nous aidons ces municipalités.

Nous avons déjà un projet à proposer aux municipalités de villégiature. Je pense que le projet sera présenté incessamment. Il a été présenté à M. Moreau de l'Union des municipalités régionales de comté et nous apporterons une pondération différente pour rendre admissibles plus de municipalités de villégiature.

C'est le genre de lacune auquel on faisait face, mais, dans l'ensemble, tout ce qu'on a lu contre le programme au départ... Je pourrais vous faire la comparaison entre la revue de presse au lancement du programme et le sondage que je qualifierai de très scientifique que nous avons fait auprès de 450 municipalités et cela me fera plaisir de vous en faire parvenir un exemplaire, M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Je l'espère bien, M. le ministre.

M. Chevette: Vous serez heureux et vous félicitez le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de travailler d'une façon très efficace.

M. Dauphin: Est-ce que je devrai consulter le caucus des députés avant de vous souhaiter mes meilleurs vœux?

M. Chevette: Je ne le sais pas, mais je présume que vous pourrez peut-être consulter le vôtre et me laisser le soin de faire de même chez nous.

M. Dauphin: On parle du vôtre actuellement.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Je constate la présence du président de la Régie de la sécurité dans les sports et nous avons quelques questions que nous avons formulées par écrit. Je ferai un court préambule.

Notre formation politique est d'accord avec une telle régie.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette, pour mettre les choses au point...

M. Chevette: Consentement.

Le Président (M. Rancourt): Comme il est presque 18 heures, je demande le consentement de cette Assemblée pour dépasser 18 heures.

Des voix: Consentement.

Le Président (M. Rancourt): L'entente est la suivante: c'est quinze minutes dépassé 18 heures, donc 18 h 15.

M. le député de Marquette.

M. Dauphin: D'accord. On va accélérer, parce qu'on a cinq ou six autres programmes.

Tout le monde est au courant que la régie a également fait couler beaucoup d'encre au même titre que la fête nationale. Je ne veux pas comparer la régie à la fête nationale 1981, loin de là. Il y avait des problèmes de structures et de communications. On a vu, dans les journaux, il y a quelque temps, que la régie a fait parler d'elle à un tel point que le ministre a exigé un plan de redressement de la Régie de la sécurité dans les sports, concernant son efficacité.

(18 heures)

Je lisais, tout récemment, dans une revue sportive, un article consacré à la violence dans les sports formulant un message de la Régie de la sécurité dans les sports: "La régie possède d'importants

pouvoirs quant à l'adoption et l'approbation des règlements entourant une activité. Elle peut aussi, de sa propre initiative ou à la demande du ministre, faire enquête sur toute situation qui risque de mettre en danger la sécurité dans la pratique d'un sport."

Le ministre peut-il nous dire si, effectivement, des demandes lui ont été envoyées en date d'aujourd'hui?

M. Chevette: Des demandes relatives à l'adoption de règlements spécifiques pour certaines fédérations?

M. Dauphin: Entourant certaines activités.

M. Chevette: J'ai personnellement demandé à la régie d'étudier trois sujets, si ma mémoire est fidèle. Je pourrai peut-être demander à M. Néron de compléter d'une façon spécifique. Je me souviens lui avoir demandé de regarder de près le dossier de la motoneige. Toute la question du sauvetage, les associations de sauvetage du Québec ont des mandats bien précis là-dessus. De plus, M. Néron et son équipe ont reçu le mandat... Ils n'ont pas reçu le mandat, je pense qu'on s'est entendu. Ce serait péjoratif et suffisant de ma part de dire qu'ils ont reçu le mandat. Nous avons conjointement discuté du fait que chacune des fédérations serait rencontrée dans un court laps de temps et je pense que les fédérations seront toutes rencontrées, simultanément, le 16 avril prochain. Ce sera justement le sujet à l'ordre du jour: la présentation d'un échéancier des règlements pour approbation par la régie, comme la régie a le devoir de présenter un calendrier d'adoption, d'entrée en vigueur d'articles de loi nous permettant justement d'adopter par la suite l'ensemble des réglementations pour l'ensemble des fédérations. Là-dessus, vous avez raison de dire cela.

Vous avez fait allusion au fait que la régie avait fait couler beaucoup d'encre. Je suis heureux de vous dire que, si cela a fait couler beaucoup d'encre, cela a peut-être permis un dialogue accru par la suite. Vous retrouvez ici, à ma gauche, le président et le vice-président qui m'ont soumis à la fois un plan de redressement et un plan d'action sur lequel je suis à m'interroger. Peut-être que j'aurai des suggestions concrètes à faire. Nous avons également institué une rencontre statutaire mensuelle avec les gens de la régie. Je pense que nous avons repris un chemin qui nous permet de croire que la régie rendra des services concrets.

Il ne faudrait peut-être pas oublier non plus l'aspect intéressant de la formation ou de la sensibilisation que fait la régie au niveau de la sécurité dans le sport auprès des étudiants. On pourrait même vous remettre des dépliants sur les appareils

électriques et toutes les installations électriques pour vous démontrer la sensibilisation que l'on fait auprès des jeunes dans les écoles. On veut, par la régie, pénétrer au niveau de l'école pour commencer à créer ce changement de mentalité en profondeur d'un souci constant de sécurité dans le sport.

Vous savez pertinemment qu'on essaie de corriger des dégâts immenses au niveau de l'environnement parce que, jadis, nos gouvernements ne se sont jamais occupés de la question environnementale. Aujourd'hui, on a à payer des sommes astronomiques pour cela. Au niveau du sport, le gouvernement du Québec a pris les devants sur plusieurs pays dits plus avancés que nous. Nous sommes en train de créer une nouvelle mentalité chez nos jeunes et c'est là qu'on en recueillera les fruits. Quand on prend les choses à temps et qu'on sait faire les choses, cela apporte des résultats non seulement à court terme; parfois, il y a des résultats qui ne sont pas tangibles à court terme, qui portent des fruits extrêmement positifs à moyen et long terme. Dans ce sens, le ministère suit de très près les travaux de la régie, exige peut-être beaucoup plus de la régie, mais je pense que les gens de la régie sont d'accord avec les exigences du ministre et du ministère.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Je ne suis pas nécessairement d'accord avec la déclaration du ministre à savoir que jamais rien ne s'est fait concernant l'environnement. Le gouvernement actuel est en train de laisser aussi une espèce d'enfer si on pense aux jeunes du Québec. Quasiment 50% ne travaillent pas et sont bénéficiaires de l'aide sociale. On leur avait promis autre chose que cela. On n'entrera pas là-dedans. On va s'en tenir au sujet.

M. Chevette: ...raison parce que vous parliez du scandale de la fête nationale.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Chevette: Je pourrais vous dire que ce sont des bénévoles qui ont administré de bonne foi. Vous êtes tout de suite prêt à leur lancer la pierre en disant que c'est scandaleux. Il y a assez de vos confrères qui tentent de salir tout le monde. On va continuer sur le ton qu'on avait avant, si vous voulez.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le ministre.

M. Dauphin: Sauf qu'on a mis une

couple de millions. S'il y a eu 1 000 000 \$ ou 2 000 000 \$ de déficit en 1981, je suis bien d'accord avec vous qu'on encourage les bénévoles.

M. Chevette: C'est 1 000 000 \$ dans la fête nationale pour faire amuser les Québécois ou 1 000 000 \$ dans la caisse du Parti libéral venant des fonds publics, ce n'est pas plus... Vous avez raison.

M. Dauphin: Cela me fait penser à votre prédécesseur qui disait: On peut s'envoyer en l'air une fois par année.

M. Chevette: On était bien parti. Je trouve que vous gâchez le décor un peu.

M. Dauphin: C'est parce que vous m'avez provoqué, M. le ministre.

M. Chevette: Quant à la question de l'environnement, ne venez pas me dire que les gouvernements précédents s'en sont préoccupés, voyons!

M. Dauphin: Les ZEC y ont contribué. À tout événement, on m'indique ici, le ministre me corrigera, que la régie est en fonction depuis le 1er février. Je vous ai déjà questionné en Chambre concernant les décrets. Qu'est-ce que vous attendiez pour signer les décrets, pour rendre la régie en fonction? Vous m'avez répondu, à ce moment, que la réglementation n'arrivait pas.

M. Chevette: C'est une question de promulgation d'articles de loi. C'est ce qui a été fait. Il y en a de promulgués, il y en a d'autres à promulguer. L'échéancier est même préparé pour la promulgation des articles qui nous permettent maintenant de fonctionner normalement. Si vous voulez des détails, je pourrais permettre à M. Néron de vous répondre.

M. Dauphin: Une dernière question et vous pourrez répondre probablement à celle-ci. J'aimerais juste savoir pour quelle raison cela a pris près de trois ans pour en arriver finalement à l'adoption de ces décrets. Je pense que le public québécois est intéressé de savoir, parce qu'on parle des fonds du public québécois, pour quelle raison cela a retardé de trois ans? Je ne veux pas blâmer le ministre parce qu'il était whip dans ce temps là. Il n'était pas nécessairement responsable du ministère. Est-ce que le président de la régie pourrait nous expliquer pour quelle raison cela a pris tant de temps avant d'aboutir à cette fameuse réglementation?

Le Président (M. Rancourt): M. le président de la régie des sports, au nom du ministre, ce que j'ai bien dit.

M. Chevette: M. le député, cela fera trois ans, le 26 juin prochain, que la régie a été créée et, selon le processus d'embauche, le personnel de la régie a été soumis à la Loi sur la fonction publique dès le départ. Il faut donc s'assurer d'avoir non seulement une loi et des règlements, mais aussi du personnel pour ne pas créer des attentes et, ensuite, ne pas pouvoir y répondre.

Le gouvernement avait décidé, dès le départ, de ne pas avoir une structure monstrueuse, de ne pas créer un organisme qui viendrait imposer des choses. Il avait décidé - sagement, je pense - d'inviter les fédérations sportives et les organismes sportifs en général à prendre conscience des problèmes dans le domaine du sport sur le plan de la sécurité ou de la violence et à se prendre en main eux-mêmes.

La régie, par le simple fait qu'elle était créée, incitait à ce moment-là les fédérations à se doter de règlements ou de mécanismes pour rendre la pratique des sports plus sécuritaire. Un règlement à préparer en fonction d'une loi n'est pas quelque chose qui se fait à la légère et du jour au lendemain, de sorte qu'il y a eu aussi une importante consultation, continuellement, avec les fédérations sportives pour bien s'assurer, une fois que le règlement survient, qu'on réponde aux besoins du milieu.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Je vous remercie de votre réponse, sauf que trois ans, je trouve cela quand même un peu long. Seulement une question. On voyait dans les journaux, pas nécessairement des accusations, mais on soulevait des interrogations. Je pense que le vice-président pourra répondre. Il y a environ deux ou trois mois, on disait qu'il n'y avait aucune communication, que les employés étaient gênés d'encaisser leur chèque de paie, que le président avait son bureau à Montréal et qu'il fallait communiquer avec lui par télex pour lui parler et tout cela. Est-ce que cela va mieux maintenant? Les employés peuvent-ils encaisser leur chèque de paie sans gêne?

Le Président (M. Rancourt): M. le vice-président, au nom du ministre.

M. Chevette: M. le député, il est vrai que la régie a connu une crise. Parfois, une crise, c'est bénéfique. Je dois vous dire que la situation, comme dans tout cas du genre, a connu une amélioration très sensible et je dois dire, au nom de mes confrères, les régisseurs, que nous sommes des plus satisfaits présentement de la tournure des choses.

M. Dauphin: Étant donné qu'il ne nous reste que cinq minutes, j'aimerais, si vous me le permettez, M. le Président, le député...

M. Chevette: Je voudrais ajouter un petit mot là-dessus.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre, rapidement.
(18 h 10)

M. Chevette: Je voudrais dire à l'Opposition que tous les renseignements qu'elle voudrait obtenir sur la régie, compte tenu du fait qu'elle ne peut pas questionner sur une base régulière en Chambre - c'est normal et je pense bien que, sur l'ensemble des sujets, il est difficile de pouvoir intervenir - je suis toujours disponible pour fournir de la documentation qui vous permettrait à vous-même de répondre à des interrogations que vous avez et qui nous viennent de la régie. C'est une société d'État. Je suis disposé à vous donner les renseignements et les documents nécessaires pour répondre adéquatement à la population.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Très brièvement. Si vous étiez au courant de ce qui se passait lorsque cela a sorti dans les journaux, pourquoi n'avez-vous pas agi avant?

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Chevette: Cela me fait plaisir que vous me posiez la question, parce que je ne suis pas le bon Dieu en taxi, je ne suis pas le Père Noël. J'ai été nommé ministre le 9 septembre, vous devez le savoir comme moi. Quand la crise est sortie au grand public, j'avais préalablement rencontré la régie à deux reprises, dont une fois à Trois-Rivières même. Déjà des démarches étaient entreprises pour corriger la situation. Des conflits de personnalités ou des affrontements entre personnes, cela arrive. Cela arrive même à l'intérieur de formations politiques; vous en savez quelque chose, vous autres, vous changez de chef. C'est tout à fait normal que des choses comme cela arrivent. Si cela arrive chez vous, cela peut arriver à une régie d'État. On s'est parlé, on s'est réconcilié, on a fait un plan de redressement. J'ai déjà une ébauche très sérieuse de plan d'action sur lequel j'aurai quelques suggestions.

Je vais vous poser la question. Si je m'imposais de façon épouvantable devant la régie, vous diriez que je la mets en tutelle. Si je la laisse voler de ses propres ailes, vous dites que je ne m'en occupe pas. Il faudrait que vous vous branchiez. Quel juste

milieu voulez-vous? Voulez-vous le dialogue qu'on mène présentement? Laissez-nous aller, cela va bien.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Verdun.

M. Caron: M. le Président, j'aimerais poser une question au ministre. Je lui ai écrit en février et j'ai reçu une lettre d'un de ses hauts fonctionnaires. C'est au sujet de la Commission athlétique de Montréal. Je ne voudrais pas discuter du travail, de la valeur des discussions? qui se font à la commission, mais où je trouve qu'il y a une injustice, c'est qu'il y a des limites. Ces limites nuisent aux municipalités de la périphérie de la ville de Montréal. Quand on parle du territoire de l'île de Montréal maintenant, autant d'un côté que de l'autre, on essaie de travailler sur le territoire comme sur un ensemble. J'aimerais savoir du ministre si, dans un avenir très rapproché, on sera en mesure de savoir si vous avez l'intention d'avoir de nouvelles structures et d'ouvrir les portes, surtout avec le métro. Je sais qu'il y a une municipalité qui est pénalisée dans ce domaine, c'est Verdun. J'espère que vous vous pencherez là-dessus dans un avenir très rapproché, parce qu'on a beaucoup de demandes et on ne peut pas rien faire actuellement.

Le Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Chevette: Vous avez raison, M. le député de Verdun. Nous avons fouillé à fond les trois questions que vous nous posiez dans votre lettre. D'ailleurs, une réponse vous parviendra sur l'ensemble. Il est vrai qu'il y a deux commissions athlétiques, celle de Québec et celle de Montréal, qui contrôlent l'émission des permis sur leur territoire de sorte que vous êtes pénalisés comme ville. Je vous connais comme maire d'une ville sportive; il y a des événements qui sont marquants à l'aréna de Verdun, je l'ai déjà visitée à part cela. Nous devons effectivement d'ici quelques mois nous pencher sérieusement là-dessus. Vous savez très bien que la régie détient les pouvoirs en vertu de la législation d'émettre elle-même les permis, mais il y a une période de transition où les commissions athlétiques devront à toutes fins utiles - il faut le dire clairement - disparaître. Ce sera la régie, selon certaines modalités, qui émettra les permis et qui donnera justice à l'ensemble des villes du Québec.

M. Caron: Merci, pour la réponse.

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette, très rapidement, puisque l'entente permet quinze minutes

après 18 heures.

M. Dauphin: D'accord. C'est malheureux parce qu'on avait quatre ou cinq autres thèmes. J'ai une dernière question, M. le ministre, sur le ski. Je lisais effectivement dans les crédits provisoires que vous voulez affecter des montants assez intéressants pour le ski au Québec. Je me réfère à la série de lettres que nous avons reçues - je suis persuadé que le ministre en a reçu une grande série en liasse lui aussi - traitant des problèmes de la taxation foncière. Effectivement, les centres de ski, depuis plusieurs années, connaissent des saisons dramatiques à cause de nos conditions climatiques et, de fait, en vertu de la Loi sur la fiscalité adoptée en 1979, ils ont eu des augmentations de taxes entre 500% et 800%, ce qui les accule pratiquement à la faillite éventuelle. J'aimerais tout simplement savoir si vous vous êtes penché, premièrement, sur le dossier.

M. Chevette: Est-ce que vous pourriez préciser votre question? Est-ce que vous parlez des gens qui vivent à proximité des centres de ski?

M. Dauphin: Non, je parle des centres de ski eux-mêmes...

M. Chevette: Eux-mêmes. Ah! La taxation foncière des centres de ski.

M. Dauphin: ...dont la taxation a été augmentée de 400% à 500%. Je voudrais savoir, premièrement, si vous vous êtes penché là-dessus.

M. Chevette: Ce n'est pas moi qui me suis penché là-dessus; c'est le ministère des Affaires municipales.

M. Dauphin: Oui, c'est cela. Est-ce qu'il y a eu des communications avec le ministre des Affaires municipales?

M. Chevette: C'est le ministère des Affaires municipales et, sous toute réserve, je crois qu'une réponse sera donnée incessamment. Ils ont tous les pouvoirs d'un propriétaire foncier, c'est-à-dire le pouvoir d'appel devant la commission de révision, s'ils jugent qu'ils sont injustement taxés ou d'une façon disproportionnée. Là-dessus, on ne peut pas avoir deux poids deux mesures face au système de réglementation ou de fonctionnement.

Je pensais que vous alliez plutôt nous demander nos orientations quant à la politique du ski. On en aurait long à vous dire.

M. Dauphin: On pourrait. Malheureusement.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Dauphin: Est-ce qu'on peut continuer, M. le Président, ou est-ce terminé?

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette, vous m'avez demandé de réserver une demi-heure pour demain. Si vous l'utilisez aujourd'hui, vous ne l'aurez pas demain. L'entente était de terminer à 18 h 15 et nous dépassons déjà de presque deux minutes. C'est votre choix ou je demanderai l'adoption des crédits.

M. Dauphin: De toute façon, M. le Président, étant donné la bonne entente qui règne à l'intérieur de notre caucus je ne voudrais pas, non plus, laisser présager des différends.

Une dernière petite question...

Le Président (M. Rancourt): Nous la soustrairons lors de la période de demain.

M. Dauphin: ...et j'aimerais que le ministre me réponde par un oui ou un non en 30 secondes. J'ai reçu copies de certaines lettres d'un M. Latulippe de votre ministère qui s'intéresse grandement au ski au Québec, dans le but de faire reconnaître de façon professionnelle les moniteurs de ski du Québec, spécifiquement pour le Québec, contrairement aux autres provinces du Canada. Je voudrais savoir du ministre si M. Latulippe est pris au sérieux.

M. Chevette: Je suis au courant du projet de M. Latulippe. Ce dernier vise à faire reconnaître un genre de diplôme ou de qualification professionnelle des moniteurs de ski parce que, selon lui, certains s'improvisent moniteurs de ski sans qualification professionnelle et arrachent du client ou du consommateur des sommes prohibitives par rapport à leur formation. Je suis au courant, on est à l'étudier de façon très sérieuse au ministère.

M. le Président, je voudrais prendre 30 secondes pour remercier le député de Marquette pour l'échange que nous avons eu. Je souhaite qu'on puisse en avoir d'une façon plus régulière, à partir de dossiers qui font souvent l'objet de l'actualité et sur lesquels on ne peut malheureusement pas échanger parce qu'il y en a qui se permettent de poser des questions sur des niaiseries.

M. Dauphin: Je voudrais à mon tour, M. le Président...

Le Président (M. Rancourt): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: ...remercier le ministre et

son personnel de s'être déplacés car plusieurs viennent de l'extérieur. Nous aurons l'occasion d'y revenir à d'autres périodes de questions. J'aimerais que vous me fassiez parvenir vos orientations sur le ski parce qu'on n'a pas les ressources que vous avez, M. le ministre. On est obligé de courir après.

M. Chevrette: Cela me fera plaisir, M. le député de Marquette, et je suis convaincu que, pour la population qui nous écoute, qui nous voit échanger d'une façon positive, cela peut contribuer à relever un peu le niveau de l'Assemblée nationale.

Le Président (M. Rancourt): S'il vous plaît Est-ce que les crédits provisoires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sont adoptés?

Des voix: Adopté.

M. Boucher (président de la commission plénière): M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire rapport que la commission plénière n'a pas fini de délibérer et demande la permission de siéger à nouveau.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Je présume qu'elle siégera à la prochaine séance ou à une séance subséquente. Donc, nous ajournons nos travaux à demain, 14 heures.

(Fin de la séance à 18 h 20)